



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice 2015 - 2016



Arrêté du 6 juillet 2016

Des exemplaires du Rapport Financier Annuel sont disponibles auprès de GECI International

48 bis, Avenue Kléber – 75116 Paris

sur le site internet de la Société www.geci.net

Table des matières

Chapitre 1. Responsable du Rapport Financier Annuel et du contrôle des comptes __ 6

1.1. Responsable du Rapport Financier Annuel.....	6
1.2. Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel.....	6
1.3. Responsables du contrôle des comptes.....	7
1.4. Honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2015/2016	8

Chapitre 2. Rapport de Gestion _____ 9

2.1. Présentation des Comptes Consolidés	9
2.1.1. Présentation générale – Activité et situation du Groupe GECI	9
2.1.2. Examen des comptes consolidés au 31 mars 2016	13
2.1.2. Situation financière	20
2.2. Perspectives d'avenir et évolution prévisible du Groupe	20
2.3. Activité en matière de recherche et développement.....	22
2.4. Facteurs de Risques	22
2.4.1. Risques financiers	22
2.4.2. Risques liés à l'activité de la Société	30
2.4.3. Risques juridiques	34
2.4.4. Risques liés à l'organisation de la Société	39
2.4.5. Assurances	40
2.5. Evénements importants dans le Groupe postérieurs à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2016	40
2.6. Présentation des Comptes Sociaux.....	41
2.6.1. Présentation générale – Activité et situation de la Société	41
2.6.2. Modalités de présentation.....	41
2.6.3. Activité de la Société - Examen des comptes annuels.....	42
2.6.4. Situation Financière	43
2.6.5. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2015/2016	43
2.6.6. Distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices	43
2.6.7. Dépenses non déductibles fiscalement	44
2.6.8. Information sur les délais de paiement	44
2.6.9. Contrôle des commissaires aux comptes	44
2.6.10. Perspectives d'avenir et évolution prévisible de la situation de la Société	45
2.6.11. Activité en matière de recherche et développement	45
2.6.12. Evénements importants postérieurs à la clôture de l'exercice	45
2.6.13. Situation des mandats des commissaires aux comptes	45
2.7. Informations concernant les mandataires sociaux	45
2.7.1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux exercées au cours de l'exercice clos	45
2.7.2. Rémunération des dirigeants	45
2.7.3. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs	46
2.8. Information sur l'actionariat et l'évolution du cours de bourse	46

Table des matières

2.8.1.	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	46
2.8.2.	Actionnariat salarié et actions gratuites	50
2.8.3.	Distribution des dividendes au cours des trois derniers exercices	50
2.8.4.	Avis donné à une autre société par actions que la Société détient plus de 10% de son capital	50
2.8.5.	Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	51
2.8.6.	Opérations réalisées par les dirigeants sur leur titre	51
2.8.7.	Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital	51
2.9.	Filiales et Participations	52
2.10.	Activité des Filiales	52
2.11.	Responsabilité sociale, environnementale et sociétale	56
2.11.1.	Présentation et articulation du rapport.	56
2.11.2.	Périmètre de reporting	62
2.11.3.	Rapport de l'Organisme de vérification	89
	Chapitre 3. Comptes Consolidés GECI International	93
3.1.	Compte de résultat consolidé	93
3.2.	Etat de la situation Financière	95
3.3.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	96
3.4.	Etat des variations des capitaux propres consolidés	99
3.5.	Informations sectorielles	100
3.5.1.	Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité	100
3.5.2.	Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité	102
3.5.3.	Indication des actifs non courants par zone géographique	102
3.6.	Notes Annexes	102
3.6.1.	Faits marquants, activité et perspectives	102
3.6.2.	Evènements postérieurs à la clôture	107
3.6.3.	Evolution du périmètre de consolidation	108
3.6.4.	Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation	108
3.6.5.	Normes, amendements et interprétation nouvelles applicables à compter du 1er avril 2015	109
3.6.6.	Normes, amendements et interprétation adoptées par l'IASB mais non encore applicables à fin mars 2016	110
3.6.7.	Règles de présentation	110
3.6.8.	Méthodes de consolidation	110
3.6.9.	Recours à des estimations et aux jugements	111
3.6.10.	Conversion des comptes libellés en devises étrangères	112
3.6.11.	Instruments financiers	112
3.6.12.	Regroupement d'activités	113
3.6.13.	Date d'effet des acquisitions et des cessions	113
3.6.14.	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	113
3.6.15.	Chiffre d'affaires	113
3.6.16.	Subventions et crédits d'impôts	114

3.6.17. Résultat opérationnel courant	114
3.6.18. Autres produits et charges opérationnels	114
3.6.19. Impôts sur les résultats	114
3.6.20. Résultat par action	115
3.6.21. Immobilisations	115
3.6.22. Stocks	116
3.6.23. Créances clients	116
3.6.24. Trésorerie	117
3.6.25. Endettement net	117
3.6.26. Provisions	117
3.6.27. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel	117
3.6.28. Plan d'actions gratuites	118
3.6.29. Gestion du risque financier	118
3.7. Notes sur les comptes consolidés	123
Note 1 : Chiffre d'Affaires	123
Note 2 : Coûts Directs	124
Note 3 : Frais Généraux	125
Note 4 : Autres Produits et Charges Opérationnels	125
Note 5 : Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »	126
Note 6 : Immobilisations	127
Note 7 : Dettes financières	134
Note 8 : Provisions	135
Note 9 : Stocks et encours	139
Note 10 : Actifs sur contrats en cours	139
Note 11 : Clients et autres débiteurs	139
Note 12 : Autres actifs courants et actifs d'impôt	139
Note 13 : Passifs sur contrats en cours	140
Note 14 : Fournisseurs et autres créditeurs	140
Note 15 : Autres passifs courants	140
Note 16 : Charge d'Impôts	140
Note 17 : Taux effectif d'impôt	141
Note 18 : Impôts différés Actif/Passif	141
Note 19 : Déficits fiscaux non activés	142
Note 20 : Effectifs	143
Note 21 : Engagements hors bilan	143
Note 22 : Transactions avec les parties liées	144
Note 23 : Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECI International	145
Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes	145
Note 25 : Options de souscription d'actions et actions gratuites	145
Note 26 : Taux de conversion des devises étrangères	146
Note 27 : Capitaux propres	146
Note 28 : Informations Financières Pro Forma	147
3.8. Filiales et Participations	153
3.9. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés exercice clos au 31 mars 2016	156
Chapitre 4. Comptes Sociaux au 31 mars 2016	158
4.1. Compte de résultat	158
4.2. Le Bilan	159

4.3. Notes Annexes	161
4.3.1. Activité et Faits Marquants _____	161
4.3.2. Evènements Postérieurs a la Clôture _____	163
4.3.3. Règle de Présentation _____	163
4.3.4. Continuité d'Exploitation _____	164
4.3.5. Immobilisations _____	164
4.3.6. Participations, Autres titres immobilisés, Valeurs mobilières de placements _____	165
4.3.7. Créances _____	165
4.3.8. Opérations en Devises _____	165
4.3.9. Régime fiscal et impôts sur les résultats _____	165
4.3.10. Trésorerie _____	166
4.3.11. Provisions _____	166
4.3.12. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel _____	166
4.4. Notes sur les Comptes Sociaux	167
NOTE.1. Immobilisations _____	167
NOTE.2. Provisions _____	168
NOTE.3. Etat des Créances et Dettes _____	169
NOTE.4. Charges à Payer et Produits à Recevoir _____	170
NOTE.5. Charges et Produits Constatees d'Avance _____	170
NOTE.6. Capital Social _____	170
NOTE.7. Location Financement _____	172
NOTE.8. Ecart de Conversions _____	172
NOTE.9. Effectif _____	173
NOTE.10. Rémunération des Dirigeants _____	173
NOTE.11. Engagements Hors Bilan _____	173
NOTE.12. Accroissements et Allègements de la Dette Future d'Impôts _____	175
NOTE.13. Chiffre d'Affaires _____	175
NOTE.14. Résultat Financier _____	176
NOTE.15. Résultat Exceptionnel _____	176
NOTE.16. Notes sur des Produits d'Impôts _____	177
NOTE.17. Filiales et Participations _____	177
NOTE.18. Opérations réalisées à des Entreprises liées _____	178
NOTE.19. Taux de Conversion des devises Etrangères _____	178
4.5. Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.....	179
4.6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, exercice clos le 31 mars 2016.....	179
4.7. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, exercice clos le 31 mars 2016.....	182
Chapitre 5. Rapport du Conseil d'Administration sur la Gouvernance et le Contrôle Interne _____	187
5.1. Le Gouvernement d'Entreprise	187
5.1.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration _____	188
5.1.2. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général _____	195
5.1.3. Rémunération des mandataires sociaux (R1, R2, R3, R4, R5, R14) _____	196
5.1.4. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales _____	199
5.1.5. Eléments pouvant avoir un impact en cas d'offre publique _____	199

Table des matières

5.2. Le Contrôle Interne.....	199
5.2.1. Organisation du contrôle interne.....	200
5.2.2. Diffusion en interne d'informations pertinentes.....	201
5.2.3. Activités de contrôle répondant à ces risques.....	201
5.2.4. Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne.....	204
5.2.5. Elaboration et traitement de l'information comptable et financière.....	204
5.2.6. Diligences ayant permis l'élaboration du rapport.....	205
5.3. Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société GECI International.....	206
Informations de contact.....	209
Informations sur l'entreprise.....	209



Chapitre 1. Responsable du Rapport Financier Annuel et du contrôle des comptes



SERGE BITBOUL

1.1. Responsable du Rapport Financier Annuel

Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil d'Administration.

1.2. Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le président du Conseil d'Administration,
Serge BITBOUL



1.3. Responsables du contrôle des comptes

<i>Commissaires aux comptes titulaires</i>	
<p>RSM Paris Représenté par Madame Martine LECONTE 26 rue Cambacérés 75008 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 07 septembre 2015 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015, en remplacement du Cabinet MAZARS qui a mis fin de façon anticipée à son mandat. ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016. 	<p>BEWIZ AUDIT Représenté par Monsieur Laurent BENOUDIZ 20 Rue la Condamine 75017 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 5 novembre 2013 ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018
<i>Commissaires aux comptes suppléants</i>	
<p>Monsieur Jean Charles Boucher 72 avenue Victor Hugo 75116 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 07 septembre 2015 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015, en remplacement de Monsieur Raymond Petroni qui a mis fin de façon anticipée à son mandat. <p>Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.</p>	<p>Société Auxiliaire de Gestion et d'Expertise (S.A.G.E.) 20 Rue la Condamine 75017 Paris</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 5 novembre 2013 Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018

1.4. Honoraires des commissaires **aux comptes pour l'exercice 2015/2016**

En K€	Bewiz Audit				RSM Paris				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : GECI International	57	41	82%	78%	69		43%	0%	72		0%	N/A
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : Filiales françaises et étrangères intégrées globalement	0	0	0%	0%	54		33%	0%	88	11	100%	N/A
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	13	11	18%	22%	39		24%	0%	26		0%	N/A
Sous-Total	70	53	100%	100%	163	0	100%	0%	88	109	100%	0%
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
Sous-Total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total des honoraires	70	53	100%	100%	163	0	100%	0%	88	109	100%	0%

Chapitre 2. Rapport de Gestion

2.1. Présentation des Comptes Consolidés

2.1.1. Présentation générale – Activité et situation du Groupe GECI

Le groupe GECI International (ci-après le « Groupe ») est un groupe international de conseil et développement en ingénierie de haute technologie, dédié à l'excellence et à la valorisation de son expertise et savoir-faire pour le développement de projets innovants avec un positionnement d'avant-garde dans divers domaines.

Au cours de l'exercice écoulé (1er avril 2015 - 31 mars 2016) le Groupe GECI International a franchi une étape importante dans sa stratégie de redéploiement avec l'acquisition en août 2015 du groupe Eolen, société de conseil et d'ingénierie, présente en France et au Brésil.

Cette acquisition a notamment conduit GECI International à retrouver une base de développement dans des métiers connus et à accroître significativement sa taille. Intégrées depuis le 1er août 2015, les activités du groupe Eolen ont contribué pour 14,7 M€ au chiffre d'affaires consolidé annuel. Compte tenu de ce changement de périmètre, aucune comparaison avec les exercices antérieurs n'est pertinente.

Le positionnement stratégique du groupe Eolen a été revu et aligné sur celui de GECI International pour cibler des marchés à forte croissance, à forte valeur ajoutée et à l'international. Les efforts commerciaux ont été intensifiés, et pour répondre à la demande, les équipes de recrutement ont été largement renforcées. Les bureaux du groupe Eolen ont également été récemment transférés à proximité du siège pour favoriser les échanges et les synergies.

Le Groupe GECI International dispose à fin mars d'un effectif total de 376 personnes, avec une présence en France, au Brésil, et en Afrique du Sud.

- Pôle Ingénierie

Le Pôle « Ingénierie » a réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires de 2,8 M€ (18% du chiffre d'affaires consolidé), composé principalement de prestations de conseil, d'études, de formations et d'e-learning.

En France, les activités se positionnent sur des secteurs à fort potentiel de croissance tels que les véhicules électriques, les transports urbains, les énergies renouvelables, les biotechnologies, le

bâtiment et le génie civil. Le Groupe est également présent dans l'industrie pétrolière et en bonne position pour bénéficier du retour attendu de la croissance dans ce secteur.

En Afrique du Sud, les contrats récurrents de formation dans l'énergie ont été renouvelés et renforcés. Un contrat de 5 ans dans le domaine de la formation a ainsi été remporté suite à un appel d'offres international, donnant ainsi une visibilité à horizon 2020. Des recrutements sont en cours pour staffer les équipes de formation.

En Inde, l'activité opérée à travers la JV « AeroEuro Engineering India », est consolidée par mise en équivalence ; son chiffre d'affaires annuel n'est donc pas intégré.

- Pôle Informatique & Télécoms

Le Pôle « Informatique & Télécoms » a réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires de 8,3 M€ (54 % du chiffre d'affaires consolidé).

En France, les activités se sont focalisées sur les contrats à plus forte valeur ajoutée et ont engagé parallèlement une diversification dans le domaine des SMACS (social networks, mobility, analytic, cloud, security).

Les activités d'infogérance ont bénéficié de marchés laissés vacants par les entreprises de services du numérique.

Enfin, l'offre « HPC » (High Performance Computing) a confirmé son essor sur des marchés publics. Il est prévu de renforcer les équipes en France et à l'international pour répondre à une demande croissante de calculs de grande taille et de simulation complexes, due notamment à l'émergence du cloud et du big data. Cette activité, bien maîtrisée aujourd'hui, offre des relais de croissance significatifs dans des secteurs variés, comme l'industrie, la grande distribution, la biotechnologie, la climatologie ou les nanotechnologies.

Au Brésil, la croissance des ventes, animée par l'enrichissement de l'offre, a été obérée par l'évolution défavorable de la parité de change euro / real. Malgré un contexte politique et économique incertain, la société démontre une bonne résilience.

- Pôle Finance

Le Pôle « Finance » a réalisé un chiffre d'affaires de 4,3 M€ (27% du chiffre d'affaires consolidé), composé principalement de prestations de services auprès de grands groupes bancaires. Les référencements ont été consolidés au cours de l'exercice. En outre, les contrats en cours, majoritairement de longue durée, offrent une excellente visibilité. Pour soutenir le développement de ce pôle, le Groupe prévoit d'élargir les prestations au conseil et d'internationaliser l'activité.

Au 31 mars 2016, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe GECl International se répartit entre la France (85%), le Brésil (11%) et l'Afrique du Sud (4%).

Reconstitution des fonds propres de GECl International

Le Groupe GECl International a reconstitué ses fonds propres à fin mars 2016 suite à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2016 :

- o des augmentations de capital réservées en faveur des deux actionnaires de référence (XLP Holding et Air Invest), et
- o de la réduction de capital (à travers la diminution de la valeur nominale de l'action, de 0,25 euro à 0,01 euro).

Ces opérations se sont matérialisées par l'incorporation des comptes courants des actionnaires dans le capital de la société pour 15,3 M€, dont 8,3 M€ de prime d'émission, et ont conduit à la création de 27 800 000 d'actions nouvelles.

Sur décision de cette même Assemblée, GECl International a également réalisé une émission de bons de souscription d'actions (« BSA ») attribués gratuitement à ses actionnaires afin de les associer aux nouveaux projets de développement. 61.741.720 BSA ont ainsi été émis le 7 avril 2016, 1 BSA donnant le droit de souscrire 1 action GECl International, à tout moment jusqu'au 6 octobre 2017 inclus, au prix unitaire de 0,06 euro par action. Il est rappelé que les actionnaires de référence Serge Bitboul, XLP Holding et Air Invest, se sont engagés à ne pas exercer ni à céder les BSA gratuits qui leur ont été attribués, les autres actionnaires se trouvant ainsi relués.

Le BSA est coté sur Euronext Paris depuis le 7 avril 2016, sous le code ISIN FR0013141249. A fin mai 2016, 4 163 261 BSA, soit 18,3 % du total maximum potentiel, ont été exercés entraînant la création de 4 163 261 actions nouvelles pour un montant brut de souscription de 249 795,66 €.

Enfin, la cotation des titres GECl International (GECF ISIN FR0000079634) a repris depuis le 11 mars 2016. Le mode de cotation est aujourd'hui au fixing à cause de la suspension de cotation survenue depuis juin 2012. En effet, le nombre de transactions calculé sur l'exercice précédent est le point de référence qui classe la cotation des titres cotés sur le marché Euronext. L'année prochaine donc, selon le nombre de transactions enregistrées, le mode de cotation pourra changer de nouveau.

A ce jour, le mode de cotation au fixing des titres GECF se fait aux horaires suivants :

- o De 11h30 jusqu'à 12h00 :
 - À 11h30 : cotation d'un cours d'ouverture

- Jusqu'à 12h : possibilité pour les membres de marché de négocier à ce cours d'ouverture uniquement
- De 16h30 à 17h00 :
- À 16h30 : cotation d'un cours de clôture
- Jusqu'à 17h : possibilité pour les membres de marché de négocier à ce cours de clôture uniquement

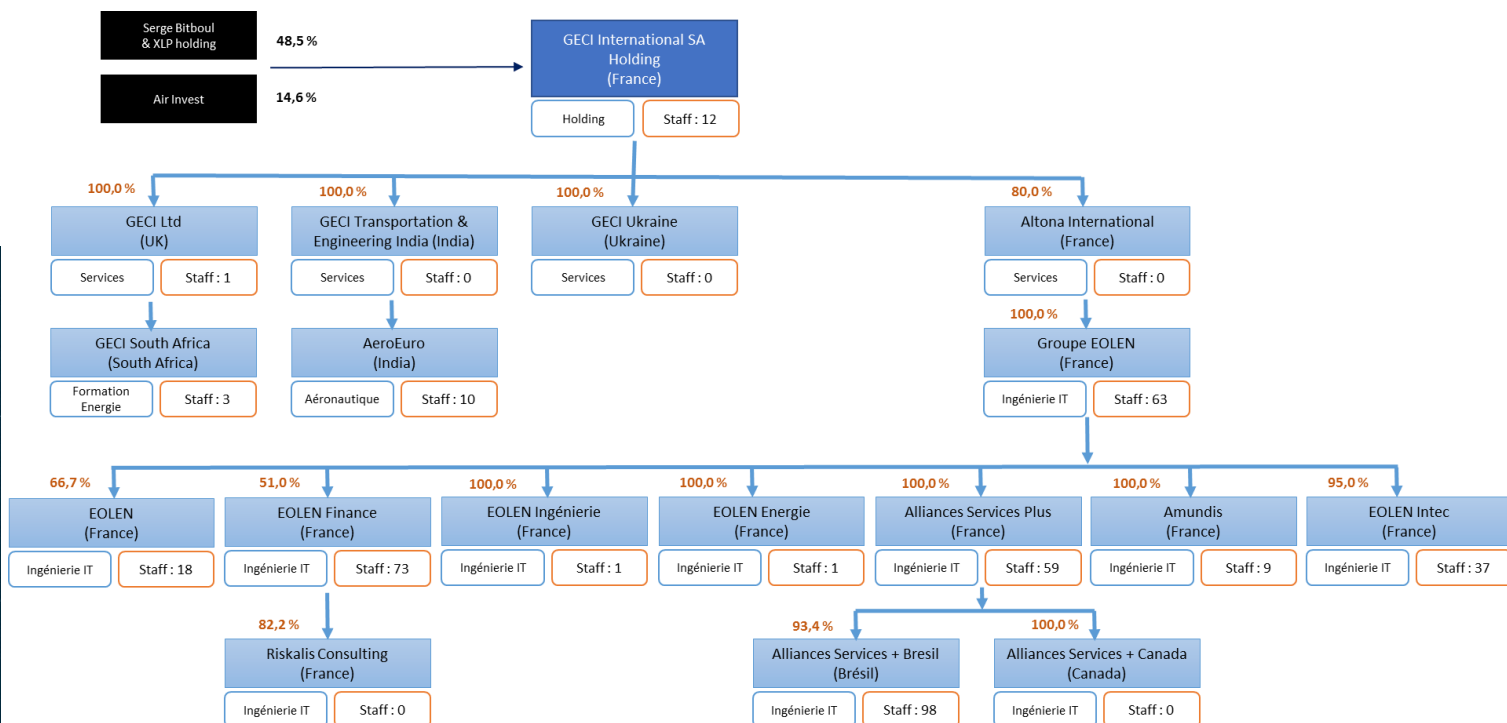
Stratégie corporate et Perspectives

Avec la massification d'internet, les problèmes de sécurité informatique, l'apparition de nouvelles technologies, les entreprises sont amenées à repenser leur modèle économique, et à investir massivement dans l'innovation et dans les programmes de recherche et développement, notamment pour accroître ou maintenir leurs avantages compétitifs et assurer leur pérennité dans un monde qui évolue rapidement.

GECI International choisit de se positionner sur ces marchés aussi bien auprès des grands industriels, qu'auprès des PME ou start-ups pour les accompagner dans leur développement dans ce contexte extrêmement concurrentiel de transition numérique.

GECI International vise une croissance organique forte, doublée d'opérations de croissance externe et d'alliances commerciales ou stratégiques, pour accélérer d'avantage son développement, tant en France qu'à l'international.

Le périmètre du Groupe depuis mars 2016 est donc le suivant :



2.1.2. Examen des comptes consolidés au 31 mars 2016

2.1.2.1. Informations chiffrées

<i>En k€</i>	31/03/2016	31/03/2015 Retraité	Variation %
Chiffre d'affaires	15 514	1 213	+1179,0%
<i>Dont Pôle ingénierie</i>	2 809	895	+213,8%
<i>Dont Pôle informatique et télécoms</i>	8 316		N/A
<i>Dont Pôle Finance</i>	4 255		N/A
<i>Dont Holding</i>	134	318	-58,0%
Autres Produits	-	-	N/A
Charges	(14 609)	(2 772)	+427,0%
Résultat opérationnel courant	960	(1 559)	-161,6%
<i>Dont Pôle ingénierie</i>	386	-	N/A
<i>Dont Pôle informatique et télécoms</i>	1 048		N/A
<i>Dont Pôle Finance</i>	1 030		N/A
<i>Dont Holding et Intercos</i>	(1 503)	(1 559)	-3,6%
Résultat net part du Groupe	12	445	-97,3%
Résultat net part des Minoritaires	457	-	N/A
CAPITAUX PROPRES (Groupe)	(1 906)	(14 902)	-87,2%
Endettement net	12 355	14 380	-14,1%
Trésorerie et équivalents	418	1 574	-73,5%

2.1.2.2. Modalités de présentation

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe GECI International au titre de l'exercice clos au 31 Mars 2016, ont été établis selon les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2016.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Le Groupe applique les normes relatives au périmètre de consolidation applicables à la date de clôture.

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er avril 2015, concernent uniquement l'interprétation IFRIC 21 – Droits ou taxes. L'interprétation IFRIC 21 – Droits ou taxes précise les modalités de reconnaissance, au passif du bilan consolidé, des impôts et taxes entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. Elle précise notamment les rythmes de comptabilisation qu'il convient d'appliquer à ces prélèvements se fondent généralement sur leur fait générateur légal. En revanche, l'interprétation IFRIC 21 ne traite pas la contrepartie à enregistrer au titre du passif. Les impacts de la première application aux 31 mars 2015 et 31 mars 2016 sur le bilan et le compte de résultat consolidés, ne sont pas significatifs.

2.1.2.3. Eléments inhabituels

Néant.

2.1.2.4. Chiffre d'affaires

Sur le premier semestre de l'exercice 2015/2016, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 3,95M€.

Sur le deuxième semestre de l'exercice 2015/2016, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 11,56M€.

Sur l'exercice annuel 2015/2016, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 15,5 M€ contre 1,2 M€ sur l'exercice précédent. Aucun comparatif n'est pertinent, suite au changement de périmètre de consolidation du Groupe.

Chiffre d'affaires du Groupe Geci International

<i>En M€</i>	2015 / 2016	2014 / 2015	% Var
Premier Trimestre (Avril - Juin)	0,2	0,4	-51,8%
Deuxième Trimestre (Juillet - Sept.)	3,8	0,2	1552,1%
Troisième Trimestre (Oct. - Dec.)	5,2	0,3	1471,6%
Quatrième Trimestre (Jan. - Mars)	6,3	0,2	2587,4%
Exercice (Avril - Mars)	15,5	1,2	1179,5%

Chiffre d'affaires du pôle Ingénierie

<i>En M€</i>	2015 / 2016	2014 / 2015	% Var
Premier Trimestre (Avril - Juin)	0,2	0,3	-28,1%
Deuxième Trimestre (Juillet - Sept.)	0,7	0,2	222,2%
Troisième Trimestre (Oct. - Dec.)	1,0	0,2	430,1%
Quatrième Trimestre (Jan. - Mars)	0,8	0,2	338,6%
Exercice (Avril - Mars)	2,8	0,9	214,1%

Chiffre d'affaires du pôle Informatique et Télécom

<i>En M€</i>	2015 / 2016	2014 / 2015	% Var
Premier Trimestre (Avril - Juin)	0,0		N/A
Deuxième Trimestre (Juillet - Sept.)	2,0		N/A
Troisième Trimestre (Oct. - Dec.)	2,6		N/A
Quatrième Trimestre (Jan. - Mars)	3,7		N/A
Exercice (Avril - Mars)	8,3	0,0	N/A

Chiffre d'affaires du pôle Finance

<i>En M€</i>	2015 / 2016	2014 / 2015	% Var
Premier Trimestre (Avril - Juin)	0,0		N/A
Deuxième Trimestre (Juillet - Sept.)	1,0		N/A
Troisième Trimestre (Oct. - Dec.)	1,6		N/A
Quatrième Trimestre (Jan. - Mars)	1,6		N/A
Exercice (Avril - Mars)	4,3	0,0	N/A

Chiffre d'affaires de la Holding

<i>En M€</i>	2015 / 2016	2014 / 2015	% Var
Premier Trimestre (Avril - Juin)	0,0	0,1	N/A
Deuxième Trimestre (Juillet - Sept.)	0,0	0,0	N/A
Troisième Trimestre (Oct. - Dec.)	0,0	0,1	N/A
Quatrième Trimestre (Jan. - Mars)	0,1	0,0	N/A
Exercice (Avril - Mars)	0,1	0,3	-58,1%

2.1.2.5. Informations Sectorielles

Le Groupe a connu une évolution notable au cours des précédents exercices. L'exercice écoulé a permis au Groupe de franchir une étape importante dans sa stratégie de redéploiement qui s'est concrétisée notamment par l'acquisition en août 2015 du groupe Eolen, société de conseil et d'ingénierie, présente en France et au Brésil.

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du Groupe a été redéfinie :

- Le pôle « Ingénierie » : certaines activités des sociétés Eolen sont venues renforcer les activités historiques du Groupe. Il s'agit notamment des activités d'ingénierie dans le domaine de l'énergie, du transport, de l'industrie et de la formation.
- Le pôle « Finance » regroupe les prestations de services et conseils auprès des établissements bancaires.
- Le pôle « Informatique & Télécom » regroupe les activités liées aux domaines de la télécommunication & multimédia, de l'infogérance et de la solution « HPC » (High Performance Computing).
- GEI International constitue la Holding.

Compte tenu de ce changement significatif de périmètre, aucune comparaison avec les exercices antérieurs n'est pertinente.

en K€	Avril.15-Mars.16					Avril.14-Mars.15 (Retraité)				
	Activité Ingénierie	Activité Informatique et Télécom	Activité Finance	Holding	Elim Intercos	Total	Activité Ingénierie	Holding	Elim Intercos	Total
Chiffre d'affaires	2 809	8 316	4 255	1 599	-1 465	15 514	895	318	0	1 213
Autre Produits courants		55			0	55			0	0
Coûts directs	-1 781	-5 422	-2 252	-81	0	-9 536	-860	81	0	-779
Marge sur coûts directs	1 028	2 949	2 003	1 518	-1 465	6 032	34	400	0	434
% du chiffre d'affaires	36,6%	35,5%	47,1%			38,9%	3,8%			24,8%
Coûts généraux et administratifs	-943	-2 672	-1 367	-1 556	1 465	-5 073	-35	-1 958	0	-1 992
Résultat opérationnel Courant	86	277	636	-38	0	960	0	-1 558	0	-1 558
Autres Produits et Charges Opérationnels	-78	-265	-139	250	0	-232	-20	2 629	0	2 609
Résultat opérationnel Net	8	11	497	212	0	728	-21	1 071	0	1 051
Coût de l'endettement financier net	-42	-124	-63	-326	0	-555	-26	-542	0	-568
Autres charges et produits financiers	20	61	31	-88	0	24	-26	-12	0	-37
Résultat courant avant impôt	-14	-52	464	-202	0	197	-72	518	0	445
Impôts sur les bénéfices	50	147	75	0	0	272			0	0
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	36	95	541	-202	0	469	-72	518	0	445
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	36	95	541	-202	0	469	-72	517	0	445

Pour rappel, ces chiffres intègrent les activités des sociétés Eolen acquises en août 2015, pour une période allant d'août 2015 à mars 2016 (8 mois).

L'activité « Ingénierie » regroupe désormais les activités historiques du Groupe (notamment les activités en Afrique du Sud et en Inde), ainsi que des activités dans le domaine de l'Energie, Transport, Industrie et l'e-learning. Cette activité est assez prometteuse, suite à l'appel d'offres gagné en Afrique du Sud, et devrait conforter cette activité. Cette activité propose un large éventail de prestations (PMO, suivi de chantier, ingénierie mécanique & industrielle). Par ailleurs, une nouvelle cellule BIM (Building Information Modeling) a été mise en place, afin d'enrichir l'offre de ce pôle, et poursuivre la stratégie de montée de gamme des prestations proposées par l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les éléments financiers de la JV AeroEuro ne sont pas intégrés dans ces comptes car elle a été consolidée par la méthode de la mise en équivalence des titres (IFRS 11).

L'activité « Informatique et Télécom » concerne des activités liées aux prestations dans les domaines de l'informatique (Infogérance & administration de réseaux et systèmes, modélisation et développement), la télécommunication & Multimédia (intégration, programmation, plateforme de services, applications et objets connectés), ainsi que la solution « HPC - High

Performance Computing » (Calcul scientifique, informatique et électronique embarquée). Ce pôle intègre également les activités du Brésil.

L'activité « Finance », concerne des prestations de service dans le milieu bancaire. Cela englobe de l'assistance technique (infrastructure système et réseaux, support client), des conseils et la réalisation d'études et de développement (Risques, conformité, moyens de paiement, cash management).

La Holding reste un centre de coûts, et vient en support de ses filiales. L'optimisation des services transverses a été mise en place à travers la centralisation des départements comme la finance et le juridique. La Holding facture des management fees à ses filiales.

Les coûts financiers concernent majoritairement des intérêts de comptes courants.

2.1.2.6. Résultat opérationnel courant des activités d'ingénierie

En k€	Activité Ingénierie	
	Mars 2016	Mars 2015
Chiffre d'Affaires	2 809	895
Autre Produits courants		
Coûts Directs	-1 781	-860
Marge sur coûts directs	1 028	34
% Chiffre d'affaires	36,6%	3,8%
Frais Généraux	-943	-35
% Chiffre d'affaires	-33,6%	-3,9%
Résultat Opérationnel Courant	86	0

Le résultat opérationnel courant est de +0,1 M€ durant cet exercice 2015-2016, contre un résultat nul sur l'exercice 2014-2015. L'activité en Afrique du Sud a connu une baisse avec un montant de 0,6 M€, contre 0,9 M€ l'exercice précédent. Un nouveau contrat a été signé en Afrique du Sud, et devrait porter ses fruits dès le premier semestre fiscal du prochain exercice. La joint-venture en Inde génère un chiffre d'affaire de 0,2 M€, non représenté dans les chiffres à cause de la mise en application de la norme IFRS 11.

Le reste du chiffre d'affaires est généré par les activités « Eolen », notamment dans le domaine de l'énergie transport et industrie. Les activités « oil and gas » ont connu un ralentissement suite à la forte baisse du prix du pétrole. Elles doivent revenir à un meilleur niveau avec d'une part la montée en puissance des « énergies renouvelables » et la stabilisation du cours de pétrole.

2.1.2.7. Résultat opérationnel courant des activités « Informatique & Télécom »

En k€	Activité Informatique & Télécom	
	Mars 2016	Mars 2015
Chiffre d'Affaires	8 316	
Autre Produits courants	55	
Coûts Directs	-5 422	
Marge sur coûts directs	2 949	0
% Chiffre d'affaires	35,5%	
Frais Généraux	-2 672	
% Chiffre d'affaires	-32,1%	
Résultat Opérationnel Courant	277	0

La pertinence d'un comparatif ne peut être envisagée car il s'agit d'un nouveau pôle du Groupe. Le résultat opérationnel courant est de + 0,3 M€ durant cet exercice 2015-2016. Cette activité est le secteur le plus important en terme de chiffre d'affaires (53% du CA consolidé total). Cette activité est une valeur sûre des sociétés Eolen. Le portefeuille client est composé de grands acteurs des marchés ciblés par le Groupe (Orange, Samsung, Ericsson, Sopra Steria etc.). Le Groupe a entamé des démarches afin de renforcer ou de décrocher des référencements auprès de ses clients. La stratégie étant de promouvoir la marque « Eolen » et de lui permettre de répondre à des appels d'offres plus haut de gamme.

Ce pôle dispose d'une large gamme d'offres : Assistance et Gestion de réseaux, Développement, calculs scientifiques etc. C'est dans ces perspectives que le Groupe a souhaité booster la solution « HPC » (High Performance Computing), en renforçant l'équipe et d'élargir sa clientèle cible.

Ce pôle intègre également les activités du Brésil, qui malgré les problèmes politiques et économiques locaux, arrivent à dégager une croissance. L'impact de cette croissance a été largement atténué par la dévaluation de la monnaie brésilienne (BRL).

2.1.2.1. Résultat opérationnel courant des activités « Finance »

	En k€	Activité Finance	
		Mars 2016	Mars 2015
Chiffre d'Affaires		4 255	
Autre Produits courants			
Coûts Directs		-2 252	
Marge sur couts directs		2 003	0
% Chiffre d'affaires		47,1%	
Frais Généraux		-1 367	
% Chiffre d'affaires		-32,1%	
Résultat Opérationnel Courant		636	0

Comme l'activité « Informatique & Télécom », le pôle « Finance » est également un nouveau pôle pour le Groupe, donc un comparatif ne semble pas être pertinent. Le résultat opérationnel courant est de + 0,6 M€ durant cet exercice 2015-2016. Fort de sa notoriété et ses compétences dans le domaine bancaire, les sociétés Eolen renforcent leur présence auprès des grands donneurs d'ordre, à travers les référencements obtenus (BNP, etc). La particularité de cette activité est un niveau de taux journalier moyen (TJM) important, une durée de contrat assez longue (entre 2 et 3 ans) et une marge brute moyenne élevée. Elle est donc génératrice de valeur ajoutée pour le Groupe.

Des efforts ont été consentis par le Groupe afin de donner plus de poids à cette activité en embauchant plus d'ingénieurs d'affaires et répondre ainsi à tous les besoins des clients et proposer les prestations offertes par le Groupe.

2.1.2.1. Résultat opérationnel courant de la Holding

	En k€	Holding	
		Mars 2016	Mars 2015
Chiffre d'Affaires		1 599	318
Autre Produits courants			
Coûts Directs		-81	81
Marge sur couts directs		1 518	400
% Chiffre d'affaires		94,9%	125,9%
Frais Généraux		-1 556	-1 958
% Chiffre d'affaires		-97,3%	-615,7%
Résultat Opérationnel Courant		-38	-1 558

La Société GECI International représente la Holding. Les efforts de restructuration sont toujours en cours. La stratégie de redéploiement se poursuit, et lui a permis d'optimiser les coûts de fonctionnement mais engendre également des coûts exceptionnels.

2.1.2.2. Résultat net

Le résultat net part du Groupe de l'exercice 2015/2016 ressort à l'équilibre pour un bénéfice de 0,4 M€ sur l'exercice précédent. Ce résultat intègre 8 mois d'activités des sociétés Eolen, dont le mois d'août qui historiquement est le plus faible en terme de chiffre d'affaires. Ce résultat tient compte des coûts exceptionnels liés aux acquisitions et divers litiges, ainsi que l'activation des impôts différés issus des sociétés Eolen pour 0,3 M€.

2.1.2. Situation financière

Les capitaux propres part du Groupe au 31 mars 2016 s'élèvent, après prise en compte du résultat de l'exercice, à - 1,9 M€. Au 31 mars 2016, l'endettement net du Groupe s'élève à 12,4 M€ et les liquidités à 0,4M€. Les résolutions concernant les opérations de reconstitution des capitaux propres ont été adoptées par l'Assemblée Générale mixte du 29 mars 2016. Deux augmentations de capital réservées aux deux actionnaires de référence (XLP Holding et Air Invest) ont été actées, après incorporation de leurs comptes courants dans le capital de la Société Holding, suivi d'une réduction de capital par absorption de pertes cumulées (diminution de la valeur nominale du titre de 0,25 euro à 0,01 euro). Ces opérations ont abouti à la création de 27 800 000 actions nouvelles, donnant un total de 61 741 720 actions après les opérations de reconstitution des capitaux propres. Le capital social de la Société Holding est donc de 617 417,20 euros (61 741 720 actions à 0,01 euro) à fin mars 2016.

2.2. Perspectives d'avenir et évolution prévisible du Groupe

Le Groupe s'est consacré durant l'exercice écoulé à redresser la société nouvellement acquise « groupe Eolen », en :

- mettant en place une nouvelle organisation afin de retrouver une dynamique de croissance du chiffre d'affaire et des marges
- redéfinissant une nouvelle politique marketing, commerciale et de recrutement
- apportant de nouveaux outils de contrôle et de gestion, outre le lancement des procédures normes ISO 9001 et 27001

Le Groupe a par ailleurs poursuivi ses efforts de réorientation des stratégies commerciales auprès de ses filiales en Afrique du Sud et en Inde, ce qui s'est notamment traduit par le renouvellement d'un important contrat de prestations en ingénierie en Afrique du Sud pour une durée de 5 années auprès de la société Eskom.

Le Groupe continuera durant le nouvel exercice fiscal 2016/2017 de poursuivre sa stratégie de développement et de diversification auprès de ses marchés stratégiques, les prestations informatiques, l'ingénierie et les produits et services connectés.

Plusieurs dossiers d'acquisition ont été analysés ou sont en cours d'analyse, le Groupe ayant la volonté de renforcer ses participations à travers soit des prises de participation, soit des accords commerciaux en vue :

- d'apporter des métiers ou des clients complémentaires à ses participations
- de renforcer les savoir-faire par l'ajout de nouvelles compétences
- de leur permettre d'ouvrir de nouveaux champs ou territoires d'action

A cet égard, la société ETUD Intégral a été acquise le 21 juin 2016, spécialisée dans les métiers de l'ingénierie notamment l'automobile : le design et le prototype industriel, avec des clients de renom, parmi lesquels PSA, Renault, Bombardier, JC Decaux, Valéo... Forte d'un chiffre d'affaires de 4M€ avec 53 salariés, la société table sur un accroissement rapide et durable de son chiffre d'affaires, son adossement capitalistique avec le Groupe, étant de nature à répondre aux interrogations de ses clients, face à une dette que le Groupe a pu renégocier dans son étalement auprès du Tribunal de Commerce de Versailles

Exemple de la stratégie de renforcement, de la stratégie de développement et de diversification que le Groupe projette de mettre en place pour ses participations : le groupe Eolen va pouvoir bénéficier dès l'acquisition d'un référencement recherché auprès des grands constructeurs automobiles, mais aussi d'équipementiers, tels Valéo, Bertrand, Compain...pour y proposer ses propres prestations. A l'inverse, la société ETUD Intégral va bénéficier des forces commerciales présentes et renouvelées du groupe Eolen pour présenter son savoir-faire et ses réalisations auprès des nombreux clients industriels de groupe Eolen mais aussi du réseau international de clients auprès desquels GECI International a dans le passé proposé des prestations dans divers domaines.

Dans le même temps, la société ETUD Intégral verra son équipe de direction renforcée par l'arrivée d'un nouveau Directeur des Opérations et bénéficiera de l'apport de nouveaux outils de gestion pour un pilotage mieux contrôlée de l'activité et des dépenses ainsi que d'un contrôleur de gestion.

Le nouvel exercice fiscal devrait permettre d'inverser durablement la tendance de baisse du chiffre d'affaire et du résultat que connaissait le groupe Eolen lors de son acquisition par le Groupe grâce aux efforts déployés par ce dernier et l'ensemble de ses collaborateurs et à la société ETUD Intégral de renouer avec la croissance qu'elle connaissait avant la crise du marché automobile.

Ce n'est qu'à partir de l'exercice suivant que le Groupe table sur une accélération du chiffre d'affaires de groupe Eolen à périmètre constant, fort de référencements nouveaux auxquels l'ensemble des équipes travaillent et sur une présence dans de nouveaux pays, ainsi que sur une

augmentation significative du chiffre d'affaires et de la marge de la société ETUD Intégral une fois que les efforts de réorganisation de la société auront commencé à porter leurs fruits.

2.3. Activité en matière de recherche et développement

Les projets de recherche et développement portent principalement sur des projets tels que Calcul et Diffusion des Produits des Satellites Altimétriques, un Swap Intelligent d'une Architecture d'Accès Radio 2G et 3G, la définition d'un Nouveau Modèle Statistique de Covariance Spatiale des Données Altimétriques, architecture de Cluster pour les Applications Financières (ACAF), Optimisation des Codes de Simulation Énergétique et des Écoulements (OCSEE), Conception et Réalisation de Modèles de Calcul dans le cadre de la Transformation d'un VLCC en FPSO, Conception d'un Nouveau Système HVAC dans le cadre de la Construction d'Usine de Liquéfaction du Gaz ...). Le Groupe a procédé durant l'exercice à un audit méthodologique de ses projets éligibles au Crédit d'Impôt Recherche. Ainsi au titre de l'exercice le montant du crédit d'impôt recherche est de 2 M€.

2.4. Facteurs de Risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent rapport, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. Des risques ou des incertitudes aujourd'hui inconnus ou considérés comme non significatifs pourraient également produire un effet défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats. Si l'un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes devaient survenir, les activités, la situation financière, les résultats et le développement de la Société pourraient s'en trouver affectés de manière défavorable.

2.4.1. Risques financiers

2.4.1.1. [Risque de taux](#)

Le risque de taux porte uniquement sur l'endettement financier du Groupe, dont la part de variable a progressé suite à l'intégration du groupe Eolen.

Milliers d'euros au 31 mars 2016	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux
Comptes-courants actionnaires		109		109	Fixe à 2,13 %
Dettes diverses Actionnaires		392		392	Fixe à taux divers
Dettes de crédits-bail	16			16	Fixe à taux divers
Crédit Vendeur	160	700		860	taux fixe de 4% pour 0,3 M€, et le reste pas d'intérêt
Option de rachat de titres "Put"		2 750		2 750	Aucun
Dettes bancaires	823	4 214		5 037	Fixe à taux divers
Mobilisation CIR	800			800	Variable Euribor 3 M + 1,4%
Découverts et autres Intérêts courus sur emprunt	919			919	Variable
Avances reçues du Factor	1 890			1 890	Variable
Total dettes financières	4 608	8 165	-	12 772	

A titre d'information, le compte courant de XLP Holding est, au 31 mars 2016, d'un montant de 0,1 M€. Le taux d'intérêt des comptes courant consentis par XLP Holding et Air invest à la Société est un taux de 2,13% l'an.

Les dettes diverses actionnaires concernent des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (250 K€) et Leasetech (135 K€). Ces dettes ne sont pas remboursables avant l'exercice 2016-2017.

Le taux d'intérêt du crédit vendeur lié à l'acquisition de la société AS+ par le « groupe Eolen » d'un montant de 0,3 M€, est de 4% par an. Ce dernier va être remboursé à compter d'octobre 2015 et jusqu'en novembre 2016.

Le crédit vendeur lié à l'acquisition du « groupe Eolen » d'un montant de 0,7 M€, n'est soumis à aucun intérêt. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres Altona International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75M€.

La Société n'est contrepartie d'aucun contrat de swap, ni d'aucune autre opération ayant pour effet de modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

Les dettes financières du « groupe Eolen » ont fait l'objet d'une franchise de remboursement pendant un an (jusqu'en septembre 2016), avec un report de maturité sans indemnité ni majoration.

L'emprunt BNP Paribas d'un montant de 1,5 M€ (capital restant dû 0,9 M€) porte intérêt au taux de l'EURIBOR 3 mois + 1,2%. Il est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est en septembre 2019 (soit 36 mensualités).

L'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 M€ (capital restant dû 1,1 M€) porte intérêt au taux de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est en juillet 2021 (soit 58 mensualités).

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 M€ (capital restant dû 0,1 M€) au taux de 4%, est garanti par un nantissement de 408 titres Eolen Finance en second rang. Sa date d'échéance est en janvier 2019 (soit 28 mensualités).

L'emprunt Crédit Agricole de 0,2 M€ (capital restant dû moins de 0,1 M€) au taux de 3,75%, est garanti par la caution personnelle de M. Leblanc (ancien actionnaire majoritaire du groupe Eolen) et est limitée à un montant global de 50 000 euros. Le Crédit Agricole n'a pas été inclus dans le protocole initial par l'ancienne direction, et a donc demandé le remboursement immédiat du capital restant dû. Un protocole d'accord a été signé en juin 2016 pour régler le litige et le Groupe a accepté le remboursement anticipé du capital restant dû.

Trois emprunts BPI de 3,3 M€ (capital restant dû 2,7 M€) au taux de 3,68%, 5,19% et 5,23% sont également comptabilisés au 31 mars 2016. Le nombre restant de mensualités du premier emprunt de 2,7 M€, est de 57, ce qui reporte l'échéance jusqu'en juin 2021. Le nombre restant de mensualités du deuxième emprunt de 0,4 M€, est de 12, ce qui reporte l'échéance jusqu'en septembre 2017. Le dernier emprunt de 80K€ poursuit son échéance qui devrait se terminer en novembre 2016.

L'emprunt de Crédit du Nord de 0,8 M€ à EURIBOR 3 mois + 1,4%, devrait être remboursé in fine à la réception du CIR 2012. Il est par ailleurs garanti sur des titres Eolen (0,2 M€), Amundis (0,4 M€), Alliances Services Plus (1,3 M€) et Eolen Finance (0,2 M€).

L'emprunt Société Générale de 0,2 M€ (capital restant dû 0,1 M€) au taux de 4,35%, est garanti par la caution personnelle de M. Leblanc (ancien actionnaire majoritaire du

groupe Eolen) à hauteur de 59 800 €. Sa date d'échéance est novembre 2018 (soit 26 mensualités).

Le groupe Eolen a mis en place un contrat de « factoring » avec la société GE Factor. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont « Eolen », « Eolen Finance », « groupe Eolen », « Amundis » et « Alliance Services Plus ». La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

L'encours, en milliers d'euros, de la dette et des actifs financiers du Groupe au 31 mars 2016, avant et après prise en compte des opérations hors bilan (cf Note 21 de l'annexe des comptes consolidés- « Engagement Hors Bilan ») de la Société, figure dans le tableau ci-dessous :

Milliers d'euros au 31 mars 2016	Montant
Passifs financiers	12 772
Actifs financiers *	- 418
Position nette avant gestion	12 354
Hors bilan	-
Position nette après gestion	12 354

* Disponibilités et assimilés

Sur la base de la position nette après gestion et en tenant compte de l'exposition à des taux variables, une hausse des taux de 1 point se traduirait par une hausse des frais financiers de 50 K€ par an.

En conclusion, GECI International estime être peu exposée au risque de taux.

2.4.1.2. [Risque de change](#)

La politique du Groupe GECI International est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat (i.e. : engineering costs). Ce risque ne faisait pas l'objet d'une

couverture. En revanche, si la Société ou ses filiales venaient à conclure des opérations (clients/fournisseurs) d'un montant significatif et dont la devise de facturation différerait de la devise de paiement des coûts directs.

Une analyse du risque de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe GECI International est principalement causé par :

- l'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECI Ltd (UK), AS+ Do Brasil (Brésil) et AS+ Canada (Canada);
- les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde créances commerciales/crédit fournisseur (principalement sur GECI Ltd et AS+ Do Brasil) ;
- le résultat net des filiales étrangères : GECI South Africa en ZAR, GECI India et AeroEuro India en Roupies (INR) et AS+ Do Brasil en réal (BRL).

2.4.1.3. [Risque de liquidité/trésorerie](#)

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.



	Au 31 mars 2016			Au 31 mars 2015
	Courant	Non Courant	Total	
Dettes Bancaires	823	4 214	5 037	
Autres dettes financières	160	392	552	393
Comptes courants		109	109	15 541
Crédit Vendeur		700	700	
Put		2 750	2 750	
Mobilisation de Créances CIR	800		800	
Avances Factor	1 890		1 890	
Découverts bancaires	919		919	
Dettes de crédit-bail	16		16	20
Dettes Financières	4 608	8 164	12 772	15 954
Fournisseurs	3 364		3 364	793
Provisions	647	2 097	2 744	519
Autres dettes	12 758		12 758	497
Autres Dettes	16 770	2 097	18 867	1 809
Dettes Courantes et Non Courantes	21 378	10 261	31 639	17 763
Disponibilités et assimilés	-418		-418	-1574
Endettement net	20 960	10 261	31 221	16 189

Les dettes financières du groupe à la date du 31 mars 2016 s'établissent à 12,8 M€ et sont détaillées en note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.

La majeure partie des dettes financières est liée à l'acquisition des sociétés Eolen.

Concernant les emprunts bancaires liés au « groupe Eolen », une conciliation avec les créanciers bancaires a permis d'acter une franchise de remboursement d'une année. Le découvert de 1 M€ d'euros octroyé par la Caisse d'Epargne est maintenu également jusqu'à fin décembre 2016. Les dettes CCSF (Commission des Chefs des Services Financiers) seront prélevées sur les créances de CIR non encore remboursées (2012 à 2014), à l'initiative du Trésor Public. Les efforts de restructuration menés depuis quelques temps, devront permettre par ailleurs d'économiser des frais de structure, grâce notamment à la mutualisation des frais avec la holding GECl International, ainsi que l'amélioration de la gestion des intercontrats. D'autre part, l'embauche de plusieurs personnes en commercial devrait dynamiser le chiffre d'affaires dès le début de l'exercice 2016-2017. Le chiffre d'affaires généré par l'activité suffit donc pour faire face à l'opérationnel. Un plan de trésorerie a été établi en tenant compte des reprises de

remboursement des emprunts et du découvert autorisé. Dans ces conditions, la société recouvre une visibilité de plus de 12 mois, soit à fin mars 2017.

Par ailleurs, les litiges évoqués à la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés n'ont pas été pris en compte dans le plan de trésorerie sur un horizon de 12 mois, en raison principalement de leur issue aléatoire. C'est ainsi qu'un des principaux litiges prud'homains (demande de plus de 0,9 M€) a connu une issue favorable lors du délibéré du 24 juin 2015 déboutant intégralement le plaignant de ses demandes ; lequel a fait appel de la décision. En conséquence, le Groupe maintient sa position et considère que les décaissements éventuels et peu probables sur les 12 prochains mois afférents aux litiges ne sont pas de nature à remettre en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'à fin mars 2017.

2.4.1.4. Risques liés à d'éventuels engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous montre les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers pris par le groupe GECI International, que ce soit dans le cadre de l'activité courante ou autrement :

	En k€					Mars.15 IFRS
	Total	N+1	N+2	N+3	N+4 et au-delà	
Avance remboursable Région Lorraine (b)	17 200	17 200				17 200
Garantie à première demande Locaux Kléber (a)	172				172	172
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (c) (d) (e)	871	871				871
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie (f)	300	300				300
Garantie sur emprunts bancaires (g)	2 950	800			2 150	
Engagements hors bilan	21 493	19 171	0	0	2 322	18 543

- a) La société GECI International a constitué une garantie à première demande de 172 380 euros, en faveur du bailleur de son nouveau siège social au 48 bis Avenue Kléber 75116 PARIS.
- b) Comme indiqué dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés, la société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions a été payée par le Groupe.
- c) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 500.000 euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune

a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1.300.000 Euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5.000.000 Euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2016.

- d) La société GECl International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding ex-GTH, pour un montant de 328 289 euros en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont : une situation nette positive supérieure à 8,5 M€ et d'un résultat net comptable avant impôt de 0,5 M€.

La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2016.

- e) Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers durant cet exercice, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros, a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.
- f) La cession des filiales du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN a donné lieu à une garantie de passif de 300K€ qui court jusqu'à fin mars 2016. L'obligation est éteinte depuis le 1er avril 2016.
- g) Les emprunts BNP Paribas et Caisse d'Epargne IDF, de 3 M€ (capital restant dû 2,017 M€) sont garantis par un nantissement des titres Amundis.

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 M€ (capital restant dû 0,132 M€) est garanti par un nantissement des 408 titres Eolen en second rang.

Les emprunts de Crédit du Nord de 0,8 M€ sont garantis sur le versement du CIR 2012 (estimé en mai 2016), et sur des titres Eolen (238 K€), Amundis (422 K€), Alliances Services Plus (1,3 M€) et Eolen Finance (150 K€).

2.4.1.5. [Risque de crédit](#)

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition au risque de crédit. Des évaluations du profil de risque sont établies pour les clients dont l'encours dépasse un certain montant établi via le contrat d'affacturage.

Le risque de défaillance de ses clients est quant à lui limité compte tenu de la qualité de son portefeuille constitué, pour les premiers d'entre eux, par de grands groupes industriels mondiaux.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.

Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

Les clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnés à hauteur du risque de non-recouvrabilité en fonction du retard constaté et en fonction du profil du client.

Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

2.4.1.6. [Risque de non reconstitution des fonds propres](#)

La Société a pu reconstituer les fonds propres à travers des augmentations de capital réservées aux deux actionnaires de référence (XLP Holding et Air Invest) et la réduction de capital par absorption des pertes cumulées pour 14,8 M€. Suite à ces opérations, 27 800 000 actions nouvelles ont été créées et la valeur nominale de chaque action a été diminuée de 0,25 euro à 0,01 euro.

2.4.1.7. [Risque sur actions et autres instruments financiers](#)

La Société n'a réalisé aucun investissement en actions ou en d'autres investissements financiers.

Elle n'est donc pas exposée à ce risque.

2.4.2. Risques liés à l'activité de la Société

2.4.2.1. [Risques liés au marché et à la concurrence](#)

Le marché dans lequel évolue le Pôle Ingénierie est très concurrentiel, notamment dans les principaux pays où le Groupe est présent (Angleterre, Inde, Afrique du Sud).

Ce marché se concentre de plus en plus, avec de moins en moins d'acteurs, et le référencement devient une étape obligée pour collaborer avec les grands groupes industriels.

Cette concurrence entre les acteurs pourrait entraîner une baisse des prix et des marges des prestations de la Société et par conséquent de ses bénéfices.

Pour faire face à cette concurrence, GECl International se spécialise sur des niches où ses compétences sont reconnues (notamment les métiers de la structure et l'intégration de systèmes), élargit sa gamme de services à forte valeur ajoutée, et améliore sa compétitivité en travaillant sur des alliances commerciales et/ou capitalistiques.

Les pôles « Informatique & Télécoms » et « Finance » sont portés par la marque « Eolen ». Le Groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de clients récurrents qui sont des acteurs majeurs des marchés ciblés par le Groupe. Le savoir-faire du Groupe est reconnu sur ces différentes niches. L'expérience et la présence auprès de ces prescripteurs sont des atouts indéniables pour le Groupe. Néanmoins, le Groupe déploie tout son effort d'une part, sur ses programmes R&D (avec la solution HPC) et d'autre part, sur la recherche de partenariats technologiques grâce à une veille permanente. Afin de mettre tous les atouts de son côté, le Groupe a entamé des démarches pour la certification ISO 9001 et 27001, et poursuit ses efforts pour valoriser sa responsabilité sociétale et environnementale. Ces démarches lui permettent de renforcer son image et de prétendre à des appels d'offres plus élevés.

Le risque est donc sur une baisse cyclique du chiffre d'affaires quand une technologie arrive à maturité, mais elle peut être limitée par l'arrivée de nouvelles technologies. Les ESN (Entreprises des Services du Numérique) concurrentes sont soumises aux mêmes problématiques, mais la différence se fait sur l'adaptabilité et la réactivité.

2.4.2.2. [Risques associés au développement international](#)

GECl International intervient sur la scène internationale depuis plus de 25 ans. Le Groupe a développé un grand savoir-faire, en particulier dans sa capacité à conduire et réaliser des projets mobilisant en cas de besoin ses différents bureaux en parallèle. Le développement de l'international est une option importante dans le redéploiement stratégique du Groupe, notamment concernant l'Inde et l'Afrique du Sud. Depuis l'acquisition du « groupe Eolen », le Groupe a étoffé son implantation grâce à la filiale

établie au Brésil (AS+ Do Brasil), dont l'activité est bien implantée depuis 7 ans. Pour mémoire, la contribution de la filiale au Brésil en terme de chiffre d'affaires, dans les comptes consolidés au 31 mars 2016, est de 1,7 M€ soit 10,88% du chiffre consolidé du Groupe.

Le Groupe pourrait se trouver confronté à des risques inhérents à tout développement international, comme les modifications imprévisibles, par les autorités de contrôle, des restrictions à l'exportation, les barrières et les tarifs douaniers, la difficulté à gérer des opérations à l'étranger, les différences de standards technologiques entre les pays, les lois et les pratiques en matière sociale de certains pays, les délais dans les conditions de paiement, les problèmes d'encaissement, les instabilités politiques, les réductions saisonnières d'activité et l'imposition d'éventuels impôts et taxes non prévus. Ces facteurs de risque pourraient avoir un effet négatif sur les opérations internationales du Groupe et donc sur son chiffre d'affaires, ses résultats et sa situation financière. Aujourd'hui, le Brésil est dans une situation économique délicate, mais l'ancrage de l'activité brésilienne du Groupe au sein de ses donneurs d'ordre, amoindrit le risque.

2.4.2.3. [Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre réduit de clients](#)

La stratégie du Groupe est aujourd'hui axée sur un accroissement de sa clientèle, sur une extension des activités dans des secteurs connexes, et enfin sur la valorisation de son savoir-faire et de sa connaissance des marchés internationaux au travers d'une offre de concepts et de projets en partenariat industriel.

Cette stratégie de développement devrait donner au Groupe une diversification beaucoup plus importante. Par ailleurs, le Groupe fait valoir son savoir-faire et ses relations privilégiées auprès des prescripteurs majeurs, pour entretenir une identité forte de la marque « Eolen ». Cela lui permet d'intégrer de nouveaux clients et de développer de nouveaux référencements tout en renforçant ses positions auprès de ses clients historiques. Le risque est donc assez restreint.

2.4.2.4. [Risques liés aux fournisseurs ou aux technologies utilisées](#)

Pour la branche Ingénierie, les technologies externes utilisées par le Groupe sont principalement des logiciels de conception, maillage et calcul de structures. Concernant les nouveaux pôles portés par les filiales du « groupe Eolen », les logiciels utilisés sont des logiciels de programmation et de conception. Le Groupe est attentif aux évolutions

technologiques et fait une veille stratégique sur des start-up qui pourraient jouer un rôle dans ces domaines. Le Groupe s'appuie sur des logiciels standards du marché faisant référence dans ses secteurs d'intervention et correspondant aux besoins exprimés par ses clients. Le Groupe à ce jour, n'est pas exposé à un risque immédiat ou à moyen terme.

2.4.2.5. [Risques de bonne fin sur les opérations au forfait](#)

Ces risques concernent, dans le conseil et le service en haute technologie, les contrats au forfait. En effet, le fournisseur s'engage sur la réalisation d'une prestation correspondant au cahier des charges initial émis par le client, et ce dans des délais et pour une somme forfaitaire négociée lors de la signature du contrat.

La gestion des risques sur contrat repose sur un management de programmes qui intègre des prévisions régulières, une re-planification des ressources hebdomadaires et une distinction précise des réalisations qui relèvent soit du cahier des charges initial, soit de travaux complémentaires hors forfait facturables séparément.

Des clients historiques peuvent exiger la mise en place de tels contrats. Si tel est le cas, le Groupe s'assure que le forfait recouvre les dépenses qui devraient être engagées, que le projet est faisable dans les temps impartis en tenant compte d'aléas éventuels. La renégociation des contrats en Afrique du Sud est dans ce cas précis.

Par ailleurs, les sociétés du « groupe Eolen » sont moins exposées à ce risque, seule la solution HPC est proposée en contrat au forfait, les autres activités font surtout de l'Assistance Technique (contrats en Régie).

On peut donc conclure que le Groupe est moins exposé sur ce risque.

2.4.2.6. [Risque de prix](#)

Le risque de prix est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des matières premières et autres actifs. De par son activité, le Groupe n'est plus concerné par ce type de risque, malgré l'élargissement de ses activités.

2.4.2.7. [Risques en cas de croissance externe](#)

La Société a réalisé plusieurs opérations de croissance externe significatives ces dernières années.

Ces expériences passées démontrent qu'il n'est pas exclu que le Groupe puisse connaître dans le futur, des difficultés d'intégration des sociétés nouvellement acquises. Ces risques sont notamment liés aux coûts cachés : litiges non identifiés, engagement hors bilan divers, fuites de cerveaux. Ces risques peuvent être liés également à des efforts importants de financement si la société intégrée est en difficulté financière. Néanmoins, ces risques sont souvent identifiés au cas par cas selon la situation financière de la société intégrée. Le Groupe se fait souvent accompagner dans l'analyse des données opérationnelles, juridiques et financières, pour limiter les imprévus.

Les risques liés à l'acquisition du groupe Eolen, portent principalement sur la baisse du chiffre d'affaires, les litiges minorés (prud'hommes, contrôles fiscaux), la trésorerie. Ces risques ont pu être gérés, notamment grâce au renforcement de l'équipe commerciale, l'assistance par des conseils sur les différents litiges, et l'obtention d'une franchise de remboursement des emprunts d'une année permettant la réorganisation de la trésorerie pour qu'elle retrouve sa situation normale.

Le Groupe poursuit sa stratégie de partenariats ou alliances capitalistiques afin de trouver des synergies à ses nouvelles activités et/ou consolider ses positions sur des marchés ciblés.

2.4.3. Risques juridiques

2.4.3.1. [Propriété intellectuelle](#)

A ce jour, la Société n'a jamais eu de litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux des tiers et ne s'attend pas à ce qu'il y en ait dans le futur. La société estime donc, son exposition à ce risque est assez limitée.

2.4.3.2. [Faits exceptionnels et litiges](#)

Litige Région Lorraine

La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société Sky Aircraft des aides : 9,1 M€ au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 M€ au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion ; 5 M€ au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des

engagements de remboursement avaient été donnés par GECl International pour ces 3 avances et par GECl Aviation pour la seule avance de 9,1 M€.

En décembre 2012 et en janvier 2013, le payeur général de Lorraine a appelé en garantie GECl International pour le remboursement des 3 avances et GECl Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 M€. La Région Lorraine a fait séquestrer 3,9 M€ du CIR 2012 du groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du groupe. La Société a contesté ces saisies car elle estime ne pas avoir donné de réelle garantie de caution, en cas de défaillance de ses filiales.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 M€ à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond permettant de déterminer si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuit.

GECl International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECl Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le Groupe et la Région.

L'avancement de la procédure à date est le choix de la juridiction compétente (Tribunal administratif ou Tribunal de commerce) pour qu'une décision soit prise sur ce litige. Une fois les voies de recours épuisées sur cette première décision, les parties échangeront de nouvelles conclusions sur le fond du litige auprès de la juridiction compétente et le cas échéant pourront avoir recours aux voies d'appels suite à cette première décision.

Autres litiges :

Dans le cadre du litige avec un fournisseur, concernant la société GECl International, dont la réclamation porte sur 0,7 M€, le risque maximal estimé et provisionné par la société s'élève à 0,2 M€, aucun élément nouveau n'étant intervenu, la position de la société sur ce litige reste inchangée.

Par ailleurs, les provisions sur les litiges prud'homaux d'un montant de 0,3 M€, concernent deux dossiers dont les demandes s'élèvent à 0,9 M€. Pour le premier dossier, le conseil des prud'hommes a rendu son délibéré le 27 mai 2015, constatant un partage des voix. Aucune date n'a été fixée pour la prochaine audience. Dans le deuxième dossier, le conseil des prud'hommes a débouté le plaignant de toutes ses demandes le 24 juin 2015, lequel a choisi de faire appel de cette décision en septembre 2015.

Concernant le « groupe Eolen », une dizaine de litiges prud'homaux d'un montant global de 0,3 M€ ont été constatés dans les comptes pour une demande totale de 0,5 M€. Un litige sur l'Earn-out sur Amundis a été également provisionné pour 0,1 M€ (montant de la demande 0,1 M€). Un contrôle URSSAF sur la société Eolen et la société Eolen Finance, portant sur les exercices de 2009 à 2011, pour un montant global de 0,3 M€ a été également provisionné.

Par ailleurs, il existe une notification de redressement à la suite du contrôle fiscal portant sur les CIR 2009 à 2012 d'Eolen Finance pour 1,4 M€, intégralement provisionné, et qui a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif. Il n'y a pas d'éléments nouveaux à ce jour suite à cette contestation. Enfin, un contrôle fiscal sur la filiale Alliance Services Plus a débuté durant le mois de juillet 2015, celui-ci est toujours en cours et porte notamment sur les CIR des exercices 2011 à 2014. Ce contrôle n'a donné lieu à aucune notification à ce jour. GECl International a décidé, après consultation de ses conseils, de ne pas passer de provision au titre de ce contrôle dans les comptes arrêtés au 31 mars 2016.

Litiges en M€			Notification (Risque maximal)	Provisions	Risque Potentiel complémentaire
URSSAF	2009-2011	Eolen	0,24	0,22	0,00
URSSAF	2010	Eolen Finance	0,09	0,06	0,00
CIR	2009-2012	Eolen Finance	1,38	1,38	0,00
CIR	2011-2014	AS +	CIR 2011 pour 1,5 M€ notifié pour 15K€. Les autres CIR sont en cours de contrôle pour une valeur de 2,7 M€	0,00	0,00
CIR	2012 - 2014	Autres Filiales n'ayant pas fait l'objet de contrôle		0,04	CIR 2013 et 2014 partiellement encaissés pour 0,8 M€ ; CIR 2012 non encaissés

Litiges avec le Cédant du groupe Eolen et son représentant M. Leblanc

De l'acquisition du groupe Eolen sont nés des litiges avec le cédant et l'ancien mandataire social M Leblanc ; Suite à son licenciement pour faute lourde, M. Leblanc a saisi le CPH avec une demande de 2M€. La demande de reconnaissance de Monsieur Leblanc du caractère professionnel de son supposé accident de travail n'a pas été reconnu par la CPAM. Le Conseil de la Société a estimé qu'il n'était pas nécessaire de provisionner. L'audience de bureau de conciliation a eu lieu. Une première décision n'est pas attendue avant fin 2017 et, s'il y a appel, une décision définitive sur le fond n'est pas attendue avant 2019.

M. Leblanc a initié une procédure au fond devant le tribunal de commerce de Paris demandant la nullité des accords « sous réserve » des saisies d'emails et de documents ordonnées, dans un premier temps de façon non contradictoire, sur le fondement de l'article 145 du. A titre subsidiaire, M. Pascal Leblanc et sa société ANTHEA demandent également la condamnation des sociétés Altona International et GECl International à l'exécution de leurs engagements issus des accords de cession.

Toutes les obligations contractuelles ont été parfaitement remplies à l'égard de M. Leblanc et de la société ANTHEA, dans le respect des termes des accords signés.

La Société a également contesté la saisie de sms et emails initiée de façon non contradictoire par Monsieur Leblanc et supposée fonder sa demande de nullité.

Le Président du Tribunal de Commerce a ordonné la rétractation desdites saisies suite à la contestation de la Société.

Il a retenu au vu des explications données qu'une telle mesure « ne peut reposer sur la seule suspicion d'un comportement de mauvaise foi des sociétés cessionnaires ou de leurs dirigeants ; que le débat contradictoire à l'audience de référé établit que de nombreux échanges sont intervenus entre le cédant et les cessionnaires et leurs dirigeants respectifs quant à leurs désaccords sur des éléments de valorisation du prix de cession ; que si ANTHEA et M. Pascal Leblanc soutiennent que les cessionnaires ont entendu de mauvaise foi prétexter de divers griefs pour remettre en cause les conditions de la cession, ils ne rapportent aucun élément ou commencement de preuve qui justifierait le motif légitime de la mesure de saisie ordonnée, à savoir établir à l'encontre des cessionnaires

« la mise en œuvre de la mauvaise foi d'un stratagème de non-respect des accords conclus » .

Monsieur Pascal Leblanc a fait appel.

La Cour d'appel a confirmé la décision annulant les saisies par un jugement particulièrement motivé :

« considérant toutefois que si ces pièces révèlent l'existence de discussions âpres entre les parties, dans les jours qui ont suivi la cession du 6 août 2015, susceptibles de remettre en cause des éléments substantiels la composant –tout comme les autres mentionnées dans la liste précitée- ne corroborent pas le soupçon de « mise en œuvre, de mauvaise foi, d'un stratagème de non-respect des accords conclus » sur lequel est fondée la requête initiale de la société Anthéa et M. Leblanc , ni ne constituent un faisceau d'indices concordants rendant vraisemblable ce soupçon, en l'absence de preuves suffisantes pour le rendre crédible » .

M. Leblanc a également été condamné par la Cour d'Appel de Paris à la somme de 5.000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile. M. Leblanc a informé le Conseil de la Société le jour même de la décision de la Cour d'Appel de son intention de former un pourvoi en cassation. La Société n'a toujours pas les écritures de M. Leblanc supposées fonder son pourvoi. Le pourvoi n'est pas suspensif.

Il a également effectué une saisie des titres supposément pour sécuriser la propriété de groupe Eolen, cette saisie étant actuellement contestée par la Société.

M. Leblanc a initié une citation directe, presque six mois après les supposés faits et postérieurement à la décision du Président du Tribunal de Commerce rétractant ses saisies, contre la Société et son dirigeant. M. Leblanc n'a toujours pas communiqué ses pièces, l'audience pour consignation étant prévue en septembre 2016. Si celui-ci ne consigne pas la somme demandée par le tribunal, la procédure sera déclarée irrecevable.

Face aux comportements préjudiciables de M. Leblanc et de la société Anthéa, la Société a déposé, des demandes reconventionnelles devant le Tribunal de Commerce de Paris à l'encontre de ces derniers à - estimation des montants non causés versés aux sociétés de M. Leblanc et ses conseils personnels, mais surtout aux litiges et risques

découverts post cession sur l'ensemble des sociétés cédées, estimés à plus de 2.6 M€. La Société a pris le soin de provisionner ces risques (contrôles fiscaux, provisions prudhommales..) durant le premier semestre fiscal et de les publier. L'audience au fond était fixée au 23 juin 2016 et le délibéré attendu avant la fin de l'année civile.

La Société a également déposé une plainte et se réserve également le droit de formuler des demandes de dommages intérêts pour procédures abusives.

2.4.4. Risques liés à l'organisation de la Société

2.4.4.1. [Risques liés à une éventuelle perte de collaborateurs clés](#)

Si le Groupe venait à perdre certains de ses salariés, son activité pourrait en être négativement affectée. Toutefois, ce risque a été largement atténué par l'organisation de la Société et sa structure de management qui avaient été considérablement renforcés au cours des précédents exercices, ainsi que par l'importance des effectifs, réduisant fortement la dépendance à un petit nombre de salariés clés.

Le Groupe a su s'entourer au fil des années de collaborateurs et de dirigeants, dont la compétence managériale et technique est reconnue par les clients de premier plan. Elle a ainsi développé un réseau étendu dans son secteur d'activité, qui lui permet de réagir rapidement en cas de départ d'hommes clés.

Une analyse approfondie est apportée lors des rapprochements capitalistiques. L'identification des personnes clés est primordiale, et l'analyse du contrôle interne permet d'accélérer cette identification et de dégager ainsi des risques éventuels et d'apporter des solutions.

Certains postes ont dû être externalisés pour des soucis de coûts. Cette stratégie n'a pas altéré la qualité de ses services. Le Groupe prévoit un renforcement de son effectif pour son projet de développement tout en poursuivant sa politique d'optimisation de coûts.

2.4.4.2. [Risques liés à l'environnement](#)

Les activités d'ingénierie du Groupe n'entraînent pas de risque significatif pour l'environnement. Plus spécifiquement, le Groupe étend progressivement l'utilisation de technologies informatiques collaboratives propres à faciliter la collaboration à distance



et à limiter les déplacements. L'environnement fait partie des sujets sur lesquels le groupe entend axer ses efforts de développement futur.

2.4.5. Assurances

La principale couverture d'assurance regroupe la responsabilité civile professionnelle et la responsabilité civile exploitation de GECI International et de ses filiales à plus de 50%. Le plafond d'indemnisation est d'un maximum de 7,5 M€ par sinistre en responsabilité civile exploitation et 1,5 M€ par sinistre en responsabilité civile professionnelle. L'assureur est Zurich Insurance Plc.

GECI International a également souscrit une assurance responsabilité civile pour ses mandataires sociaux et ceux de toutes ses filiales, pour un plafond d'indemnisation de 2 M€. L'assureur est Chubb.

En ce qui concerne le groupe Eolen, ce dernier a souscrit une assurance de Responsabilité Civile Prestataire de Services dont le plafond maximal de garantie est de 7,5 M€. L'assureur est AXA Corporate IARD.

En outre, les sociétés du Groupe ont souscrit plusieurs assurances multirisques bureaux et des assurances perte pécuniaire.

Au 31 mars 2016, le montant total des primes d'assurance versées est de 69 K€, et lors du dernier exercice, le montant s'élevait à environ 53 K€.

2.5. Événements importants dans le Groupe postérieurs à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2016

Afin de soutenir sa stratégie de croissance, le Groupe a acquis la société « ETUD Integral » à la fin du mois de juin 2016. Cette société d'ingénierie française, fondée en 1984, propose une gamme de services variés comprenant le développement et la conception, les simulations numériques, l'ergonomie, la réalisation de prototypes. Elle dessert en particulier un certain nombre de clients de premier plan dans l'univers des transports, parmi lesquels Renault, PSA, Bombardier, Alstom, Dassault Aviation, Sogecclair ou Valeo.

Son chiffre d'affaires s'est établi en 2015 à 4 M€ contre 5 M€ en 2014. Cette évolution s'explique par des difficultés financières récentes, qui ont altéré la demande des donneurs

d'ordre pour la réalisation d'études et de prototypes ; la partie du chiffre d'affaires, réalisé par la mise à disposition de compétences dans le cadre de contrat en régie, offrant une meilleure résilience.

L'acquisition s'est effectuée dans le cadre d'une reprise d'activité devant le tribunal de commerce de Versailles. GECI International reprend l'ensemble des effectifs opérationnels (63 personnes) et pérennise ainsi les engagements pris auprès des clients d'ETUD Integral.

Grâce à son expérience de ce type de dossier, et grâce à la proximité des équipes et des métiers, GECI International entend mener une intégration rapide, efficace et pérenne, pour les collaborateurs comme pour les clients qui pourront désormais bénéficier d'une expertise élargie.

La date effective de reprise est le 21 juin 2016. Les résultats d'ETUD Integral seront consolidés à compter de cette date.

2.6. Présentation des Comptes Sociaux

2.6.1. Présentation générale – Activité et situation de la Société

La société GECI International (ci-après la « Société ») est la société mère du groupe GECI International. Elle assure la direction et la coordination d'ensemble du Groupe. Elle se positionne comme garante et gestionnaire des politiques fonctionnelles et offre des services supports aux filiales du Groupe (business développement, marketing, commercial, technique et management de programme, recrutement, RH, qualité, financier, juridique).

2.6.2. Modalités de présentation

Nous vous précisons que les comptes annuels de la Société ont été établis selon les mêmes normes et méthodes comptables que l'exercice précédent. Les normes IFRS ne concernent pas l'établissement des comptes sociaux mais uniquement l'établissement des comptes consolidés.



2.6.3. Activité de la Société - Examen des comptes annuels

Au cours de l'exercice 2015/2016, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 1 627K€ contre 318K€ sur l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires est constitué essentiellement par la facturation de management fees à ses filiales.

Le résultat d'exploitation fait apparaître un profit de 8 K€ sur l'exercice 2015/2016 contre une perte de 1 772 K€ sur l'exercice précédent. La structure de coûts s'est stabilisée d'un exercice à l'autre mais la facturation des management fees a permis de couvrir les charges d'exploitation. La Société a continué ses efforts de restructuration et mutualise les coûts transverses (juridiques et financiers) pour optimiser certains postes de dépenses du Groupe.

Le résultat financier s'élève à - 299 K€ contre - 531 K€ sur l'exercice précédent. Ce résultat se compose essentiellement d'intérêts de comptes courants d'actionnaires.

En K€ - Provisions liées aux participations	Titres	Comptes Courants	Risques & Charges	Total
Provisions au 31/03/2015	4 205	538	2	4 745
GECI Transportation and Engineering India				0
GECI Ltd		10		10
GECI Ukraine				0
Altona International				
Mouvements 2015/2016	0	10	0	10
Provisions au 31/03/2016	4 205	549	2	4 756

Le résultat exceptionnel inclut le litige avec le fournisseur Siemens/ATlease Finance qui s'est conclu par la signature d'un protocole d'accord dans lequel GECI International s'est engagé à verser une indemnité de 635 K€ étalée sur 18 mois. Les produits exceptionnels sur opérations de gestion concernent principalement des dettes fournisseurs devenues sans objet (247 K€) et un remboursement du trop perçu de la Région Lorraine sur des saisies effectuées antérieurement sur les comptes bancaires de la Société (46 K€). Par ailleurs, la société AirInvest a consenti un abandon des intérêts de son compte courant en faveur de GECI International à hauteur de 393K€. Enfin, la reprise sur dotations exceptionnelles (152K€), concerne le retraitement annuel dans les comptes sociaux de GECI International, des amortissements exceptionnels comptabilisés lors de l'exercice 2013-2014.

Le résultat net ressort à une perte de 88 K€ contre un profit de 482 K€ sur l'exercice précédent.

2.6.4. Situation Financière

Le Groupe GECI International a reconstitué ses fonds propres à fin mars 2016 suite à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2016 :

- des augmentations de capital réservées en faveur des deux actionnaires de référence (XLP Holding et Air Invest), et
- de la réduction de capital (à travers la diminution de la valeur nominale de l'action, de 0,25 euro à 0,01 euro).

Ces opérations se sont matérialisées par l'incorporation des comptes courants des actionnaires dans le capital de la société pour 15,3 M€, dont 8,3 M€ de prime d'émission, et ont conduit à la création de 27 800 000 d'actions nouvelles.

Sur décision de cette même Assemblée, GECI International a également réalisé une émission de bons de souscription d'actions (« BSA ») attribués gratuitement à ses actionnaires afin de les associer aux nouveaux projets de développement. 61.741.720 BSA ont ainsi été émis le 7 avril 2016, 1 BSA donnant le droit de souscrire 1 action GECI International, à tout moment jusqu'au 6 octobre 2017 inclus, au prix unitaire de 0,06 euro par action. Il est rappelé que les actionnaires de référence Serge Bitboul, XLP Holding et Air Invest, se sont engagés à ne pas exercer ni à céder les BSA gratuits qui leur ont été attribués, les autres actionnaires se trouvant ainsi relués.

Les dettes ont beaucoup diminué. Les dettes fournisseurs et les dettes fiscales sont issues du cycle normal d'exploitation.

2.6.5. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2015/2016

Nous vous proposons d'affecter en totalité le résultat de l'exercice 2015/2016 qui se traduit par une perte de 88 K€ sur le compte "Report à Nouveau", lequel passerait ainsi d'un solde de – 55 258 K€ à un nouveau solde de – 55 346 K€.

2.6.6. Distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices

La Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

2.6.7. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une quote-part de location mobilière, de TVTS, et de pénalités et amendes correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (articles 39-4 et 39-5 du CGI) pour un montant de 211 €. Par ailleurs, les amortissements exceptionnels ne sont pas non plus déductibles au moment de leur constatation.

2.6.8. Information sur les délais de paiement

Tableau du solde des dettes fournisseurs au 31.03.2016 et au 31.03.2015 par date d'échéance

Échéances	Total	Dettes non échues			Dettes échues	Total Général
		Échéance de 0 à 30 jours	Échéance de 31 à 60 jours	au-delà de 60 jours		
<i>Au 31 mars 2016</i>	669	211	35	423	113	782
Fournisseurs hors Groupe	669	211	35	423	113	782
Fournisseurs Groupe	0				0	0

Échéances	Total	Dettes non échues			Dettes échues	Total Général
		Échéance de 0 à 30 jours	Échéance de 31 à 60 jours	au-delà de 60 jours		
<i>Au 31 mars 2015</i>	235	235	0	0	364	599
Fournisseurs hors Groupe	235	235	0	0	364	599
Fournisseurs Groupe	0	0	0	0	0	0

2.6.9. Contrôle des commissaires aux comptes

Vos commissaires aux comptes vous feront part, dans leur rapport sur les comptes annuels dont lecture va vous être donnée lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes qui vous sont ici présentés, du résultat de leurs investigations sur lesdits comptes.

Vos Commissaires aux Comptes examinent, dans leur rapport spécial, les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce qui ont été conclues par votre Société ou exécutées par elle au cours de l'exercice écoulé.

2.6.10. Perspectives d'avenir et évolution prévisible de la situation de la Société

Les perspectives de la société GECI International sont directement liées aux perspectives du Groupe détaillées ci-avant.

2.6.11. Activité en matière de recherche et développement

Les activités de Recherche et Développement sont portées par les filiales du Groupe. Ces activités sont détaillées ci-avant.

2.6.12. Événements importants postérieurs à la clôture de l'exercice

Pour les autres événements propres au groupe, cf. paragraphe 1.7 du rapport de gestion.

2.6.13. Situation des mandats des commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que :

- o les mandats de la société RSM Paris, co-commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Charles Boucher, co-commissaire aux comptes suppléant, arriveront à leur terme à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.
- o les mandats de la société Bewiz Audit (anciennement France Audit International et Révision), co-commissaire aux comptes titulaire, et de la Société Auxiliaire de Gestion et d'Expertise (S.A.G.E.), co-commissaire aux comptes suppléant, arriveront à leur terme à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

2.7. Informations concernant les mandataires sociaux

2.7.1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux exercées au cours de l'exercice clos

Ces éléments figurent dans le rapport sur la gouvernance et le contrôle interne.

2.7.2. Rémunération des dirigeants

Ces éléments figurent dans le rapport sur la gouvernance et le contrôle interne.

2.7.3. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs

Nous vous proposons, en application de l'article L. 225-45 du Code de commerce, de fixer à la somme de 50 000 euros le montant maximum de la somme annuelle pouvant être allouée au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence pour l'exercice 2016/2017.

2.8. Information sur l'actionariat et l'évolution du cours de bourse

2.8.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

2.8.1.1. Evolution de l'actionariat et des droits de vote

	31-mars-15			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% des droits de vote
Actionnaires dirigeants	9 414 460	27,8%	16 899 042	38,8%
XLP holding	4 592 507	13,5%	8 855 968	20,3%
Serge Bitboul	4 821 953	14,2%	8 043 074	18,5%
Airinvest	1 702 793	5,0%	3 405 586	7,8%
Autres nominatifs	472 981	1,4%	893 688	2,1%
Autres au porteur	22 269 762	65,7%	22 269 762	51,2%
Auto-détention	61 724	0,2%	61 724	0,1%
TOTAL	33 921 720	100,0%	43 529 802	100,0%

	31-mars-16			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% des droits de vote
Actionnaires dirigeants	29 916 364	48,5%	29 916 364	48,5%
XLP holding	25 092 507	40,6%	25 092 507	40,6%
Serge Bitboul	4 823 857	7,8%	4 823 857	7,8%
Airinvest	9 002 793	14,6%	9 002 793	14,6%
Autres nominatifs	496 107	0,8%	496 107	0,8%
Autres au porteur	22 264 732	36,1%	22 264 732	36,1%
Auto-détention	61 724	0,1%	61 724	0,1%
TOTAL	61 741 720	100,0%	61 741 720	100,0%

La société XLP Holding SAS (ex-GTH) est une société contrôlée par Monsieur Serge Bitboul. L'évolution significative est due aux augmentations de capital réservées aux deux

actionnaires de référence (XLP Holding et Air Invest), suite à l'incorporation de leurs comptes courants dans le capital et qui a donné lieu à la création de 27 800 000 actions nouvelles. Il s'agit de l'opération de reconstitution de capital annoncée et envisagée dans les rapports financiers précédents.

Informations sur les principaux actionnaires

Au 31 mars 2016, les actionnaires détenant individuellement plus de 5 % des actions de la Société étaient les suivants :

- Airinvest SGPS Lda	14,6 %
- Monsieur Serge BITBOUL	7,8 %
- XLP HOLDING (ex-GTH)*	40,6 %

(*) Société contrôlée par Serge Bitboul

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Depuis sa création, la Société est contrôlée par Serge Bitboul du fait de sa détention de la majorité ou quasiment du capital et des droits de vote, directement ou indirectement au travers de XLP Holding (ex-GTH).

Monsieur Serge BITBOUL détient directement et indirectement 48,5% du capital et 48,5% des droits de vote au 31 mars 2016.

Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires dont la Société ait connaissance.

Rachat par la Société de ses propres actions

La Société est liée à la Société Gilbert Dupont par un contrat de liquidité conforme au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Au 31 Mars 2016, les moyens suivants figuraient au contrat de liquidité :

61 724 titres GECI International FR0000079634 pour une valeur comptable de 22 220,64 €

Au cours de l'exercice 2015/2016, il n'y pas eu de mouvements sur ce contrat de liquidité.

En dehors du contrat de liquidité, aucune autre opération n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle

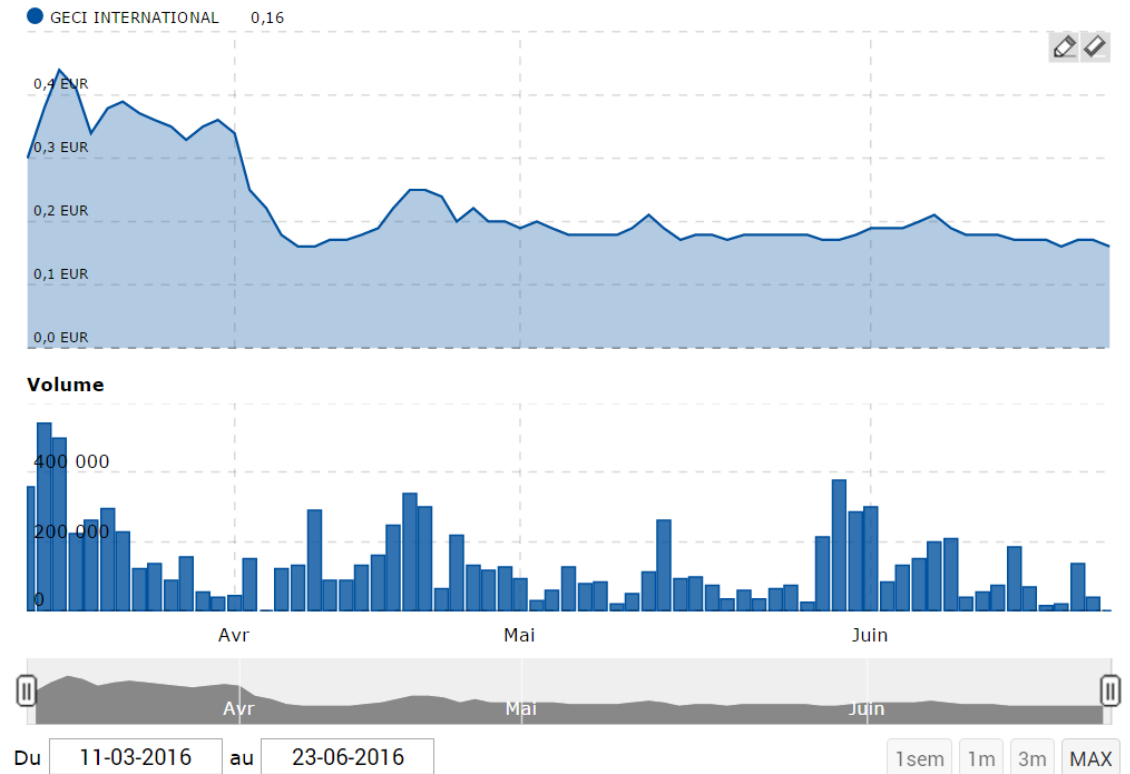
Il n'existe ni dans les statuts de la Société, ni autrement, de dispositions pouvant avoir un tel effet, à la possible exception du droit de vote double dont disposent les actions détenues au nominatif depuis au moins deux ans.

2.8.1.2. [Evolution du cours de bourse](#)

Tableau d'évolution de l'action depuis le 1er décembre 2011

Date	Plus haut cours	Date du plus haut cours	Plus bas cours	Date du plus bas cours	Cours moyen (ouverture)	Nombre de titres échangés	Nombre de séances de cotation
déc-11	1,57	01-déc	1,19	19-déc	1,32	6 203 842	21
janv-12	2,07	24-janv	1,31	16-janv	1,42	2 735 230	17
févr-12	3,80	07-févr	2,05	03-févr	2,87	52 140 411	20
mars-12	3,17	06-mars	2,31	22-mars	2,84	21 702 034	22
avr-12	2,95	02-avr	1,70	24-avr	2,31	14 411 548	18
mai-12	2,28	02-mai	1,55	18-mai	1,82	9 580 589	22
juin-12	1,79	07-juin	1,49	04-juin	1,64	1 580 442	5
mars-16	0,40	15 mars	0,274	11 mars	0,335	2 989 538	13
avril-16	0,31	01 avril	0,15	13 avril	0,209	3 010 170	18
mai-16	0,21	12 mai	0,17	16 mai	0,182	2 330 837	22

Graphique depuis la reprise effective de la cotation



Les différents codes pour suivre le cours de GECI International sont :

- ❖ ISIN : FR0000079634 (mnémonique : GECP)
- ❖ Reuters : GECI.PA
- ❖ Bloomberg : GEC FP

GECI International avait été introduite au Second Marché de la Bourse de Paris. Elle est aujourd'hui cotée sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris. Elle est suspendue de cotation depuis le 07 juin 2012. La reprise de cotation a été demandée par le Groupe le 29 février 2016, et la cotation a réellement repris le 11 mars 2016.

Le mode de cotation est aujourd'hui au fixing à cause de la suspension de cotation survenue depuis juin 2012. En effet, le nombre de transactions calculé sur l'exercice précédent est le point de référence qui classe la cotation des titres cotés sur le marché Euronext. L'année prochaine

donc, selon le nombre de transactions enregistrées, le mode de cotation pourra changer de nouveau.

A ce jour, le mode de cotation au fixing des titres GECP se fait aux horaires suivants :

- o De 11h30 jusqu'à 12h00 :
 - À 11h30 : cotation d'un cours d'ouverture
 - Jusqu'à 12h : possibilité pour les membres de marché de négocier à ce cours d'ouverture uniquement
- o De 16h30 à 17h00 :
 - À 16h30 : cotation d'un cours de clôture
 - Jusqu'à 17h : possibilité pour les membres de marché de négocier à ce cours de clôture uniquement

2.8.2. Actionnariat salarié et actions gratuites

Conformément à l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun salarié ne détient d'actions de la Société au titre d'un plan d'épargne entreprise ou de fonds commun de placement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, il est mentionné dans un rapport spécial les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce concernant l'attribution d'actions gratuites.

2.8.3. Distribution des dividendes au cours des trois derniers exercices

La Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

2.8.4. Avis donné à une autre société par actions que la Société détient plus de 10% de son capital

Néant.

2.8.5. Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées

Néant.

2.8.6. Opérations réalisées par les dirigeants sur leur titre

Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches au cours de l'exercice écoulé

Art L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et Art. 223-26 du règlement général de l'AMF

Dénomination sociale de l'émetteur :

GECI INTERNATIONAL S.A.

Période concernée :

Du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

	Acquisitions	Cessions	Souscriptions	Echanges
Nombre d'actions	--	--	--	--
Prix moyen unitaire		--		--

2.8.7. Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital (Art L.225-100 du Code de Commerce)

1/ Délégations en vigueur au 1^{er} avril 2015

Type d'autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond nominal	Montant déjà utilisé
1. Augmentation du capital au profit de bénéficiaires d'un plan d'actions gratuites	07/09/2015	38 mois 07/11/2018	10% du capital social au jour de l'émission, en actions.	Néant

2/ Délégations expirées du 1er avril 2015 au 1er avril 2016

Type d'autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond nominal	Montant déjà utilisé
1. Augmentation du capital au profit de bénéficiaires d'un plan d'actions gratuites	28/11/2014	38 mois 28/01/2018	10% du capital social au jour de l'émission, en actions.	Néant

3/Délégations annulées en 2015/2016

Néant

2.9. Filiales et Participations

Participations	Adresse	% de capital détenu	Valeur comptable des titres (€)		Devise	Capital social	Capitaux propres sociaux (dt résultat)	Chiffre d'Affaires	Résultat social	Prêts, avances consentis non encore remboursés	Engagements hors bilan donnés	Dépréciations des Comptes Courants
			Brut	Net								
GECI Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	£	3 530 000	(584 476)	469 817	5 560	493 544		(493 544)
GECI UKRAINE	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	100	50 000	-	€	528 464	85 016					
GECI TEIP (India)	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001	99,99	281 763	-	RS	20 700 000	(635 937)			55 030		(55 030)
ALTONA International	48 Bis Avenue Kléber - 75116 Paris (France)	80	1 000 000	1 000 000	€	1 250 000	1 097 187		(152 813)	424 300		
Sociétés consolidées			5 205 163	1 000 000						972 874		(548 574)
Sociétés non consolidées			-	-						-		-
Ensemble des sociétés			5 205 163	1 000 000						972 874		(548 574)

2.10. Activité des Filiales

La liste des participations est présentée dans les états financiers annuels.

Les données suivantes sont relatives aux comptes sociaux de chaque filiale.

Il s'agit des filiales directes et indirectes.

GECI Ltd (Royaume Uni)

Cette société, filiale à 100% de la Société, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie dans les domaines des métiers du transport, de la conception à la certification pour

des projets internationaux. GECl Ltd présente un chiffre d'affaires pour l'exercice 2015/2016, 641 K€, contre 895 K€ pour la même période lors de l'exercice précédent. Le résultat net est un profit de 7,6 K€.

GECl Ukraine

Cette filiale, détenue à 100% par la Société, créée en janvier 2011, a vocation à accomplir des prestations d'ingénierie dans le domaine du génie civil. N'ayant eu aucune activité significative sur l'exercice, cette filiale n'est pas consolidée. Il n'existe aucun actif sur cette filiale. Dans l'état actuel, cette absence d'activité ne présente pas de risque particulier pour le Groupe. La société a engagé le processus de liquidation en février 2015, la procédure est toujours en cours.

GECl Transportation and Engineering India

Cette filiale, détenue à 100% par la Société, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie pour l'industrie aéronautique. Elle n'a pas de chiffre d'affaires en 2015/2016.

Aeroeuro Engineering India

Cette filiale, détenue à 50% par la Société via Geci Transportation and Engineering India, créée en mai 2011, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie tous secteurs confondus. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 0,2 M€ pour l'exercice 2015/2016, contre 0,4 K€ pour l'exercice précédent. Le résultat net est une perte de 0,05 M€.

GECl South Africa Pty Ltd

Cette société, filiale à 100% de GECl Ltd, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie dans les domaines des métiers du transport et de l'énergie.

ALTONA International (France)

Cette filiale, détenue à 80% par la Société au 05/10/2015, la société Anthéa détient les 20% restant. Cette filiale créée en août 2015, est une sous holding qui détient les titres du « groupe Eolen ». Cette filiale n'a pas d'activité pour l'instant. C'est un centre de coûts. Le résultat net est une perte de 0,2 M€.

SAS Groupe EOLEN (France)

Cette société, filiale détenue à 100% d'Altona International, a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et Ingénierie en technologies et en Infrastructure. Son chiffre d'affaires pour

l'exercice 2015-2016 est de 10,5 M€, et dégage un bénéfice net de 0,4 M€ (pour quinze mois). Son chiffre d'affaires était de 5,8 M€ en 2014, pour un résultat net de 1,7 M€.

SAS EOLEN (France)

Cette filiale, détenue à 66,72% par la société « groupe Eolen » et à 33,28% par la société « Audacia », a été créée en 2006 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en nouvelles technologies et infrastructures. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2015-2016 est de 7,5 M€, et la perte nette de 0,4 M€ (pour quinze mois). Son chiffre d'affaires était de 8,8 M€ en 2014, et dégage un résultat net négatif de 0,1 M€.

SAS EOLEN Ingénierie (France)

Cette société, filiale détenue à 100% de la société « groupe Eolen », a été créée en 2008, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et Ingénierie en nouvelles technologies et en Infrastructure. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2015-2016 est de 0,6 M€, et dégage un résultat nul (pour quinze mois). Son chiffre d'affaires était de 1,1 M€ en 2014, pour un résultat nul.

SAS EOLEN INTEC (France)

Cette filiale, détenue à 95% par la société « groupe Eolen » et à 5% par une personne physique, a été créée en 2006 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en nouvelles technologies et infrastructures. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2015-2016 est de 2 906 K€, et dégage une perte de 567 K€ (pour quinze mois). Son chiffre d'affaires était de 3,6 M€ en 2014, pour un résultat net négatif de 0,3 M€.

SAS AMUNDIS (France)

Cette société, filiale détenue à 100% de la société « groupe Eolen », a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et Ingénierie en Télécom et en convergence multimédia. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2015-2016 est de 2 242 K€, et dégage une perte de 323 K€ (pour quinze mois). Son chiffre d'affaires était de 1,7 M€ en 2014, pour un résultat net négatif de 0,03 M€.

SAS EOLEN Finance (France)

Cette filiale, détenue à 51% par la société « groupe Eolen » et à 49% par la société « RK développement », créée en 2010 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl

International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2015-2016 est de 8 011 K€, et dégage un profit de 120 K€ (pour quinze mois). Son chiffre d'affaires était de 5,1 M€ en 2014, pour un résultat net de 0,4 M€.

SAS RISKALIS Consulting (France)

Cette société, filiale détenue à 82,15% de la société Eolen Finance et par plusieurs actionnaires avec une majorité de personnes physiques pour le reste, a été créée en 2011, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les audits et conseils en banques et assurances. Il n'y a pas de chiffre d'affaires pour l'exercice 2015-2016, et le résultat est une perte de 0,01 M€ (pour quinze mois). Son chiffre d'affaires était de 0,1 M€ en 2014, pour un résultat net de 0,02 M€.

SAS Alliance Services Plus (France)

Cette filiale, détenue à 100% par la société « groupe Eolen », créée en 2007, est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2015-2016 est de 8,2 M€, et dégage un profit de 1,1 M€ (pour quinze mois). Son chiffre d'affaires était de 9,7 M€ en 2014, pour un résultat net de 0,8 M€.

SAS AS+ DO Brasil Servicos De Info (Brasil)

Cette société, filiale détenue à 100% de la société Alliance Services Plus, a été créée en 2010, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2015-2016 est de 3 M€, et dégage un profit de 0,09 M€ (pour quinze mois). Son chiffre d'affaires était de 1,7 M€ en 2014, pour un résultat net de 0,02 M€.

SAS AS+ Service Conseil Inc (Canada)

Cette filiale, détenue à 100% par la société Alliance Services Plus, créée en 2010 est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques. Cette filiale n'a pas d'activité à ce jour.

SAS EOLEN ENERGIE (France)

Cette société, filiale détenue à 100% de société « groupe Eolen », a été créée en 2010, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle

a pour activité les Conseils et Ingénierie en Oil & Gas. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2015-2016 est de 1,1 M€, et dégage une perte de 0,4 M€ (pour quinze mois). Son chiffre d'affaires était de 1,9 M€ en 2014, pour un résultat net de 0,07 M€.

2.11. Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

2.11.1. Présentation et articulation du rapport.

2.11.1.1. [Description des référentiels utilisés](#)

Le présent rapport de responsabilité sociétale de GECl international a été réalisé en connaissance de plusieurs référentiels complémentaires. Ces documents de référence ont notamment inspiré la sensibilisation et l'accompagnement de l'entreprise par un cabinet spécialisé en matière de RSE¹. Il a été rédigé suivant :

- L'ensemble des obligations de transparence prévues par l'article 225 de la loi Grenelle 2².
- Les lignes directrices de la norme ISO 26000 relatives à la responsabilité sociétale des entreprises³

Une table de référence indiquée en annexe 1 permettra au lecteur de situer chacune des informations présentées par rapport à sa source réglementaire ou et/ou méthodologique.

2.11.1.2. [Périmètre de reporting](#)

Périmètre temporel

La période sur laquelle repose le présent rapport RSE du groupe s'étend du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 pour la holding GECl et du 1er janvier 2015 au 31 mars 2016 pour le groupe Eolen.

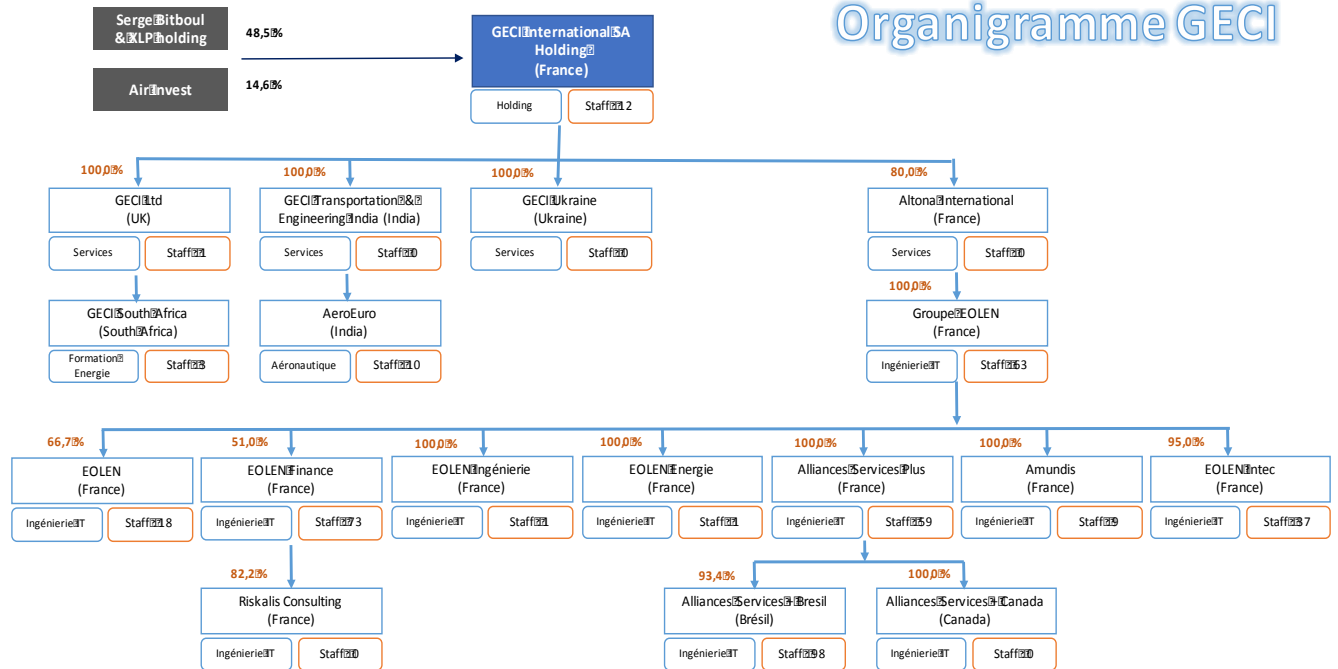
¹ Le rapport RSE 2015 inclut des indicateurs à la fois directement appliqués depuis la réglementation en vigueur, et inspirés des domaines clés de la norme ISO 26000.

² Article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

³ <http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm>

Périmètre organisationnel

Organigramme GECI



© Mars 2016

Les informations sociales, environnementales et sociétales du présent rapport sont basées sur le périmètre consolidé en IFRS incluant l'ensemble des services de l'entreprise et la totalité des filiales consolidées.

Evolutions de périmètre

Les évolutions observées du périmètre de GECI International entre 2014 et 2015 concernent essentiellement l'acquisition du groupe Eolen.

En effet, le Groupe a finalisé l'acquisition du « groupe Eolen » le 6 août 2015. GECI International a ainsi acquis 100% du capital et des droits de vote de la société groupe Eolen au travers de la création d'une sous-holding d'acquisition, la société Altona International.

- GECI INTERNATIONAL – SA, France
Siège du groupe basé à Paris, France.



- GECI LTD - Royaume Uni
Cette société, filiale à 100% de la société, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie dans les domaines des métiers du transport, de la conception à la certification pour des projets internationaux.
- GECI South Africa Pty Ltd
Cette société, filiale à 100% de GECI Ltd, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie dans les domaines des métiers du transport et de l'énergie.
- GECI TRANSPORTATION & ENGINEERING INDIA PRIVATE LTD.
Cette filiale, détenue à 100% par la société, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie pour l'industrie aéronautique. Elle n'a pas de chiffre d'affaires en 2015/2016.
- Aeroeuro Engineering India
Cette filiale, détenue à 50% par la société via GECI Transportation and Engineering India, créée en mai 2011, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie tous secteurs confondus.
- GECI UKRAINE – Ukraine
Cette filiale, détenue à 100% par la société, créée en janvier 2011, a vocation à accomplir des prestations d'ingénierie dans le domaine du génie civil. N'ayant eu aucune activité significative sur l'exercice, cette filiale n'est pas consolidée. Il n'existe aucun actif sur cette filiale. Dans l'état actuel, cette absence d'activité ne présente pas de risque particulier pour le groupe. La société a engagé le processus de liquidation en février 2015, la procédure est toujours en cours.
- **ALTONA International (France) (sous holding d'acquisition)**
Cette filiale est détenue à 80% par la société au 05/10/2015, la société Anthéa détient les 20% restant. Cette filiale créée en août 2015 est une sous holding qui détient les titres du groupe Eolen. Cette filiale n'a pas d'activité pour l'instant. C'est un centre de coûts.
- SAS Groupe EOLEN (France)
Cette société, filiale détenue à 100% d'Altona International, a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et l'ingénierie en technologies et en Infrastructure.

- SAS EOLEN (France)

Cette filiale, détenue à 66,72% par la société « groupe Eolen » et à 33,28% par la société « Audacia », a été créée en 2006 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et ingénierie en nouvelles technologies et infrastructures.

- SAS EOLEN Ingénierie (France)

Cette société, filiale détenue à 100% de la société « groupe Eolen », a été créée en 2008, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et ingénierie en nouvelles technologies et en Infrastructure.

- SAS EOLEN Intec (France)

Cette filiale, détenue à 95% par la société « groupe Eolen » et à 5% par une personne physique, a été créée en 2006 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et ingénierie en nouvelles technologies et infrastructures.

- SAS AMUNDIS (France)

Cette société, filiale détenue à 100% de la société « groupe Eolen », a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et ingénierie en Télécom et en convergence multimédia.

- SAS EOLEN Finance (France)

Cette filiale, détenue à 51% par la société « groupe Eolen » et à 49% par la société « RK développement », a été créée en 2010 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques.

- SAS RISKALIS Consulting (France)

Cette société, filiale détenue à 82,15% de la société Eolen Finance et par plusieurs actionnaires avec une majorité de personnes physiques pour le reste, a été créée en 2011, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les audits et conseils en banques et assurances. Il n'y a pas de chiffre d'affaires pour l'exercice 2015-2016.



- SAS Alliance Services Plus (France)

Cette filiale, détenue à 100% par la société « groupe Eolen », créée en 2007, est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les Conseils et Ingénierie en banque et Industries pharmaceutiques.
- SAS AS+ DO Brasil Servicos De Info (Brasil)

Cette société, filiale détenue à 100% de la société Alliance Services Plus, a été créée en 2010, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et ingénierie en banque et industries pharmaceutiques.
- SAS AS+ Service Conseil Inc (Canada)

Cette filiale, détenue à 100% par la Société Alliance Services Plus, créée en 2010 est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et ingénierie en banque et industries pharmaceutiques. Cette filiale n'a pas d'activité à ce jour.
- SAS EOLEN Energie (France)

Cette société, filiale détenue à 100% de la société Alliance Services Plus, a été créée en 2010, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les conseils et ingénierie en oil et gaz.

Indicateurs renseignés

Le présent rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) répond à l'ensemble des exigences de l'article 225 de la loi Grenelle II.

L'ensemble des informations sociales, environnementales et sociétales déclinées en 42 thématiques a été renseigné.

2.11.1.3. [Note méthodologique](#)

Elaboration du rapport

L'élaboration du rapport a été supervisée par la direction financière de GECI International. Elle a par ailleurs fait l'objet d'un accompagnement par un cabinet de conseil en RSE (Cabinet A2DM) durant l'ensemble du processus.

Collecte et consolidation des informations

Le processus de collecte repose sur la diffusion d'un questionnaire unifié à l'ensemble des services et des filiales de l'entreprise. Ce questionnaire reprend l'intégralité des informations requises par le législateur en matière de transparence RSE (article 225 de la loi Grenelle 2), en les détaillant par des indicateurs adaptés à chaque donnée. Les questions posées au sein de ce formulaire sont explicitées et illustrées pour faciliter les réponses.

La collecte des données a été coordonnée par la direction financière, qui a assuré l'envoi des questionnaires et leur renvoi par les services concernés par voie électronique.

L'ensemble des réponses a été rapporté dans un tableau de synthèse permettant la consolidation des données pour chaque indicateur.

Les processus et logiciels ayant permis la production de ces données sont les suivants :

- Logiciel comptable, liasse fiscale et immobilisations : SAGE 100 i7,
- Logiciels ADP-GSI,
- Logiciel CEGID Compta.

Définitions et modalités de calcul retenues

Les informations narratives (non quantitatives) du rapport ont été rédigées à partir de l'ensemble des éléments transmis par les différentes entités du Groupe GECI International au travers d'un questionnaire qui leur a été soumis.

La rédaction des parties relatives à ces indicateurs qualitatifs a été réalisée par le cabinet A2DM dans le strict respect des informations reçues, en veillant à n'y apporter aucune distorsion et à décrire les pratiques, économiques, environnementales et sociales de manière la plus objective possible.

Limites de la collecte

Toutefois, le système d'information interne de la Holding reste distinct de celui des filiales du groupe, et ne peut pallier aux remontées asymétriques d'information de la part de certaines d'entre elles. Le présent rapport présente donc l'intégralité des données reçues, de façon consolidée, mais ne peut être considéré comme exhaustif. Les

absences d'information sur chaque critère sont signalées au sein du rapport.

2.11.2. Périmètre de reporting

2.11.2.1. [Informations Sociales](#)

Emploi

- ❖ [Effectif total \(en ETP\) et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique](#)

1.1 Effectif Total (en ETP)	TOTAL
<i>Périmètre consolidé (IFRS)</i>	
Effectif Total	322,6
Nombre de CDI	320,2
Nombre de CDD	2,4
<i>Périmètre consolidé France (hors Brésil)</i>	
Effectif Total	243,6
Nombre de CDI	241,2
Nombre de CDD	2,4

Il est important de souligner le fort taux d'effectif soumis à un contrat CDI. Celui-ci s'élève à 99% là où la moyenne nationale est de 85% de CDI dans les entreprises en France. Cela illustre la volonté du groupe d'inscrire ses employés dans une stabilité de l'emploi.

En effet, compte tenu de l'expertise nécessaire sur les différents marchés visés par le Groupe GECI International, il est capital de proposer des contrats en CDI à la majeure partie du personnel et particulièrement aux nouvelles recrues.

Remarque :

Les données prises en compte pour calculer l'effectif total en ETP du groupe Eolen (nombre d'heures réellement effectuées au regard des heures contractuelles) peuvent comporter un très léger décalage avec la réalité. Ceci s'explique par de rares cas de personnes dont la durée de

travail contractuelle a changé au cours de l'exercice. De plus, toujours pour le groupe Eolen, il est à noter qu'à l'effectif total, ci-dessus, s'ajoute un contrat de professionnalisation ainsi que trois stagiaires.

1.2 Effectif Cadre (en ETP)	TOTAL
<i>Périmètre consolidé (IFRS)</i>	
Nombre de cadres employés	181
Pourcentage de cadres/effectif total	56,1%
<i>Périmètre consolidé France (hors Brésil)</i>	
Nombre de cadres employés	145
Pourcentage de cadres/effectif total	59,5%

De par la qualité des services que le groupe souhaite proposer et donc la valeur ajoutée nécessairement apportée par la société à ses clients, celle-ci emploie une grande majorité de cadres.

Remarque :

Il est important de noter que pour calculer le nombre de cadres au Brésil nous avons dû procéder de la manière suivante : toutes les personnes bénéficiant d'un salaire de plus de R\$ 4000 (soit 2 fois le salaire moyen ou 4 à 5 fois le salaire minimum) ont été considérées comme des cadres. En effet, nous avons procédé ainsi, car le statut cadre, comme nous pouvons le concevoir en France, n'est pas défini dans ce pays.

1.3 Effectif féminin au sein de la structure (en ETP)	TOTAL
<i>Périmètre consolidé (IFRS)</i>	
Effectif féminin total	95
Nombre de femmes cadres	57,7
Pourcentage de femmes cadres/effectif cadre	31,9%
<i>Périmètre consolidé France (hors Brésil)</i>	

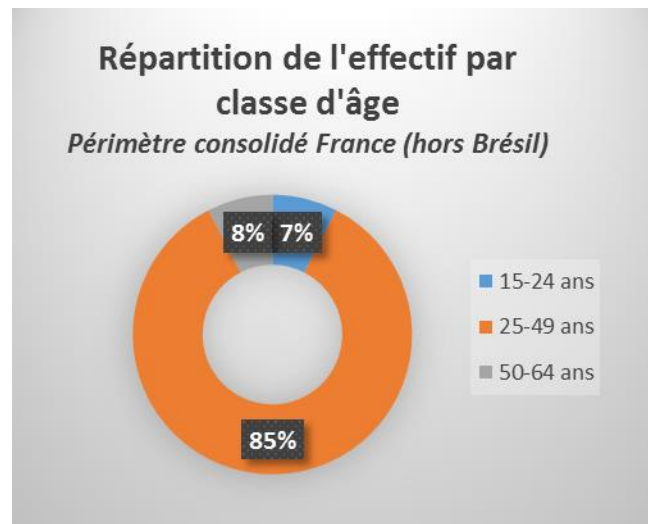
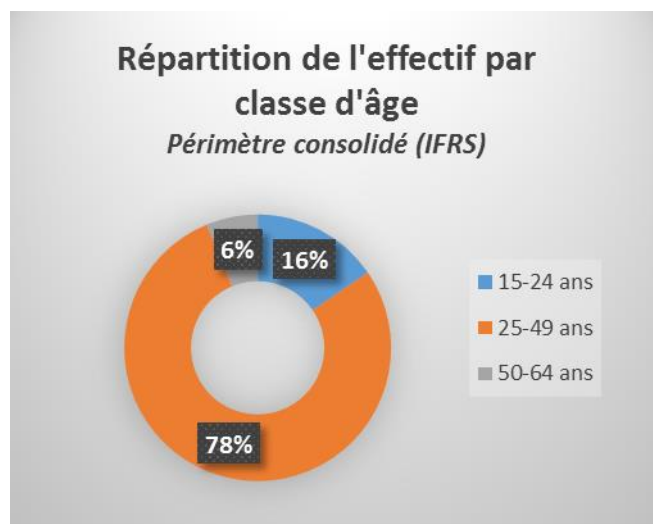
Effectif féminin total	67
Nombre de femmes cadres	45,7
Pourcentage de femmes cadres/effectif cadre	31,5%

Malgré la réelle volonté d'une mise en place de la mixité au sein de notre groupe, le milieu de l'ingénierie souffre d'un faible taux de féminisation. En effet, les femmes représentent environ 22% de cette population (26e enquête nationale sur les ingénieurs, Enquête 2015.IESF, juin 2015). Ceci explique la difficulté du groupe à tendre vers une équité en termes d'effectif féminin et masculin.

1.4 Répartition de l'effectif par zone géographique (en ETP)	TOTAL
<i>Périmètre consolidé (IFRS)</i>	
France	243,6
Amérique du Sud	79

La grande majorité de l'effectif du groupe est basé en France. Seulement 79 employés correspondant à la filiale AS+ sont basés au Brésil.

1.5 Répartition de l'effectif par classe d'âge	TOTAL
<i>Périmètre consolidé (IFRS)</i>	
15-24 ans	47
25-49 ans	238
50-64 ans	19
<i>Périmètre consolidé France (hors Brésil)</i>	
15-24 ans	17
25-49 ans	191
50-64 ans	17

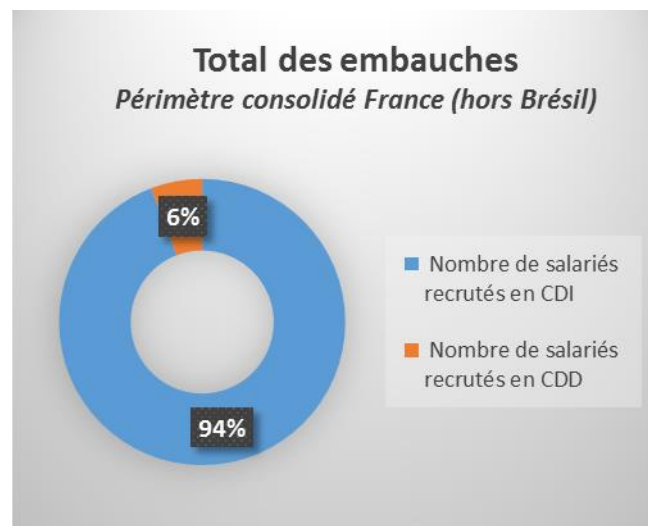
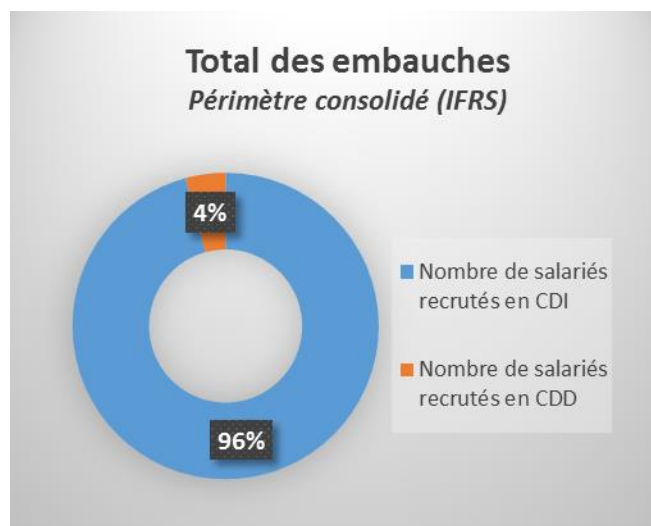


GECI International s'est toujours consacré à la recherche des meilleurs talents pour former des équipes d'ingénieurs hautement qualifiés.

L'expertise apportée par l'emploi des seniors au sein d'un groupe de travail et le transfert de compétences aux plus jeunes sont des atouts réels du groupe qui emploie de nombreux collaborateurs âgés de plus de 45 ans.

❖ [Embauches et licenciements](#)

1.6 Total des embauches	TOTAL
<i>Périmètre consolidé (IFRS)</i>	
Nombre de salariés recrutés en CDI	181
Nombre de salariés recrutés en CDD	8
Total des embauches	189
<i>Périmètre consolidé France (hors Brésil)</i>	
Nombre de salariés recrutés en CDI	130
Nombre de salariés recrutés en CDD	8
Total des embauches	138



Les embauches sont principalement dues au rachat du groupe Eolen par la société mère. Par ailleurs le groupe privilégie l'embauche en CDI afin d'assurer une sécurité à ses employés et d'entretenir chez eux un certain sentiment d'appartenance.

Ce chiffre de 94% d'embauches réalisées en contrat CDI sur le périmètre consolidé France a d'autant plus de valeur si on le met en perspective par rapport à des statistiques nationales qui révèlent qu'en moyenne les embauches en France se font à 90% en CDD et en intérim (étude du Ministère du Travail, juillet 2014).

1.7 Nombre de départs	TOTAL
<i>Périmètre consolidé (IFRS)</i>	
Nombre de démissions	115
Nombre de licenciements	18
Nombre de ruptures conventionnelles ou fin de période d'essai	120
Nombre de départs en retraite	2
Nombre de fin de CDD	8
Transfert	2

Prise d'acte	2
Décès	0
Total	267
<i>Périmètre consolidé France (hors Brésil)</i>	
Nombre de démissions	67
Nombre de licenciements	16
Nombre de ruptures conventionnelles ou fin de période d'essai	120
Nombre de départs en retraite	2
Nombre de fin de CDD	8
Transfert	2
Prise d'acte	2
Décès	0
Total	217

La vague exceptionnelle de sorties a été causée notamment par la restructuration du groupe au regard du rachat du groupe Eolen. Cette même restructuration a également causé un certain nombre d'embauches comme indiqué ci-dessus. Toutefois, la direction actuelle est en train de freiner cette vague de départ afin d'arriver à un effectif stable.

❖ Rémunération

La politique salariale du groupe est en cours de redéfinition suite aux évolutions structurelles du groupe. Toutefois, les rémunérations au sein de GECI International récompensent traditionnellement la performance individuelle.

La contribution de chacun de nos salariés du groupe est évaluée lors d'entretiens annuels durant lesquels sont recueillies les aspirations des collaborateurs en matière de développement, de parcours professionnel et de formation.

1.8 Rémunération	TOTAL
<i>Périmètre consolidé (IFRS)</i>	
Total des rémunérations fixes (charges salariales incluses, hors charges patronales)	12 739,6 k€
<i>Périmètre consolidé France (hors Brésil)</i>	
Total des rémunérations fixes (charges salariales incluses, hors charges patronales)	10 828,4 k€
Total des rémunérations variables (charges salariales incluses, hors charges patronales)	1 064,3 k€
Total des rémunérations fixes + variables (charges salariales incluses, hors charges patronales)	11 702,6 k€
Montant total des participations salariales	0€
Montant total de l'intéressement salarial	0€
Montant total de l'abondement	0€

Il n'existe pas d'autre dispositif d'actionnariat salarié, que ce soit dans le cadre du plan d'épargne entreprise ou dans tout autre cadre.

Il faut cependant noter 2 points importants :

- au sein de la Holding GECI International tous les cadres sont rémunérés sur 13 mois,
- et au sein du groupe Eolen, une forte importance est donnée au système de rémunération variable.

Organisation du travail

❖ Organisation du temps de travail

Le groupe GECI International employait sur la période visée 6 employés en temps partiel. Au sein de la holding, il s'agit d'un webmaster, d'un agent d'entretien et d'une directrice juridique. Les 3 autres personnes en temps partiel sont employées par la société Eolen Intec de la filiale Eolen et

représentent un effectif de 1,67 en ETP.

Le groupe applique la convention SYNTEC pour l'ensemble de ses salariés.

L'organisation du temps de travail des effectifs « cadre » s'effectue sur la base d'un forfait annuel de 218 jours travaillés avec une référence horaire hebdomadaire de 38 heures 30, en contrepartie de l'attribution de 10 jours de Réduction du Temps de Travail (RTT). L'effectif non-cadre a la possibilité de compenser ses heures supplémentaires en récupération horaire.

Aucune heure supplémentaire non compensée n'a été déclarée au cours de la période visée.

❖ Absentéisme

Le taux d'absentéisme pour maladie et accidents de travail, grossesses et congés maternité/paternité au sein du groupe est de 5% pour la période visée. Deux salariés sont en congé maladie de longue durée, en raison d'une invalidité prolongée.

2.2 Absentéisme	TOTAL
<i>Périmètre consolidé IFRS</i>	
Nombre d'absences autres que congés et formation (en h)	40 165
Nombre d'heures théoriques sur l'exercice / nombre d'heures théorique sur l'exercice	752 512
Nbre d'heures absences/ Nbre d'heures théoriques	5,3%
Absences pour maladie et accidents de travail, grossesses et congés maternité/paternité (en jours ouvrés)	4 176
Jours théoriques sur l'exercice	83 591
Taux d'absentéisme pour maladie et accidents de travail, grossesses et congés maternité/paternité	5,0%
<i>Périmètre consolidé France (hors Brésil)</i>	
Nombre d'absences autres que congés et formation (en h)	40 045
Nombre d'heures théoriques sur l'exercice	618 472

Nbre d'heures absences/ Nbre d'heures théoriques	6,5%
---	------

2.3 Heures supplémentaires	TOTAL
<i>Périmètre consolidé (IFRS)</i>	
Nbre d'heures de travail effectif réalisées par les salariés à temps complet au-delà de la durée légale de travail.	6 475
<i>Périmètre consolidé France (hors Brésil)</i>	
Nbre d'heures de travail effectif réalisées par les salariés à temps complet au-delà de la durée légale de travail.	3 016

Relations sociales

- ❖ [Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci](#)

Si la holding GECl ne dispose pas de délégué du personnel du fait du faible effectif (moins de 10 personnes), la filiale « groupe Eolen » en élit un. Celui-ci est consulté mensuellement sur les principaux sujets concernant conjointement la société et le personnel. À cet effet, il dispose d'un bureau qui lui est réservé pour ses heures d'astreinte.

De nouvelles élections des Instances Représentatives du Personnel au sein de la filiale « groupe Eolen » sont prévues sur l'exercice 2016-2017.

Par ailleurs, aucun accord collectif n'a été signé sur la période considérée.

Santé et sécurité

- ❖ [Conditions de santé et de sécurité au travail](#)

Les visites de la médecine du travail sont planifiées selon les modalités réglementaires, et n'ont jamais décelé de risque particulier pour les employés.

Des procédures et du matériel de sécurité incendie ont été mis en place début 2015 à l'occasion de l'entrée dans les nouveaux locaux du siège.

❖ [Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail](#)

Il n'a été signé au cours de l'année 2015 aucun accord en matière de santé et de sécurité au travail au sein de GECl International.

❖ [Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles](#)

4.3 Accidents du travail et maladies professionnelles	TOTAL
<i>Périmètre consolidé France (hors Brésil)</i>	
Nombre d'accidents de travail sur la période considérée	18
Taux de fréquence des accidents (nombre par million d'heures travaillées)	30,79
Heures travaillées	584 573
Nombre de journées d'incapacités pour cause d'accident de travail	806
Taux de gravité (nombre de journées d'incapacité par millier d'heures travaillées)	1,38

Formation

❖ [Politiques mises en œuvre en matière de formation](#)

La formation professionnelle est pour l'ensemble des salariés du groupe, la possibilité de gagner en compétences afin d'atteindre les objectifs d'expertise et d'excellence du Groupe GECl International, mais aussi de développer des capacités accrues en management de projet.

Au sein du groupe Eolen, des formations en interne sont menées par le personnel encadrant, et ce afin de sensibiliser le personnel de la société aux process internes et de mettre à jour leurs connaissances et compétences dans les principaux domaines propres à leur cœur de métier.

De plus, l'acquisition de la certification ISO 9001 étant en cours, une attention particulière est apportée à la formation de nos collaborateurs afin de répondre à cette exigence qu'est l'amélioration constante de la qualité.

Pour ce qui est du siège de la Holding GECI International, les formations suivies ont porté sur les sujets suivants durant la période visée :

- Formation à l'anglais professionnel,
- Formation à la gestion de la paie et des déclarations sociales sur internet – Logiciel ADP,
- Réunion d'information de l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA),
- Formation sur l'application des normes IFRS sur les comptes.

À noter enfin qu'une formation à hauteur de 7h sur l'application des normes IFRS sur les comptes a été dispensée en interne au sein de la holding GECI International.

❖ Nombre total d'heures de formation

5.2 Heures de formation	TOTAL
<i>Périmètre consolidé IFRS</i>	
Nombre total d'heures de formation	1 273
Nombre de collaborateurs formés	35
Nombre d'heures de formation pour la population cadre	(*)
Nombre d'heures de formation pour la population non-cadre	(*)
Nombre moyen d'heures de formation par salarié formé	36,4
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	3,9
<i>Périmètre consolidé France (hors Brésil)</i>	
Nombre total d'heures de formation	1 193
Nombre de collaborateurs formés	30
Nombre d'heures de formation pour la population cadre	543
Nombre d'heures de formation pour la population non-cadre	650
Nombre moyen d'heures de formation par salarié formé	39,8
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	5,3

Concernant les chiffres présentés sur le périmètre IFRS, il est important de noter que les données émanant de la filiale brésilienne en termes de formation correspondent à une estimation. Ceux-ci sont donc soumis à une légère marge d'erreur.

(*) Il n'a pas été possible de segmenter les heures de formation entre la population cadre et non-cadre pour l'effectif du Brésil, car la donnée n'était pas disponible.

Egalité de traitement

❖ Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La masse salariale du Groupe GECI International ne fait pas apparaître à contribution égale, de disparité de traitement salarial entre hommes et femmes de même position dans l'organisation.

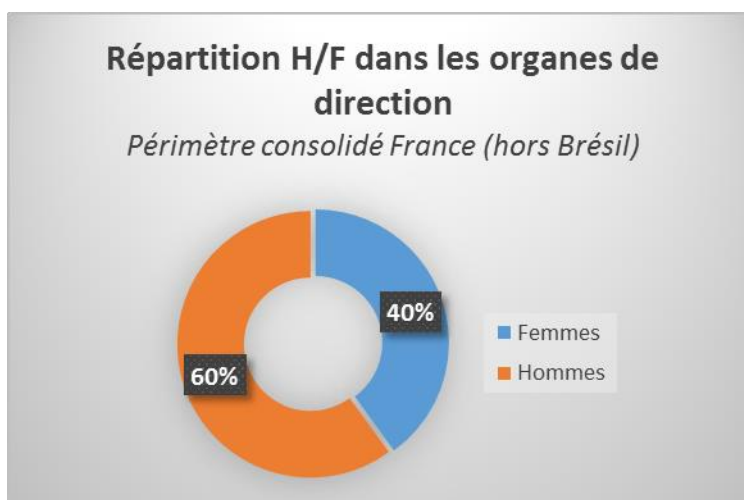
Toutefois, l'attention toute particulière apportée par le Groupe à l'égalité homme-femme est clairement mise en évidence au sein de la filiale Eolen. En effet, le top management est composé à 50% d'hommes et à 50% de femmes. De plus, pour un poste donné, ils sont rémunérés selon le même mode.

6.1.2 Salaires H/F	TOTAL
<i>Périmètre consolidé France (hors Brésil)</i>	
Les hommes en CDI cadres	54 911,17 €
Les hommes en CDI non-cadres	26 150,95 €
Les femmes en CDI cadres	40 011,61 €
Les femmes en CDI non-cadres	22 896,09 €

Les salaires ont été calculés sur une base annuelle en intégrant le salaire du PDG de la Holding GECI International. Par mesure de pertinence et de plus juste représentativité, seul le périmètre hors Brésil a été considéré. En effet, du fait d'une différence importante du coût de la vie, le salaire moyen au Brésil n'est pas comparable avec celui que l'on peut avoir en France.

6.1.3 Égalité H/F	TOTAL
<i>Périmètre consolidé France (hors Brésil)</i>	

Part de femmes dans les organes de direction (direction générale, comité exécutif)	40%
Part de femmes dans les augmentations individuelles en %	38%



Au sein de la holding GECI International, une femme fait partie du conseil d'administration composé de 4 administrateurs et du Président.

Aucune promotion n'a été appliquée lors de la période visée, en revanche 4 salariés ont bénéficié d'une augmentation, dont 2 femmes.

Bien que la part des femmes dans les augmentations, au sein du groupe Eolen, soit de 38%, il est toutefois important de noter que ce pourcentage est minimisé par un nombre de femmes moins important dans les effectifs comparativement aux hommes.

À titre, d'exemple, sur l'exercice 2015-2016, 34% des femmes ont été augmentées contre seulement 21% des hommes.

❖ [Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées](#)

Le groupe Eolen a fait appel à plusieurs reprises à des ESAT pour des tâches telles que la mise sous plis et l'envoi de courriers.

6.2.1 Effectif de travailleurs handicapés	TOTAL
<i>Périmètre consolidé IFRS</i>	
Effectif de travailleurs handicapés (en ETP)	2,38
Taux direct (%) (nombre de travailleurs handicapés / nombre de salariés)	0,74 %
<i>Périmètre consolidé France (hors Brésil)</i>	
Effectif de travailleurs handicapés (en ETP)	2,38
Taux direct (%) (nombre de travailleurs handicapés / nombre de salariés)	0,98 %

Cependant, avec un effectif total s'élevant à 263,65 employés ETP sur le périmètre France, le groupe est soumis à l'obligation de compter au minimum 6% de personnes handicapées dans son effectif. Or, avec un taux direct de 1,78% de travailleurs handicapés, GECE International est soumis aux cotisations Agefiph.

❖ [Politique de lutte contre les discriminations](#)

Le groupe GECE International reconnaît et valorise les compétences individuelles en favorisant l'équité sociale. Une des valeurs fortes du Groupe GECE International est l'internationalisation de ses équipes, sources de richesse culturelle ; le groupe emploie de nombreuses nationalités différentes au sein de ses effectifs en France.

Le groupe GECE International a par ailleurs adhéré à la Charte de la Diversité en Entreprise.

Cette charte engage le groupe à :

- *“Sensibiliser et former ses dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.*
- *Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs.*
- *Chercher à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans son effectif, aux différents niveaux de qualification.*
- *Communiquer auprès de l'ensemble des collaborateurs son engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et informer sur les résultats pratiques de cet engagement.*
- *Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue avec les représentants des personnels.*

- *Inclure dans le rapport annuel un chapitre descriptif de son engagement de non-discrimination et de diversité : actions mises en œuvre, pratiques et résultats."*

❖ Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Le groupe GECI International respecte le droit français traduisant l'ensemble des conventions de l'OIT au sein de la législation nationale.

Cependant aucune action promouvant ces conventions n'a été réellement réalisée par le Groupe GECI International.

Les embauches se font par rapport aux compétences, au background et aux recommandations des candidats.

De plus une grande partie des recrutements dans le groupe Eolen se fait par CV anonyme.

2.11.2.2. Informations Environnementales

Politique générale en matière environnementale

- ❖ Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Les activités d'ingénierie du Groupe ne sont pas de nature à porter particulièrement atteinte à l'environnement au quotidien, néanmoins le Groupe adopte une attitude responsable et s'emploie à veiller à ses déplacements, sa consommation d'énergie et de papier.

À noter que le Groupe Eolen est actuellement en train de mettre en place une démarche de certification ISO 9001 – 27001.

- ❖ Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Aucune action spécifique de formation des salariés n'a été menée au cours de la période visée concernant la protection de l'environnement.

Cependant une sensibilisation interne du personnel du groupe est mise en place afin de conscientiser les salariés sur leur impact environnemental au quotidien dans leur cadre professionnel. Pour exemple une attention particulière est portée à la dématérialisation des supports, à l'économie de papier par des impressions recto-verso.

À noter qu'au sein du groupe Eolen une édition de stickers a été réalisée afin d'inciter les salariés à éteindre les lumières lorsqu'ils n'en ont pas l'utilité.



Au regard de la certification ISO 9001- 27001 qui est actuellement initiée, de nombreuses formations du personnel vont être mises en place sur différents enjeux.

❖ [Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions](#)

Les activités du Groupe n'entraînent pas de risque particulièrement significatif pour l'environnement. Plus spécifiquement, le Groupe étend progressivement l'utilisation de technologies informatiques collaboratives propres à faciliter la collaboration à distance et à limiter les déplacements.

Le Groupe n'a eu recours à aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement au cours de la période visée.

Pollution et gestion des déchets

❖ [Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement](#)

Le groupe étant locataire de ses bureaux, il n'a pas mis en place de mesure de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol au cours de la période considérée.

❖ [Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets](#)

La holding GECI a depuis son installation dans les locaux avenue Kléber mis en place un recours à une société de récupération des déchets papiers/cartons (société CPR). L'utilisation des services de la société CPR permet un tri sélectif et une mesure des déchets de l'activité du siège par catégorie de déchets. Le tableau suivant détaille les volumes récupérés par la société CPR Recyclage.

La quantité ci-dessous a été calculée sur la base des factures de la société CPR Recyclage.

9.2.1 Déchets	TOTAL
<i>Périmètre holding GECI</i>	
Déchets de bureau (m3)	10,08

Par ailleurs une récupération des cartouches d'encre usagées par une entreprise spécialisée a été effectuée en 2015. Les quantités récupérées n'ont pas fait l'objet d'un suivi détaillé.

En revanche, le groupe Eolen n'a pas mis en place d'indicateurs et de suivi sur ces enjeux.

- ❖ [Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité](#)

Le Groupe n'a pas mis en place de mesure sur une quelconque pollution spécifique à son activité en 2015-2016.

Utilisation durable des ressources

- ❖ [Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales](#)

Il n'y a pas de suivi particulier sur cet enjeu au niveau de l'ensemble des entités du Groupe GECI International, sauf au niveau du siège de la Holding où une évaluation de la consommation en eau a pu être établie : la holding a consommé 123 m3 d'eau. L'approvisionnement en eau provient du réseau public de la ville de Paris.

Aucune donnée n'a pu être collectée pour le groupe Eolen.

- ❖ [Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation](#)

La seule matière première faisant l'objet d'une consommation significative au sein du groupe durant la période visée correspond au papier consommé lors des impressions. Cette consommation fait l'objet d'un forfait et ne permet pas de ce fait d'être mesuré de façon précise.

- ❖ [Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables](#)

Le Groupe GECI International mesure ses consommations d'électricité et d'énergie. Celles-ci sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

10.3 Consommation d'énergie	TOTAL
<i>Périmètre consolidé IFRS</i>	
Consommation totale d'énergie : électricité, fluides chauds et froids des immeubles de bureaux (kWh)	201 067
<i>Périmètre consolidé France (hors Brésil)</i>	
Consommation totale d'énergie : électricité, fluides chauds et froids des immeubles de bureaux (kWh)	194 346

Remarque :

Les données qui nous ont été fournies par le Brésil sur 12 mois ont fait l'objet d'un recalcul afin de les ramener sur 15 mois.

Aucune mesure d'amélioration de l'efficacité énergétique n'a été mise en place durant la période concernée.

❖ Utilisation des sols

GECI International et ses différentes filiales n'ont pas mis en œuvre de démarches concernant l'utilisation des sols en 2015.

Changement climatique❖ Rejets de gaz à effet de serre

Un bilan des émissions de gaz à effet de serre de GECI International a été établi par le cabinet A2DM sur la base exclusive des consommations énergétiques et électriques du groupe⁴ et des déplacements professionnels.

Consommation d'électricité :

• EOLEN: MALAKOFF	121 931 kWh	9 998 kg CO2e
• EOLEN: RAMONVILLE ST AGNE	5 731 kWh	470 kg CO2e
• GECI International ⁵	55 071 kWh	4 516 kg CO2e
• AS+ Brésil	6 721 kWh	638 kg CO2e

Consommation de gaz:

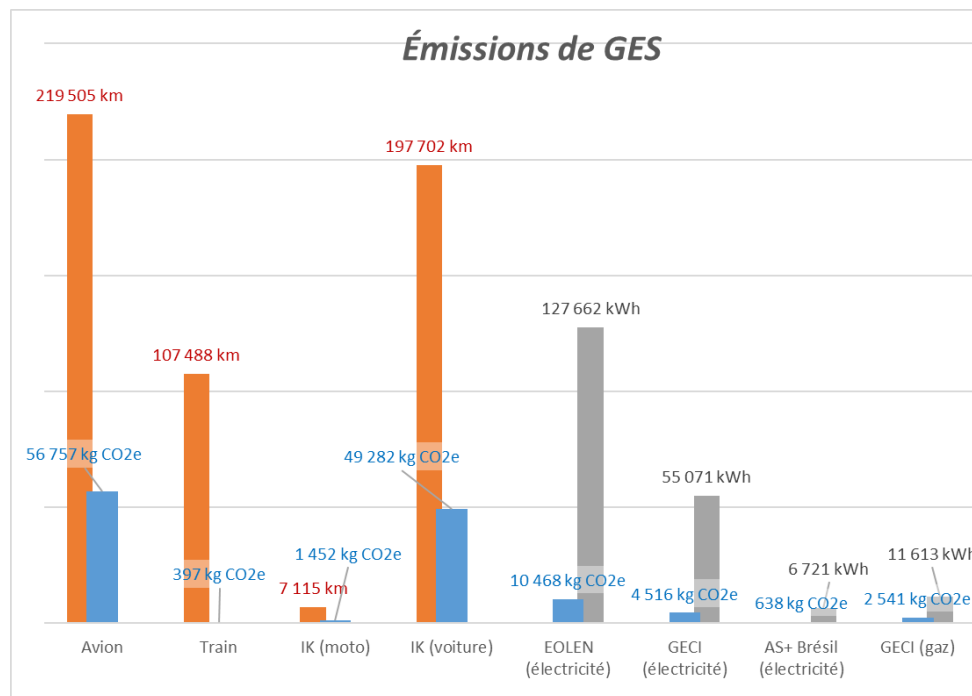
• GECI International	11 613 kWh	2 541 kg CO2e
----------------------	------------	---------------

⁴ Les données 2015 étant partielles, le présent bilan ne peut, en aucun cas, être considéré comme un bilan complet au sens d'une méthodologie prédéfinie (Bilan Réglementaire suivant l'article 75 du Grenelle II, Bilan Carbone[®], GHG Protocol,

⁵ Les données sont sur 15 mois

Déplacements professionnels :

- Avion : 219 505 km soit 56 757 kg CO₂e
- Train : 107 488 km soit 397 kg CO₂e
- Indemnités kilométriques
 - Voitures 0-5 CV (hypothèse diesel) : 73 996 km soit 16 983 kg CO₂e (si on remplace le diesel par l'essence, les émissions augmentent de 3.4%)
 - Voitures 6-10 CV (hypothèse diesel) : 123 706 km soit 32 298 kg CO₂e (si on remplace le diesel par l'essence, les émissions augmentent de 3.4%)
 - Moto : 7 115 km soit 1 452 kg CO₂e



■ Émissions GES

■ Kilomètres parcourus

■ Consommation énergétique

Tous les facteurs d'émission utilisés proviennent de la Base carbone de l'ADEME <http://www.bilans-ges.ademe.fr> :

- Électricité FRANCE : dernier FE disponible (2014) : 75 g CO₂e/kWh, avec un taux de perte en ligne de 9.33%
- Électricité BRÉSIL : dernier FE disponible : 87 g CO₂e/kWh, avec un taux de perte en ligne de 9.33%
- Gaz: 243 g CO₂e/kWh PCS
- Train en France, TGV : 3.7g CO₂e/pass.km
- Avion: 259g CO₂e/pass.km

- IK_Moto cylindrée < 750 cm³, essence, zone urbaine : 204 g CO2e/pass.km
- IK_Voiture [0-5CV] gazole : 230 g CO2e/véhicule.km (fabrication-amont-combustible)
- IK_Voiture [6-10CV] gazole : 261 g CO2e/véhicule.km (fabrication-amont-combustible)

❖ [Adaptation aux conséquences du changement climatique](#)

GECI International n'a pas mis en place au cours de l'exercice de mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Protection de la biodiversité

❖ [Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité](#)

GECI International n'a pas mis en place au cours de l'exercice de mesures de préservation ou de développement de la biodiversité.

2.11.2.3. [Informations Sociétales](#)

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

❖ [En matière d'emploi, de développement régional, et sur les populations riveraines ou locales](#)

L'activité de GECI International sur la période concernée a un impact limité sur le développement régional de ses sites d'implantation.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

❖ [Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations](#)

En 2015-2016, le Groupe GECI International a entretenu des relations régulières avec les organisations listées ci-dessous. Ces relations se sont principalement déroulées dans le cadre de la participation des dirigeants et du président à des réunions d'associations professionnelles ou autres :

- Confrérie des Chevaliers du Tastevin,
- Les Marseillais de Paris,
- L'Association Technion France,
- Cercle des Transports,
- Forum Francophone des Affaires.

L'objectif étant d'accroître la notoriété du groupe GECI International et de favoriser des synergies possibles avec les membres de ces différentes associations.

❖ Actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe a participé à un acte de sponsoring pour le financement du gala de l'école ESLSCA à hauteur de 2 000 €.

Sous-traitance et fournisseurs

❖ Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous- traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le siège du Groupe GECI International a toujours été sensibilisé, de par son historique, aux enjeux d'achats responsables, c'est pourquoi il continue à travailler avec ses partenaires et fournisseurs historiques, choisis antérieurement selon ces critères de développement durable.

Pour exemple l'un des fournisseurs actuels (archivage) est particulièrement engagé dans le développement durable l'entreprise BEDEL⁶.

❖ Importance de la sous-traitance

Le Groupe GECI International a recours à la sous-traitance (prestataires extérieurs), principalement des experts et des ingénieurs, exclusivement dans le cadre de recherche de compétences pointues ou très particulières. L'effectif des prestataires était de 3 consultants externes en poste à l'étranger (dont 1 manager) au cours de l'exercice :

ESKOM consultants spécialisés dans les formations liées à la sécurité et l'ingénierie de sites dédiés à la production d'énergie.

Loyauté des pratiques

❖ Actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe GECI n'a pas mis en place durant la période visée de mesure pour prévenir la corruption.

⁶ Voir la charte DD du groupe Bedel : <http://www.groupe-bedel.com/assets/files/charte-developpement-durable.pdf>

❖ [Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs](#)

Le Groupe GECL n'a pas mis en place durant la période visée de mesure pour promouvoir la santé et la sécurité des consommateurs, son activité étant exclusivement interentreprises (B to B).

❖ [Actions engagées en faveur des droits de l'Homme](#)

L'ensemble des salariés du groupe étant employé en France, GECL International n'a pas engagé d'actions de promotion des droits de l'Homme durant la période visée.



Annexe : Table de correspondance des référentiels du rapport

Référence Loi Grenelle 2	Dénomination	N° de page du rapport financier
Art. R. 225-105	Le rapport du conseil d'administration ou du directoire présente, (...), la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable	p.56
Informations Sociales		
Art. R. 225-105-1-I 1° a)	Emploi <ul style="list-style-type: none"> • L'effectif total et la répartition des salariés par sexe et zone géographique • Les embauches et les licenciements • Les rémunérations 	p.62 – 68
Art. R. 225-105-1-I 1° b)	Organisation du travail <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation du temps de travail 	p.68 – 70
Art. R. 225-105-1-I 1° c)	Relations sociales <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation du dialogue social – peuvent notamment être indiquées à ce titre les règles et procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel • Le bilan des accords collectifs 	p.70
Art. R. 225-105-1-I 1° d)	Santé et sécurité <ul style="list-style-type: none"> • Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail • le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail 	p.70 - 71

Art. R. 225-105-1-I 1° e)	Formation <ul style="list-style-type: none"> • les politiques mises en œuvre en matière de formation • Le nombre total d'heures de formation 	p.71 – 73
Art. R. 225-105-1-I 1° f)	Diversité et égalité des chances La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur <ul style="list-style-type: none"> • De l'égalité entre les femmes et les hommes • De l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées • De la lutte contre les discriminations 	p.73 - 76
Informations Environnementales		
Art. R. 225-105-1-I 2° a)	Politique générale en matière environnementale <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement • La formation et l'information des salariés en matière de protection de l'environnement • Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions 	p.76 – 77
Art. R. 225-105-1-I 2° b)	Pollution et gestion des déchets <ul style="list-style-type: none"> • La prévention, la réduction ou la réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement • les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets • La prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute forme de pollution spécifique à une activité 	p.77 – 78



Art. R. 225-105-1-I 2° c)	Utilisation durable des ressources <ul style="list-style-type: none"> • La consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction de contraintes locales • La consommation de matières premières et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation • La consommation d'énergie et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables 	p.78 – 79
Art. R. 225-105-1-I 2° d)	Changement climatique <ul style="list-style-type: none"> • Les rejets de gaz à effet de serre 	p.79 – 81
Art. R. 225-105-1-I 2° e)	Protection de la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> • les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité 	p.81
Informations Sociétales		
Art. R. 225-105-1-I 3° a)	Impact territorial La manière dont la société prend en compte <ul style="list-style-type: none"> • L'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional • L'impact de son activité sur les populations riveraines ou locales 	p.81
Art. R. 225-105-1-I 3° b)	Relations avec les parties prenantes <ul style="list-style-type: none"> • Les conditions du dialogue avec les parties prenantes • Les actions de partenariat ou de mécénat 	p.81 - 82
Art. R. 225-105-1-I 3° c)	Sous-traitance et fournisseurs <ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux 	p.82



Informations relatives aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé		
Informations Sociales		
Art. R. 225-105-1-II 1° b)	Organisation du travail • L'absentéisme	p.68 – 70
Art. R. 225-105-1-II 1° d)	Santé et sécurité • Le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail et la comptabilisation des maladies professionnelles • Le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT	p.70 - 71
Informations Environnementales		
Art. R. 225-105-1-II 2° a)	Politique générale en matière environnementale • Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige	p.76 – 77
Art. R. 225-105-1-II 2° c)	Utilisation durable des ressources • L'utilisation des sols	p.78 – 79
Art. R. 225-105-1-II 2° d)	Changement climatique • l'adaptation aux conséquences du changement climatique	p.79 – 81
Informations Sociétales		
Art. R. 225-105-1-II 3° c)	Sous-traitance et fournisseurs • L'importance de la sous-traitance et la responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous- traitants	p.82

Art. R. 225-105-1-II 3° d)	Loyauté des pratiques • Les actions engagées pour prévenir toute forme de corruption • Les mesures prises en faveur de la santé, la sécurité des consommateurs • Les actions engagées en faveur des droits de l'homme	p.82
-------------------------------	--	------



2.11.3. Rapport de l'Organisme de vérification

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société GECI International, désigné Organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1087, dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31/03/2016 présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des textes légaux et réglementaires applicables, selon la doctrine professionnelle applicable en France.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE),
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre le 15/06/2016 et le 08/07/2016, pour une durée d'environ 3 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'Organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une douzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁷ :

- **au niveau de l'entité consolidante**, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion,
- **au niveau d'un échantillon représentatif d'entités** que nous avons sélectionnées⁸ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 75% des effectifs et 100% des informations quantitatives environnementales.

⁷ Informations sociales : Effectif total et répartition par classe d'âge et zone géographique ; effectif féminin total ; nombre de CDI et de CDD ; embauches et licenciements ; nombre de jours d'absence pour maladie et accidents de travail, grossesses et congés maternité/paternité (en jours ouvrés) ; nombre total d'heures de formation ; composition du top management.

Informations environnementales : Consommation d'électricité et de gaz ; déplacements professionnels en avion, en train, en voiture 0-5 CV, en voiture 0-6 CV, à moto ; rejets de gaz à effet de serre.

⁸ Informations sociales :

- Toutes les entités du périmètre France : Effectif total et répartition par classe d'âge et zone géographique ; effectif féminin total ; nombre de CDI et de CDD ; embauches et licenciements ; nombre de jours d'absence pour maladie et accidents de travail, grossesses et congés maternité/paternité (en jours ouvrés) ; nombre total d'heures de formation.
- EOLEN France : Composition du top management.

Informations environnementales :

- Toutes les entités du périmètre France et Brésil : Consommation d'électricité ; rejets de gaz à effet de serre.
- Toutes les entités du périmètre France : Consommation de gaz ; déplacements professionnels en avion, en train, en voiture 0-5 CV, en voiture 0-6 CV, à moto.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 8 juillet 2016

Le Commissaire aux comptes désigné Organisme tiers indépendant

MBV & Associés

Martine Leconte - Associée

Chapitre 3. Comptes Consolidés GECI International

3.1. Compte de résultat consolidé

	en k€	Notes	Avril. 15-Mars. 16	Avril. 14-Mars. 15 publié	Avril. 14-Mars. 15 retraité
Chiffre d'affaires		1	15 514	1 213	1 213
Autres Produits courants			55	0	0
Coûts directs		2	-9 536	-912	-779
Marge sur coûts directs			6 032	301	434
% du chiffre d'affaires			38,88%	24,84%	35,79%
Coûts généraux et administratifs		3	-5 073	-2 013	-1 992
Résultat opérationnel Courant			960	-1 711	-1 558
Autres Produits et Charges Opérationnels		4	-232	2 762	2 609
Résultat opérationnel Net			728	1 051	1 051
Coût de l'endettement financier net		5	-555	-568	-568
Autres charges et produits financiers		5	24	-37	-37
Résultat courant avant impôt			197	445	445
Impôts sur les bénéfices		16	272	0	0
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées			469	445	445
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées			0	0	0
Résultat net			469	445	445
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>			12	445	445
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			457	0	0
(en euros par action)					
			Avril. 15-Mars. 16	Avril. 14-Mars. 15 publié	Avril. 14-Mars. 15 retraité
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base			34 087 747	33 859 996	33 859 996
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué			34 094 049	33 879 996	33 879 996
Résultat net de base par action			0,014	0,013	0,013
Résultat net dilué par action			0,014	0,013	0,013
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées			0,014	0,013	0,013
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées			0,014	0,013	0,013

Les comptes consolidés 2015-2016 intègrent huit mois d'activité des sociétés Eolen, acquises en août 2015. Le chiffre d'affaires contributif est de 14,7 M€. Des impôts différés ont été activés sur la période pour un montant de 0,5 M€, liés principalement à la comptabilisation des IDA sur les reports déficitaires nés sur l'exercice 2015-2016.

Pour rappel, les comptes de l'exercice précédent comprenaient en « autres produits et charges opérationnels » des abandons de créances d'exploitation pour un montant de plus de 2,3 M€ suite à la renégociation des dettes fournisseurs. Un des abandons de créances est assorti de clauses de retour à meilleure fortune.

	en k€	Notes	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15 publié	Avril.14-Mars.15 retraité
Résultat de l'exercice			469	445	445
<i>Écarts actuariels</i>			169	0	0
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>			19	-164	-164
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>			1 130	0	0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			1 317	-164	-164
Résultat global total			1 787	282	282
Attribuable aux propriétaires de la société mère			944	282	282
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			843	0	0

Retraitement des Comptes consolidés au 31 mars 2015

Afin d'assurer une meilleure lisibilité de ses états financiers consolidés IFRS, lors de son arrêté semestriel du 30 septembre 2015, le Groupe a procédé à la neutralisation d'écritures issues des comptes de GECl International. Ce retraitement, opéré également sur les comptes consolidés clos au 31 mars 2015, n'a pas d'impact sur le résultat net mais seulement une incidence dans les agrégats qui composent le résultat opérationnel net.

En K€	Résultat Opérationnel Courant Publié	Retraitement Dépréciation Exceptionnelle	Résultat Opérationnel Courant Retraité
Au 31 mars 2015 (12 mois)	(1 711)	153	(1 559)

3.2. Etat de la situation Financière

	en k€	Notes	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	6		8 358	0
Immobilisations corporelles	6		113	8
Actifs financiers non courants	6		532	223
Impôts différés	18		1 455	0
Total Actifs non-courants			10 458	231
Actifs sur contrats en cours	10		58	0
Clients et autres débiteurs	11		5 564	229
Actif d'impôt exigible			6 622	0
Autres actifs courants	12		8 388	825
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7		418	1 574
Total Actifs courants			21 049	2 628
Total Actif			31 507	2 859
PASSIF				
Capital			617	8 480
Primes et réserves			-2 535	-23 828
<i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i>			12	445
Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère			-1 906	-14 902
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			1 774	0
Total des capitaux propres			-132	-14 902
Emprunts et dettes financières	7		8 165	15 934
Provisions non courantes	8		2 097	252
Autres passifs non courants	15		0	0
Total Passifs non courants			10 261	16 186
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	7		4 608	20
Provisions courantes	8		647	267
Passifs sur contrats en cours	13		0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	14		3 364	793
Passif d'impôt exigible			0	0
Autres passifs courants	15		12 758	497
Total Passifs courants			21 378	1 576
Total des passifs			31 639	17 762
Total Passif			31 507	2 859

3.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En k€	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
FLUX DE TRESORERIE LIE À L'ACTIVITE		
Résultat net consolidé	469	445
+ Amortissements et provisions	435	-115
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations	-80	0
- Autres éléments sans incidence de trésorerie	-250	37
- Intérêts payés	637	568
- Charge d'impôt (y.c impôts différés)	-272	0
Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts	939	936
Impôts versés	-54	0
Variation de stocks	0	0
Variation des créances exploitation	-296	11 616
Variation des dettes exploitation	620	-7 484
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	325	4 132
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)	1 210	5 068
Décassements nets sur acquisitions/cessions immobilisations	-89	-56
<i>Décassements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles</i>	<i>-46</i>	<i>-11</i>
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations incorporelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Décassements sur acquisitions d'immobilisations corporelles</i>	<i>-43</i>	<i>-46</i>
<i>Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Developpement Autofinancé	0	0
Investissements d'exploitations nets	-89	-56
Décassements nets liés aux acquisitions financières (y compris Trésorerie des sociétés acquises)	-3 939	-173
Décassements nets liés aux acquisitions d'immo financières	-67	0
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)	0	0
Trésorerie des activités destinées à être cédées	0	0
Regroupement d'entreprises (*)	0	0
Investissements financiers nets	-4 005	-173
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)	-4 094	-229
Encaissement net sur augmentation de capital	15 006	0
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers	250	0
Augmentation et diminution des actions propres	-88	0
Apports en compte courant	-15 454	-229
Variation nette des emprunts	-120	-2 819
<i>Encaissement d'emprunt</i>	<i>29</i>	<i>0</i>
<i>Remboursement d'emprunt</i>	<i>-149</i>	<i>-2 819</i>
Intérêts payés	-637	-568
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)	-1 044	-3 616
Variation des cours des devises	-32	-164
VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées	-3 961	1 059
Trésorerie d'ouverture	1 570	510
Variation de trésorerie	-3 961	1 059
Trésorerie de clôture	-2 391	1 570
dont disponibilités et quasi disponibilités	418	1 574
dont avances perçues de la société d'affacturage	-1 890	0
dont autres (découverts...)	-919	-4

Flux net de trésorerie opérationnelle des opérations poursuivies, ressort à + 1,2 M€. Les impôts différés nets de 0,3 M€, ainsi que la variation du BFR quasi nulle, concernent essentiellement les activités des sociétés Eolen. Les créances concernent notamment les créances fiscales relatives au CIR (6,6 M€), et des créances clients nettes (5,6 M€) qui sont factorisées dans leur majorité. Les dettes concernent des dettes fournisseurs pour 3,4 M€, et des dettes fiscales et sociales courantes.

A – Autres produits et charges non réalisés

(En milliers d'euros)	Fin Mars 2016
Dotations nettes relatives aux amortissements	514
Dotations nettes relatives aux provisions	(79)
(Profits) pertes nets sur cessions d'éléments d'actifs	(80)
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	(272)
Charge d'endettement nette	637
Autres	(250)
Autres produits et charges non réalisés	470

A bis – Variation du besoin en fonds de roulement

(En milliers d'euros)	Fin Mars 2016	Entrée de périmètre Eolen	Fin Mars 2015	Variation
Diminution (augmentation) des stocks nets	0	0	0	0
Diminution (augmentation) des créances clients	5 564	7 077	229	1 742
Diminution (augmentation) des autres actifs	15 068	12 204	826	(2 038)
Augmentation (diminution) des fournisseurs	3 364	2 375	793	196
Augmentation (diminution) des autres passifs	12 758	11 837	490	431
Ajustement des dettes liées aux immobilisations	0	0	7	(7)
Variation du besoin en fonds de roulement	36 754	33 493	2 345	325

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement financier, ressort à – 4 M€. L'acquisition des sociétés Eolen a généré un flux négatif de 3,9 M€ (y compris la trésorerie nette négative de 3,7 M€). Le Groupe n'a pas réalisé d'investissement matériels conséquent (- 0,2 M€), les activités s'appuyant principalement sur du capital humain. Néanmoins quelques matériels ont été renouvelés tels que des serveurs.



B – Flux de trésorerie liés aux investissements

(En milliers d'euros)	Fin Mars 2016	Entrée de périmètre Eolen	Fin Mars 2015	Variation
Acquisitions d'immobilisations selon tableau de variations	12 072	5 597	6 429	(46)
Retraitement de Crédit Bail	(5 263)		(5 263)	0
Retraitement Cession / Mise au rebut	(141)			141
Ecart de conversion	(13)			13
Retraitement Avances sur Immobilisations	43			(43)
Goodwill	3 712			(3 712)
<i>Total des acquisitions de la période</i>	10 411		1 166	(3 648)
Décalage de décaissement (variations dettes d'immobilisation)	0		0	0
Investissements incorporels et corporels décaissés	10 411	0	1 166	(3 648)
Décaissements nets liés aux acquisitions financières	(150)		0	(150)
Trésorerie des sociétés acquises (cédées) durant l'exercice	(3 789)			(3 789)
Décaissements nets liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(67)			(67)
Cession de Titres de participation (Consolidés et non Consolidés)				0
Investissements financiers nets	(4 005)	0	0	(4 005)

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement, ressort à -1,0 M€. Durant l'exercice, la société GECl International a concrétisé une augmentation de capital réservée aux deux actionnaires de référence (XLP Holding et Air Invest) pour un montant de 15 M€. Cette opération a été réalisée par l'incorporation de la quasi-totalité de leur compte courant, ce qui explique le désendettement significatif du Groupe par rapport à l'exercice précédent. Les nouvelles dettes concernent le crédit vendeur suite à l'acquisition du groupe Eolen.

C – Flux de trésorerie liés aux financements

(En milliers d'euros)	Fin Mars 2016	Entrée de périmètre Eolen	Fin Mars 2015	Variation
Augmentation de capital	104		(14 902)	15 006
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers	250		0	250
Correction actions propres	22		110	(88)
<i>Sous-total</i>	376		(14 792)	15 168
Comptes courants actionnaires	809	721	15 542	(15 454)
Autres emprunts	392		392	(0)
Dettes Bancaires	5 997	6 149	0	(152)
Ecart de conversion	32			32
Crédit Bail	15		15	0
Dettes Crédit bail	5 278		5 278	0
Retraitement Crédit Bail	(5 263)		(5 263)	0
Flux de trésorerie liés aux financements	6 984	6 870	589	(1 044)

3.4. Etat des variations des capitaux propres consolidés

en K€	Capital et réserves liées							Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Réserves de conversion	Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère			
Capitaux propres au 1^{er} avril 2015	8 480	46 180	-100	1 219	-70 680	-14 902	0	-14 902	
<i>Résultat net de la période</i>					12	12	457	469	
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0	0	32	899	931	386	1 317	
<i>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</i>					111	111	58	169	
<i>Effet d'impôt</i>					788	788	341	1 130	
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				32		32	-13	19	
Résultat global de la période	0	0	0	32	911	944	843	1 787	
Augmentation de capital	6 950	8 340				15 290		15 290	
Paiements fondés sur des actions	5				-5	0		0	
Réduction du Capital	-14 818				14 818	0		0	
Reclassement des actions propres			88		-88	0		0	
Variation de pourcentage d'intérêt					-3 960	-3 960	552	-3 408	
Autres variations		-284	-10		1 016	722	380	1 101	
Total des transactions avec les actionnaires	-7 863	8 056	78	0	11 781	12 052	932	12 983	
Capitaux propres au 31 mars 2016	617	54 235	-22	1 251	-57 988	-1 906	1 775	-132	
Capitaux propres au 1^{er} avril 2014	8 480	46 180	-100	1 383	-71 161	-15 219	0	-15 219	
<i>Résultat net de la période</i>					445	445	0	445	
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0	0	-164	0	-164	0	-164	
<i>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</i>						0		0	
<i>Effet d'impôt</i>						0		0	
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				-164		-164		-164	
Résultat global de la période	0	0	0	-164	445	282	0	282	
Augmentation de capital	0	0				0		0	
Paiements fondés sur des actions						0		0	
Reclassement des actions propres						0		0	
Variation de pourcentage d'intérêt						0		0	
Autres variations					35	35		35	
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	0	0	35	35	0	35	
Capitaux propres au 31 mars 2015	8 480	46 180	-100	1 219	-70 680	-14 902	0	-14 902	

Le capital social est composé de 61 741 720 actions d'un nominal de 0,01 €.

Les fonds propres étant inférieurs à la moitié du capital social, la société a procédé à la convocation d'une assemblée générale extraordinaire le 29 mars 2016 qui a approuvé les résolutions concernant entre autres, les augmentations de capital réservées aux deux actionnaires de référence (XLP Holding et Air Invest) par incorporation de leurs comptes courants (27 800 000 actions nouvelles à 0,55 euro, dont 0,30 euro de prime d'émission), la réduction de capital par absorption des pertes cumulées (diminution de la valeur nominale passant de 0,25 euro à 0,01 euro, pour un montant total de 14 818 012,80 euros) et l'émission de BSA gratuits à l'ensemble des actionnaires (la parité est de 1 BSA gratuit pour 1 action détenue, un prix d'exercice de 0,06 euro et une période d'exercice entre le 7 avril 2016 au 6 octobre 2017 inclus). Les BSA ont été émis le 7 avril 2016, et ils sont cotés en bourse sur Euronext, sous le numéro ISIN FR0013141249. Le cours moyen du BSA depuis le début de sa cotation le 7 avril 2016 est de 0,12 euro. Depuis le lancement de l'opération, 4 163 261 BSA ont été exercés entre le 7 avril 2016 au 31 mai 2016. Il reste donc 57 578 459 BSA à exercer, en sachant que les actionnaires de référence XLP Holding, Serge Bitboul et Air Invest ont pris l'engagement de ne pas exercer ni céder les BSA qui leur ont été attribués (soit au total 38 919 157 BSA).

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	33 921 720	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	27 820 000	0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	61 741 720	0,01

3.5. Informations sectorielles

3.5.1. Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité

Le Groupe a connu une évolution notable au cours des précédents exercices. L'exercice écoulé a permis au Groupe de franchir une étape importante dans sa stratégie de redéploiement qui s'est concrétisée notamment par l'acquisition en août 2015 du groupe Eolen, société de conseils et d'ingénierie, présente en France et au Brésil.

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du Groupe a été redéfinie :

- Le pôle « Ingénierie » : certaines activités des sociétés Eolen sont venues renforcées les activités historiques du Groupe. Il s'agit notamment des activités d'ingénierie dans le domaine de l'énergie, du transport, de l'industrie et de la formation.
- Le pôle « Finance » regroupe les prestations de services et conseils auprès des établissements bancaires.

- Le pôle « Informatique & Télécom » regroupe les activités liées au domaine de la télécommunication & multimédia, de l'infogérance et de la solution « HPC » (High Performance Computing).
- GECI International constitue la Holding.

Compte tenu de ce changement significatif de périmètre, aucune comparaison avec les exercices antérieurs n'est pertinente.

Dans le tableau qui suit, les éliminations intercompagnies concernent uniquement les management fees, facturés par la holding vers ses filiales.

	en K€		Avril.15-Mars 16				Avril.14-Mars 15 (Retraité)			
	Activité Ingénierie	Activité Informatique et Télécom	Activité Finance	Holding	Elim Intercos	Total	Activité Ingénierie	Holding	Elim Intercos	Total
Chiffre d'affaires	2 809	8 316	4 255	1 599	-1 465	15 514	895	318	0	1 213
Autre Produits courants		55			0	55			0	0
Coûts directs	-1 781	-5 422	-2 252	-81	0	-9 536	-860	81	0	-779
Marge sur coûts directs	1 028	2 949	2 003	1 518	-1 465	6 032	34	400	0	434
% du chiffre d'affaires	36,6%	35,5%	47,1%			38,9%	3,8%			24,8%
Coûts généraux et administratifs	-943	-2 672	-1 367	-1 566	1 465	-5 073	-35	-1 958	0	-1 992
Résultat opérationnel Courant	86	277	636	-38	0	960	0	-1 558	0	-1 558
Autres Produits et Charges Opérationnels	-78	-265	-139	250	0	-232	-20	2 629	0	2 609
Résultat opérationnel Net	8	11	497	212	0	728	-21	1 071	0	1 051
Coût de l'endettement financier net	-42	-124	-63	-326	0	-555	-26	-542	0	-568
Autres charges et produits financiers	20	61	31	-88	0	24	-26	-12	0	-37
Résultat courant avant impôt	-14	-52	464	-202	0	197	-72	518	0	445
Impôts sur les bénéfices	50	147	75	0	0	272			0	0
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	36	95	541	-202	0	469	-72	518	0	445
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	36	95	541	-202	0	469	-72	517	0	445

3.5.2. Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité

en k€	Avril.15-Mars.16				Avril.14-Mars.15			
	Activités opérationnelles	Holding	Eliminations Inter secteurs	Total	Activité Ingénierie	Holding	Eliminations Inter secteurs	Total
ACTIF								
Actifs Sectoriels	30 579	928		31 507	260	3 137	-538	2 859
Actifs non affectés				0				0
Total Actif	30 579	928	0	31 507	260	3 137	-538	2 859
PASSIF								
Capitaux Propres		-132		-132		-14 902		-14 902
Passifs sectoriels	30 024	1 613	0	31 637	1 135	17 165	-538	17 762
Passifs non affectés				0				0
Total Passif	30 024	1 481	0	31 507	1 135	2 263	-538	2 859

3.5.3. Indication des actifs non courants par zone géographique

en K€	Avril.15-Mars.16				Avril.14-Mars.15				
	France	Autres Pays	Eliminations Inter secteurs	Total	France	Union Européenne	Autres Pays	Eliminations Inter secteurs	Total
Actifs non Courants Sectoriels	8 972	32		9 003	228	0	3		228
Total Actif non courant	8 972	32	0	9 003	228	0	3	0	228

3.6. Notes Annexes

3.6.1. Faits marquants, activité et perspectives

Le Groupe GECI International a concrétisé une première étape de sa stratégie de redéploiement avec l'acquisition du groupe Eolen en août 2015.

Le groupe Eolen est une société française de conseils, d'expertises et d'ingénierie, composé de 11 sociétés, basées en France, au Brésil et au Canada.

Le groupe Eolen se distingue par un engagement sur-mesure pour réussir la mise en œuvre de projets à forte composante technologique pour des clients majoritairement "grands comptes". Le groupe Eolen intervient tout au long du cycle de vie des projets, depuis les phases d'études préliminaires, en passant par la conception et le développement, jusqu'aux phases de maintenance et de maîtrise d'œuvre.

Labellisé "OSEO Excellence", le groupe Eolen a reçu le premier prix du classement Deloitte Technology Fast 50 dans la catégorie Logiciels et Services informatiques en 2012.

Au cours des derniers exercices, le groupe Eolen a enregistré un fort développement, s'appuyant sur une croissance organique et une stratégie d'acquisitions ciblées.

Nom de la société	forme juridique	capital	SIRET	Actionnaires	Tx de détention	PAYS
GROUPE EOLEN	SAS	10 000 000 €	51402387800010	ALTONA INTERNATIONAL	100,00%	France
EOLEN	SAS	60 100 €	49250356000012	GROUPE EOLEN	66,72%	France
EOLEN FINANCE	SAS	650 000 €	43535327100032	GROUPE EOLEN	51,00%	France
RISKALIS CONSULTING	SAS	160 650 €	48177018800060	EOLEN FINANCE	82,15%	France
EOLEN INTEC	SAS	40 000 €	49979079800023	GROUPE EOLEN	95,00%	France
EOLEN ENERGIE	SAS	10 000 €	52906689600018	GROUPE EOLEN	100,00%	France
EOLEN INGENIERIE	SAS	40 000 €	50813093700016	GROUPE EOLEN	100,00%	France
AMUNDIS	SAS	8 000 €	49317789300036	GROUPE EOLEN	100,00%	France
ALLIANCE SERVICES PLUS	SAS	45 000 €	45115035300071	GROUPE EOLEN	100,00%	France
ALLIANCE SERVICE PLUS SERVICOS DE	LTDA	151 911 Réal		ALLIANCE SERVICES PLUS	93,40%	Brésil
AS+ SERVICE CONSEIL INC	SA	79 600 \$ canadien		ALLIANCE SERVICE PLUS	100,00%	Canada
ALTONA INTERNATIONAL	SAS	1 250 000 €	812911667	GECI INTERNATIONAL	80,00%	France

Mode et conditions d'acquisition

Le Groupe GECI International a acquis 100% du capital et des droits de vote de groupe Eolen, société holding du groupe acquis, via la création d'une sous-holding d'acquisition, la société Altona International, dotée d'un capital de 1 million d'euros.

Un protocole d'accord a été signé avec conditions suspensives, lesquelles ont été levées fin juillet 2015. La réalisation de l'opération s'est déroulée durant le mois d'août 2015. Le prix d'acquisition a été fixé par les parties à 1,1 M€. Concomitamment, le cessionnaire s'est engagé à abandonner une créance du groupe Eolen, sur la société Anthéa pour un montant de 727K€. Les normes IFRS 3 révisées incluent cet abandon dans le coût d'acquisition.

Cette acquisition a été financée de la manière suivante :

- paiement de 150 K€ à la signature du protocole d'accord,
- attribution d'une participation à hauteur de 20% dans la holding de reprise, filiale de GECI International, à hauteur de 250 K€ (il est par ailleurs précisé que cette participation est assortie d'un engagement de rachat par le cessionnaire à hauteur de 3 M€),
- crédit vendeur à hauteur de 700 K€ (selon l'article 4 de l'acte de Cession datant du 6 août 2015, celui-ci est consacré à l'acquisition et l'exercice exclusif de BSA, aux seules fins de faire acquérir au Cédant 5 millions d'actions de la société GECI International, dans un laps de temps donné).

Les éléments ayant fondé la valorisation, dont l'attribution des 20% au Cédant, apparaissent aujourd'hui comme incertains, dans la mesure où la valorisation initiale apparaît discutable et discutée, à la lumière de nouveaux éléments.

L'application de la norme IFR3 Révisée, indique que tous les paiements relatifs à l'acquisition d'entreprises doivent être enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition, y compris les paiements éventuels. Dans ce sens, l'engagement de paiement des 20% à hauteur de 3 M€ est considéré comme faisant partie du coût global d'acquisition. Cet engagement est assimilé à un « put ». Les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, rappellent les règles de comptabilisation des « puts » sur intérêts minoritaires, notamment la constatation d'un passif financier, le reclassement des intérêts minoritaires correspondant à la part des actions rachetées et avec un impact sur les capitaux propres part groupe.

Durant le mois d'octobre 2015, l'augmentation de capital sur Altona International a été réalisée et porte ainsi le capital social de celle-ci à 1 250 000 euros.

Activités et axes stratégiques par pôle

Le positionnement stratégique du groupe Eolen a été revu et aligné sur celui de GECI International pour cibler des marchés à forte croissance, à forte valeur ajoutée et à l'international. Les efforts commerciaux ont été intensifiés, et pour répondre à la demande, les équipes de recrutement ont été largement renforcées. Les bureaux du groupe Eolen ont également été récemment transférés à proximité du siège pour favoriser les échanges et les synergies.

Le Groupe GECI International dispose à fin mars d'un effectif total de 385 personnes, avec une présence en France, Brésil, et Afrique du Sud.

- Pôle Ingénierie

Le Pôle « Ingénierie » a réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires de 2,8 M€ (18% du chiffre d'affaires consolidé), composé principalement de prestations de conseil, d'études, de formation et d'e-learning.

En France, les activités se positionnent sur des secteurs à fort potentiel de croissance tels que les véhicules électriques, les transports urbains, les énergies renouvelables, les biotechnologies, le bâtiment et le génie civil. Le Groupe est également présent dans l'industrie pétrolière et en bonne position pour bénéficier du retour attendu de la croissance dans ce secteur.

En Afrique du Sud, les contrats récurrents de formation dans l'énergie ont été renouvelés et renforcés. Un contrat de 5 ans dans le domaine de la formation a ainsi été remporté suite à un

appel d'offres international, donnant ainsi une visibilité à horizon 2020. Des recrutements sont en cours pour staffer les équipes de formation.

En Inde, l'activité opérée à travers la JV « AeroEuro Engineering India », est consolidée par mise en équivalence ; son chiffre d'affaires annuel n'est donc pas intégré.

- Pôle Informatique & Télécoms

Le Pôle « Informatique & Télécoms » a réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires de 8,3 M€ (54 % du chiffre d'affaires consolidé).

En France, les activités se sont focalisées sur les contrats à plus forte valeur ajoutée et ont engagé parallèlement une diversification dans le domaine des SMACS (social networks, mobility, analytic, cloud, security).

Les activités d'infogérance ont bénéficié de marchés laissés vacants par les entreprises de services du numérique.

Enfin, l'offre « HPC » (High Performance Computing) a confirmé son essor sur des marchés publics. Il est prévu de renforcer les équipes en France et à l'international pour répondre à une demande croissante de calculs de grande taille et de simulation complexes, due notamment à l'émergence du cloud et du big data. Cette activité, bien maîtrisée aujourd'hui, offre des relais de croissance significatifs dans des secteurs variés, comme l'industrie, la grande distribution, la biotechnologie, la climatologie ou les nanotechnologies.

Au Brésil, la croissance des ventes, animée par l'enrichissement de l'offre, a été obérée par l'évolution défavorable de la parité de change euro / real. Malgré un contexte politique et économique incertain, la société démontre une bonne résilience.

- Pôle Finance

Le Pôle « Finance » a réalisé un chiffre d'affaires de 4,3 M€ (27% du chiffre d'affaires consolidé), composé principalement de prestations de services auprès de grands groupes bancaires. Les référencements ont été consolidés au cours de l'exercice. En outre, les contrats en cours, majoritairement de longue durée, offrent une excellente visibilité. Pour soutenir le développement de ce pôle, le Groupe prévoit d'élargir les prestations au conseil et d'internationaliser l'activité.

Au 31 mars 2016, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe GECI International se répartit entre la France (85%), le Brésil (11%) et l'Afrique du Sud (4%).

Reconstitution des fonds propres de GECI International

Le Groupe GECI International a reconstitué ses fonds propres à fin mars 2016 suite à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2016 :

- des augmentations de capital réservées en faveur des deux actionnaires de référence (XLP Holding et Air Invest), et
- de la réduction de capital (à travers la diminution de la valeur nominale de l'action, de 0,25 euro à 0,01 euro).

Ces opérations se sont matérialisées par l'incorporation des comptes courants des actionnaires dans le capital de la société pour 15,3 M€, dont 8,3 M€ de prime d'émission, et ont conduit à la création de 27 800 000 d'actions nouvelles.

Sur décision de cette même Assemblée, GECI International a également réalisé une émission de bons de souscription d'actions (« BSA ») attribués gratuitement à ses actionnaires afin de les associer aux nouveaux projets de développement. 61.741.720 BSA ont ainsi été émis le 7 avril 2016, 1 BSA donnant le droit de souscrire 1 action GECI International, à tout moment jusqu'au 6 octobre 2017 inclus, au prix unitaire de 0,06 euro par action. Il est rappelé que les actionnaires de référence Serge Bitboul, XLP Holding et Air Invest, se sont engagés à ne pas exercer ni à céder les BSA gratuits qui leur ont été attribués, les autres actionnaires se trouvant ainsi relués.

Le BSA est coté sur Euronext Paris depuis le 7 avril 2016, sous le code ISIN FR0013141249. A fin mai 2016, 4 163 261 BSA, soit 18,3 % du total maximum potentiel, ont été exercés entraînant la création de 4 163 261 actions nouvelles pour un montant brut de souscription de 249 795,66 €.

Enfin, la cotation des titres GECI International (GECI ISIN FR0000079634) a repris depuis le 11 mars 2016. Le mode de cotation est aujourd'hui au fixing à cause de la suspension de cotation survenue depuis juin 2012. En effet, le nombre de transactions calculé sur l'exercice précédent est le point de référence qui classe la cotation des titres cotés sur le marché Euronext. L'année prochaine donc, selon le nombre de transactions enregistrées, le mode de cotation pourra changer de nouveau.

À ce jour, le mode de cotation au fixing des titres GECI se fait aux horaires suivants :

- o De 11h30 jusqu'à 12h00 :
 - À 11h30 : cotation d'un cours d'ouverture

- Jusqu'à 12h : possibilité pour les membres de marché de négocier à ce cours d'ouverture uniquement
- o De 16h30 à 17h00 :
 - À 16h30 : cotation d'un cours de clôture
 - Jusqu'à 17h : possibilité pour les membres de marché de négocier à ce cours de clôture uniquement

Stratégie corporate et Perspectives

Avec la massification d'internet, les problèmes de sécurité informatique, l'apparition de nouvelles technologies, les entreprises sont amenées à repenser leur modèle économique, et à investir massivement dans l'innovation et dans les programmes de recherche et développement, notamment pour accroître ou maintenir leurs avantages compétitifs et assurer leur pérennité dans un monde qui évolue rapidement.

GECI International choisit de se positionner sur ces marchés aussi bien auprès des grands industriels, qu'auprès des PME ou start-ups pour les accompagner dans leur développement dans ce contexte extrêmement concurrentiel de transition numérique.

GECI International vise une croissance organique forte, doublée d'opérations de croissance externe et d'alliances commerciales ou stratégiques, pour accélérer davantage son développement, tant en France qu'à l'international.

3.6.2. Evènements postérieurs à la clôture

Afin de soutenir sa stratégie de croissance, le Groupe a acquis la société « ETUD Integral » à la fin du mois de juin 2016. Cette société d'ingénierie française, fondée en 1984, propose une gamme de services variés comprenant le développement et la conception, les simulations numériques, l'ergonomie, la réalisation de prototypes. Elle dessert en particulier un certain nombre de clients de premier plan dans l'univers des transports, parmi lesquels Renault, PSA, Bombardier, Alstom, Dassault Aviation, Sogecclair ou Valeo.

Son chiffre d'affaires s'est établi en 2015 à 4 M€ contre 5 M€ en 2014. Cette évolution s'explique par des difficultés financières récentes, qui ont altéré la demande des donneurs d'ordre pour la réalisation d'études et de prototypes ; la partie du chiffre d'affaires, réalisé par la mise à disposition de compétences dans le cadre de contrat en régie, offrant une meilleure résilience.

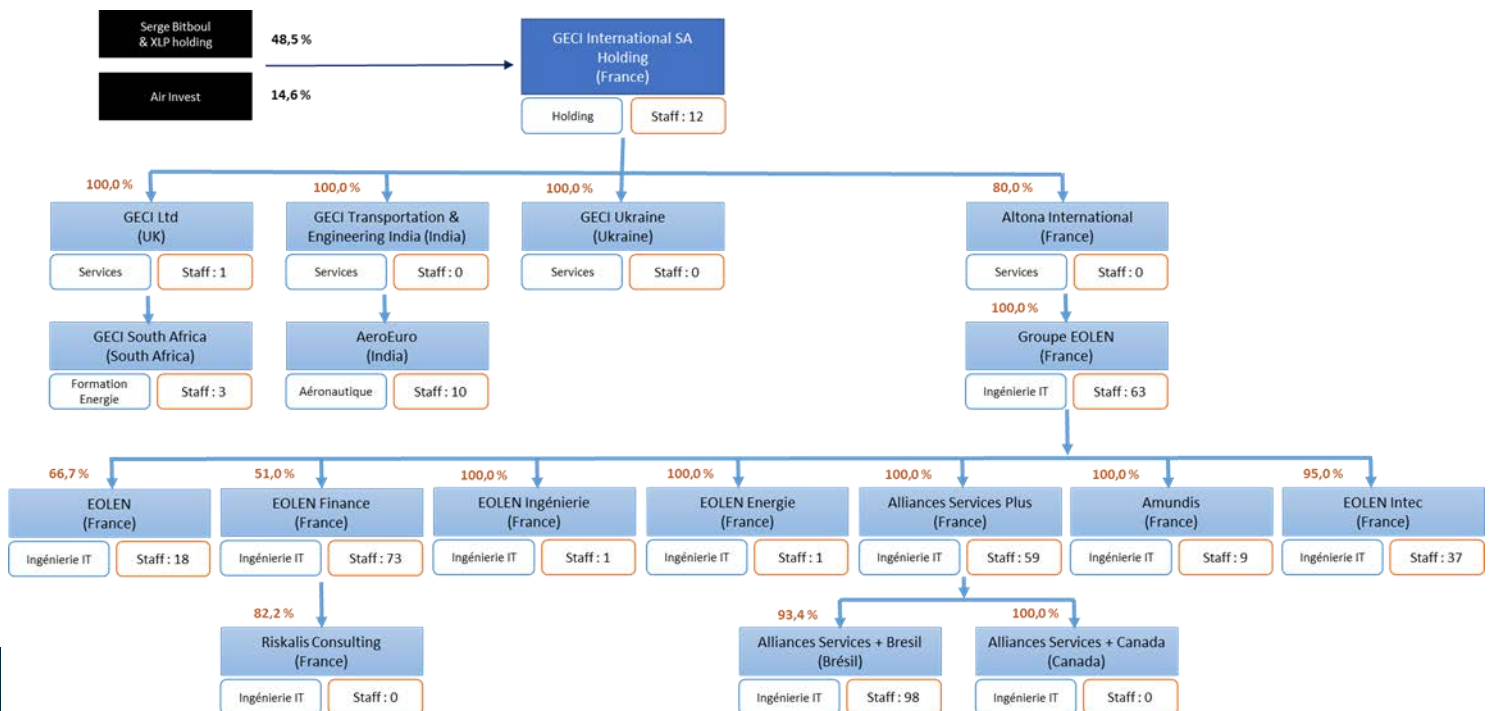
L'acquisition s'est effectuée dans le cadre d'une reprise d'activité devant le tribunal de commerce de Versailles. GECI International reprend l'ensemble des effectifs opérationnels (63 personnes) et pérennise ainsi les engagements pris auprès des clients d'ETUD Integral.

Grâce à son expérience de ce type de dossier, et grâce à la proximité des équipes et des métiers, GECI International entend mener une intégration rapide, efficace et pérenne, pour les collaborateurs comme pour les clients qui pourront désormais bénéficier d'une expertise élargie.

La date effective de reprise est le 21 juin 2016. Les résultats d'ETUD Integral seront consolidés à compter de cette date.

3.6.3. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau des filiales et participations.



3.6.4. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe GECI International au titre de l'exercice clos au 31 Mars 2016, ont été établis selon les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2016.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur

le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration du 6 juillet 2016. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de GECl International lors de l'assemblée générale annuelle convoquée pour septembre 2016.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes Groupe clos le 31 mars 2015 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 31 mars 2016, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessous.

Les comptes au 31 Mars 2016 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2017.

A ce titre, un plan de trésorerie soumis aux auditeurs, et dont le suivi se fait quotidiennement, présente un excédent à la fin de la période de 12 mois, en tenant compte des dépenses d'exploitation réduite pour la holding et des perspectives raisonnables d'évolution pour les sociétés opérationnelles. Ces prévisions intègrent également la reprise des remboursements des divers emprunts des sociétés Eolen, à partir de septembre 2016, ainsi que du découvert autorisé jusqu'en décembre 2016, selon le protocole signé avec les banques débitrices en juillet 2015.

Enfin, la Direction de GECl International réalise de manière régulière un suivi et actualisation de ce plan de trésorerie qui a été présenté au Conseil qui a arrêté les présents comptes le 6 juillet 2016.

3.6.5. Normes, amendements et interprétation nouvelles applicables à compter du 1er avril 2015

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire à partir du 1er avril 2015, sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de la Société au 31 mars 2016. Elles concernent principalement :

- o - IFRIC 21 « Droits et Taxes » : La nouvelle interprétation fournit des indications sur la comptabilisation des droits ou taxes qui entrent dans le champ d'application d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Cette interprétation, d'application obligatoire au 1er avril 2015 pour le Groupe, précise la date à laquelle les taxes prélevées par les autorités publiques doivent être provisionnées.

Le Groupe a appliqué IFRIC 21 à compter du 1er avril 2015, pour la première fois. Les impacts de la première application aux 31 mars 2015 et 31 mars 2016 sur le bilan et le compte de résultat consolidés, ne sont pas significatifs.

- o Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles 2010-2012 ;
- o Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles 2011-2013 ;
- o Amendement à la norme IAS 19 « Avantages du personnel : contribution des membres du personnel à un régime de prestations définies.

Les autres amendements d'application obligatoire à compter du 1er avril 2015 n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

3.6.6. Normes, amendements et interprétation adoptées par l'IASB mais non encore applicables à fin mars 2016

GECI International n'a pas appliqué de façon anticipée des nouvelles normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire qu'à compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2016. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

- o - Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes »
- o - Amendements IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe »
- o - Amendements à la norme IAS 27 « La mise en équivalence dans les états financiers individuels ».
- o - Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables »
- o - Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles 2012-2014

Le Groupe GECI International estime qu'à ce stade, l'incidence de l'application de ces dispositions ne peut être déterminée avec une précision suffisante.

3.6.7. Règles de présentation

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2016.

En application des normes de présentation IFRS, le Groupe présente au bilan, de façon séparée, ses actifs courants et non-courants et ses passifs courants et non-courants.

Le Groupe a classé en actifs et passifs courants les actifs et passifs qu'il s'attend à réaliser, à consommer ou à régler durant son cycle normal d'exploitation, lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois après la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs courants, hors créances et dettes financières à court terme constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

3.6.8. Méthodes de consolidation

Le Groupe applique les nouvelles normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28 amendée.

La norme IFRS 10 remplace les dispositions relatives aux états financiers consolidés qui figuraient dans la norme IAS 27 – Etats financiers consolidés et individuels, ainsi que l'interprétation SIC 12 – Consolidation – Entité ad hoc. Cette norme introduit un nouveau modèle unique de contrôle fondé sur trois critères : « un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit de rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci ». Auparavant, le contrôle était défini dans la norme IAS 27 comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Dans les faits, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. C'est notamment le cas des filiales au Royaume Uni, en Afrique du Sud, en Inde et en Ukraine.

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 – Partenariats dans les co-entreprises et entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des co-entrepreneurs. Cette nouvelle norme définit la manière dont doit être traité un partenariat au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint. En application de cette norme, seuls deux types de partenariat existent : les co-entreprises et les activités conjointes, la classification des partenariats s'effectuant sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (« co-entrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. La filiale AeroEuro Engineering India remplit ces critères (cf chapitre 4 Participations et Filiales).

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« coparticipants ») ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité.

La norme IAS 31, définissait trois types de partenariat, en s'appuyant principalement sur la forme juridique du partenariat. Selon cette norme, le Groupe avait utilisé la méthode de l'intégration proportionnelle. L'application de la norme IFRS 11 a entraîné la comptabilisation des partenariats qualifiés de co-entreprises selon la méthode de la mise en équivalence (la méthode de l'intégration proportionnelle n'étant plus autorisée). Par ailleurs, la norme IAS 28, amendée, définit la notion d'influence notable et décrit la méthode de la mise en équivalence applicable aux participations dans les entreprises associées et les coentreprises au sens d'IFRS 11.

La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » définit les informations à mentionner dans les états financiers annuels au titre des participations dans des filiales, partenariats, entités associés ou entités structurées non consolidées. Le périmètre du Groupe étant devenu très restreint et comme l'analyse des liens et la présentation des informations requises sont déjà décrites dans les états financiers consolidés des périodes antérieures, l'impact de cette norme a été limité.

Le périmètre de consolidation est détaillé par la suite (chapitre 4).

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 Mars 2016.

3.6.9. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du

changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

3.6.10. Conversion des comptes libellés en devises étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont intégrés selon les normes IFRS 21, avec la conversion dans la monnaie de présentation (euro).

3.6.11. Instruments financiers

3.6.11.1. [Instruments financiers non dérivés](#)

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois.

3.6.11.2. [Placements détenus jusqu'à leur échéance](#)

Lorsque le Groupe a l'intention et la capacité de détenir des titres d'emprunt jusqu'à l'échéance, ils sont classés en tant que placements détenus jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

3.6.11.3. [Actifs financiers disponibles à la vente](#)

Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.

3.6.11.4. [Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat](#)

Un instrument est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

3.6.11.5. [Autres](#)

Les autres instruments financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, minoré du montant des pertes de valeur.

3.6.12. Regroupement d'activités

Un regroupement d'activités peut impliquer l'achat par une entité des titres d'une autre entité ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, forment une ou plusieurs activités.

L'écart d'acquisition représente la différence non affectée, à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition d'une société ou d'une activité, et la part du Groupe dans l'actif net de cette société ou de cette activité, après l'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise en conformité avec la norme IFRS 3 révisée.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif et sont soumis à un test de perte de valeur annuel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition.

3.6.13. Date d'effet des acquisitions et des cessions

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à leur date de cession.

3.6.14. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe, faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées.

3.6.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services liées aux activités courantes des sociétés.

Pour certains contrats particuliers, la société peut être amenée à effectuer une estimation des temps restants à réaliser et du chiffre d'affaires additionnel qui sera facturé sur les travaux complémentaires réalisés. Lorsque les travaux complémentaires n'ont pas encore fait l'objet d'avenants formalisés, la société effectue une estimation des heures qui seront in fine facturées.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

3.6.16. Subventions et crédits d'impôts

Les subventions publiques sont comptabilisées en revenus, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles compensent. Les subventions liées au résultat sont inscrites sur la ligne « Autres Produits courants ».

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche...) sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquels ils se rapportent suivant un traitement identique aux subventions.

Lorsque les subventions concernent des dépenses de développement qui ont été activées, le montant total est étalé sur la durée de vie des dépenses activées afin de compenser les dotations aux amortissements du bien concerné. Si les dépenses activées n'ont pas encore donné lieu à des amortissements, le montant de ces subventions est neutralisé en produit constaté d'avance.

3.6.17. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant retrace la performance opérationnelle du Groupe. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents, constitués principalement des coûts de restructuration, des pertes de valeur des actifs (y compris les goodwill), des plus ou moins-value de cession, d'autres produits et charges d'une matérialité significative.

3.6.18. Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du CNC du 27 octobre 2004 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs, les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36 et les plus et moins-values de cession des actifs corporels et incorporels.

3.6.19. Impôts sur les résultats

La charge d'impôts dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés, en application de l'IAS 12.

Le Groupe applique la méthode du report variable et comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable.

Les actifs d'impôts différés résultant des déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices futurs est probable.



3.6.20. Résultat par action

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Pour le résultat par action dilué, la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation est ajustée pour tenir compte de la conversion en actions ordinaires potentiellement dilutives des options accordées au personnel.

Si le résultat est négatif, le résultat par action dilué est égal au résultat par action non dilué.

3.6.21. Immobilisations

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en charges à l'exception des frais relatifs aux projets qui remplissent l'ensemble des critères suivants :

- o le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- o la faisabilité technique du projet est démontrée,
- o le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- o la disponibilité des ressources financières, techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif,
- o il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériels de transport	5 ans
- Matériels informatiques	3 à 5 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

Les contrats de location, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif, sont classés en tant que contrats de location-financement.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple.

Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés figurent à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

3.6.22. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les pièces sont gérées, pour les besoins de la gestion des approvisionnements, dans la devise d'achat. Ces stocks sont ensuite convertis en euros sur la base du cours de clôture.

Une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente.

3.6.23. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des retours, ristournes et remises commerciales et majorées le cas échéant de la TVA.

3.6.24. Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités et les placements immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque de perte de valeur significative à court terme.

En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt). Ces titres sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces actifs sont enregistrées en résultat financier.

3.6.25. Endettement net

La dette financière nette est constituée de la dette financière à court et long terme sous déduction de la valeur des placements et autres actifs financiers et de la trésorerie et équivalents trésorerie à la date de clôture. L'encours d'affacturage est également considéré comme une dette bien que les créances cédées fassent l'objet d'une assurance-crédit.

Le groupe reste responsable du recouvrement des créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage. Aussi, ces créances sont maintenues à l'actif avec une contrepartie en « Passifs financiers courants ». Il ne s'agit pas d'affacturage déconsolidant.

3.6.26. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour le Groupe, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non), dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation.

L'actualisation est appliquée dès lors que son effet est significatif et est comptabilisée en charges financières.

3.6.27. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Seuls les salariés des sociétés françaises bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe.

Le montant de l'engagement est comptabilisé sous forme de provision estimée sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 62 ans et 64 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1,50 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2,00 %.

- Taux de progression des salaires : 2,50 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 0 % et 20 %.

Les charges sont comptabilisées :

- en résultat opérationnel pour la partie afférente au coût des services,
- en résultat financier pour la partie afférente à l'actualisation.

Les pertes et gains actuariels (Écarts actuariels) sont reconnus directement dans les autres éléments du résultat global.

Les prestations seront financées par fonds propres au fur et à mesure des départs actés.

3.6.28. Plan d'actions gratuites

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages liés à des plans d'actions gratuites sont évalués et comptabilisés. La juste valeur de l'avantage est amortie linéairement sur la période d'acquisition au compte de résultat dans le poste « charges de personnel » en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

3.6.29. Gestion du risque financier

3.6.29.1. [Introduction](#)

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés au recours à l'endettement via un contrat d'affacturage et par le biais de comptes courants :

- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent par ailleurs dans les états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

3.6.29.2. [Risque de crédit](#)

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.

Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

Les clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnés à hauteur du risque de non



recouvrabilité en fonction du retard constaté.

Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

3.6.29.3. [Risque de liquidité](#)

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les dettes financières du groupe à la date du 31 mars 2016 s'établissent à 12,8 M€ et sont détaillées en note 7 de l'annexe.

La majeure partie des dettes financières sont liées à l'acquisition des sociétés Eolen.

Concernant les emprunts bancaires liés au groupe Eolen, une conciliation avec les créanciers bancaires a permis d'acter une franchise de remboursement d'une année. Le découvert de 1 M€ d'euros octroyé par la Caisse d'Epargne est maintenu également jusqu'à fin décembre 2016. Les dettes CCSF (Commission des Chefs des Services Financiers) seront prélevées sur les créances de CIR non encore remboursées (2012 à 2014), à l'initiative du Trésor Public. Les efforts de restructuration menés depuis quelques temps, devront permettre par ailleurs d'économiser des frais de structure, grâce notamment à la mutualisation des frais avec la holding GECI International, ainsi que l'amélioration de la gestion des inter contrats. D'autre part, l'embauche de plusieurs personnes en commercial devrait dynamiser le chiffre d'affaires dès le début de l'exercice 2016-2017. Le chiffre d'affaires généré par l'activité suffit donc pour faire face à l'opérationnel. Un plan de trésorerie a été établi en tenant compte des reprises de remboursement des emprunts et du découvert autorisé. Dans ces conditions, la société recouvre une visibilité de plus de 12 mois, soit à fin mars 2017.

Par ailleurs, les litiges évoqués à la note 8 n'ont pas été pris en compte dans le plan de trésorerie sur un horizon de 12 mois, en raison principalement de leur issue aléatoire. C'est ainsi qu'un des principaux litiges prud'homaux (demande de plus de 0,9 M€) a connu une issue favorable lors du délibéré du 24 juin 2015 déboutant intégralement le plaignant de ses demandes ; lequel a fait appel de la décision. En conséquence, le Groupe maintient sa position de considérer que les décaissements éventuels et peu probables sur les 12 prochains mois afférents aux litiges ne sont pas de nature à remettre en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'à fin mars 2017.

3.6.29.4. [Risque de marché](#)

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Au 31 mars 2016	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle 31/03/2016
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
en milliers d'euros									
Passifs financiers	1 783	2 824	8 165	0	0		9 948	2 824 0	12 772
Autres passifs non courants	0						0		0
Dettes fournisseurs	3 364						3 364	0	3 364
Impôts	0						0		0
Autres passifs courants	12 758						12 758	0	12 758
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-418						-418	0	-418
Position nette	17 488	2 824 0	8 165	0 0	0 0	0 0	25 653	2 824 0	28 478

Au 31 mars 2015	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle 31/03/2015
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
en milliers d'euros									
Passifs financiers	0	20	15 934	0	0		15 934	20 0	15 954
Autres passifs non courants	0						0		0
Dettes fournisseurs	793						793	0	793
Impôts	0						0		0
Autres passifs courants	497						497	0	497
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-1 574						-1 574	0	-1 574
Position nette	-284	20 0	15 934	0 0	0 0	0 0	15 650	20 0	15 669

3.6.29.5. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux porte uniquement sur l'endettement financier du Groupe, dont la part de variable a progressé suite à l'intégration du groupe Eolen.

La situation au 31 mars 2016, est décrite dans le tableau qui suit :

Milliers d'euros au 31 mars 2016	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux
Comptes-courants actionnaires		109		109	Fixe à 2,13 %
Dettes diverses Actionnaires		392		392	Fixe à taux divers
Dettes de crédits-bail	16			16	Fixe à taux divers
Crédit Vendeur	160	700		860	taux fixe de 4% pour 0,3 M€, et le reste pas d'intérêt
Option de rachat de titres "Put"		2 750		2 750	Aucun
Dettes bancaires	823	4 214		5 037	Fixe à taux divers
Mobilisation CIR	800			800	Variable Euribor 3 M + 1,4%
Découverts et autres Intérêts courus sur emprunt	919			919	Variable
Avances reçues du Factor	1 890			1 890	Variable
Total dettes financières	4 608	8 165	-	12 772	

Le compte courant d'actionnaires concerne la société XLP Holding contrôlée par Serge Bitboul, pour un montant de 109 K€. Le taux d'intérêt des comptes courants consentis par XLP Holding à la Société est un taux de 2,13% l'an.

Les dettes diverses actionnaires concernent des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (250 K€) et Leasetech (142 K€). Ces dettes ne sont pas remboursables avant

l'exercice 2016-2017.

Le taux d'intérêt du crédit vendeur lié à l'acquisition de la société AS+ par le groupe Eolen d'un montant de 0,3 M€, est de 4% par an. Ce dernier va être remboursé à compter d'octobre 2015 jusqu'en novembre 2016.

Le crédit vendeur lié à l'acquisition du groupe Eolen d'un montant de 0,7 M€, n'est soumis à aucun intérêt. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres Altona International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 M€.

La Société n'est contrepartie d'aucun contrat de swap, ni d'aucune autre opération ayant pour effet de modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

Les dettes financières du groupe Eolen ont fait l'objet d'une franchise de remboursement pendant un an (jusqu'en septembre 2016), avec un report de maturité sans indemnité ni majoration.

L'emprunt BNP Paribas d'un montant de 1,5 M€ (capital restant dû 0,9 M€) porte intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 1,2%. Il est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est septembre 2019 (soit 36 mensualités).

L'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 M€ (capital restant dû 1,1 M€) porte intérêt au taux de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est juillet 2021 (soit 58 mensualités).

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 M€ (capital restant dû 0,1 M€) au taux de 4%, est garanti par un nantissement de 408 titres Eolen Finance en second rang. Sa date d'échéance est janvier 2019 (soit 28 mensualités).

L'emprunt Crédit Agricole de 0,2 M€ (capital restant dû moins de 0,1 M€) au taux de 3,75%, est garanti par la caution personnelle de M. Leblanc (ancien actionnaire majoritaire du Groupe Eolen) et est limitée à un montant global de 50 000 euros. Sa date d'échéance est août 2018 (soit 23 mensualités).

Trois emprunts BPI de 3,3 M€ (capital restant dû 2,7 M€) au taux de 3,68%, 5,19% et 5,23% sont également comptabilisés au 31 mars 2016. Le nombre restant de mensualités du premier emprunt de 2,7 M€, est de 57, ce qui reporte l'échéance jusqu'en juin 2021. Le nombre restant de mensualités du deuxième emprunt de 0,4 M€, est de 12, ce qui reporte l'échéance jusqu'en septembre 2017. Le dernier emprunt de 80K€ suit son échéancier qui doit se terminer en novembre 2016.

L'emprunt de Crédit du Nord de 0,8 M€ à EURIBOR 3 mois + 1,4%, devrait être remboursé in fine à la réception du CIR 2012. Il est par ailleurs garanti sur des titres Eolen (0,2 M€), Amundis (0,4 M€), Alliances Services Plus (1,3 M€) et Eolen Finance (0,2 M€).

L'emprunt Société Générale de 0,2 M€ (capital restant dû 0,1 M€) au taux de 4,35%, est garanti par la caution personnelle de M. Leblanc (ancien actionnaire majoritaire du groupe Eolen) à hauteur de 59 800 €, Sa date d'échéance est novembre 2018 (soit 26 mensualités).

Le groupe Eolen a mis en place un contrat de « factoring » avec la société GE Factor. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont « Eolen », « Eolen Finance », « groupe Eolen », « Amundis » et « Alliance Services Plus ». La commission spéciale de

financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

L'encours, en milliers d'euros, de la dette et des actifs financiers du Groupe au 31 mars 2016, avant et après prise en compte des opérations hors bilan (cf Note 21 - « Engagement Hors Bilan ») de la Société, figure dans le tableau ci-dessous :

Milliers d'euros au 31 mars 2016	Montant
Passifs financiers	12 772
Actifs financiers *	- 418
Position nette avant gestion	12 354
Hors bilan	-
Position nette après gestion	12 354

* Disponibilités et assimilés

Sur la base de la position nette après gestion et en tenant compte de l'exposition à des taux variables, une hausse des taux de 1 point se traduirait par une hausse des frais financiers de 50K€ par an.

En conclusion, GECI International estime être peu exposée au risque de taux.

3.6.29.6. [Risque de change](#)

La politique du Groupe GECI International est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat (i.e. : engineering costs). Ce risque ne faisait pas l'objet d'une couverture. En revanche, si la Société ou ses filiales venaient à conclure des opérations (clients/fournisseurs) d'un montant significatif et dont la devise de facturation différerait de la devise de paiement des coûts directs.

Une analyse du risque de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe GECI International est principalement causé par :

- o l'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECI Ltd (UK), AS+ Do Brasil (Brésil) et AS+ Canada (Canada);
- o les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde créances commerciales/crédit fournisseur (principalement sur GECI Ltd et AS+ Do Brasil) ;
- o le résultat net des filiales étrangères : GECI South Africa en ZAR, GECI India et AeroEuro India en Roupies (INR) et AS+ Do Brasil en réal (BRL).

3.7. Notes sur les comptes consolidés

Note 1 : Chiffre d'Affaires

	En k€	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
Facturations		15 456	1 213
Variations des Actifs/Passifs sur contrats en cours		58	
Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)		15 514	1 213

Les informations ci-après correspondent à la contribution (CA externe) de chaque pôle au Chiffre d'affaires consolidé.

	F16 (2015-16)										F15 (2014-15)	
	Ingénierie		Informatique et Télécom		Finance		Holding		TOTAL			
France	2 168	77%	6 628	80%	4 255	100%	134	100%	13 184	85%	318	0%
Union Européenne		0%		0%		0%		0%	0	0%	0	0%
Autres Zones	641	23%	1 688	20%		0%		0%	2 329	15%	895	74%
Total Consolidé	2 809	100%	8 316	100%	4 255	100%	134	100%	15 514	100%	1 213	100%

	F16 (2015-16)										F15 (2014-15)	
	Ingénierie		Informatique et Télécom		Finance		Holding		TOTAL			
Formation	641	23%		0%		0%		0%	641	4%	895	74%
Banque & Assurances		0%		0%	4 255	100%		0%	4 255	27%	0	0%
Télécoms & Multimédia		0%	5 830	70%		0%		0%	5 830	38%	0	0%
Energie Transport Industrie	2 168	77%		0%		0%		0%	2 168	14%	0	0%
Infogérance		0%	1 792	22%		0%		0%	1 792	12%	0	0%
HPC		0%	694	8%		0%		0%	694	4%	0	0%
Autres		0%		0%		0%	134	100%	134	1%	318	26%
Total Consolidé	2 809	100%	8 316	100%	4 255	100%	134	100%	15 514	100%	1 213	100%

Suite à l'évolution de périmètre du Groupe avec l'acquisition des sociétés Eolen, le comparatif avec l'exercice précédent est non pertinent. Le Groupe a défini de nouvelles UGT, qui ont permis d'identifier les secteurs au sens IFRS 8 : le pôle historique « Ingénierie », le pôle « Informatique & télécom », le pôle « Finance » et la « Holding ». Le chiffre d'affaires de la holding est constitué principalement par des refacturations de coûts.

Note 2 : Coûts Directs

En k€	Avril. 15-Mars. 16	Avril. 14-Mars. 15
Frais de personnel	8 222	0
Honoraires consultants, contractors & sous-traitance	3 070	860
Amortissements et provisions	6	133
Achats de marchandises	171	0
Provisions sur Stocks	0	0
Autres Produits (CIR)	-2 058	0
Licences informatiques et autres charges	125	-81
Coûts Directs	9 536	912

Les coûts directs comprennent les coûts imputables directement au chiffre d'affaires : salaires chargés des productifs et les honoraires des sous-traitants ou consultants externes. Le CIR vient en diminution des coûts salariaux.



Note 3 : Frais Généraux

	En k€	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
Frais de personnel		1 829	869
Loyers et frais de locaux		360	95
Frais de télécommunication et frais postaux		71	20
Honoraires, consultants, contractors		1 742	936
Frais de représentation (Marketing)		31	0
Impôts et Taxes		239	42
Amortissements et provisions		162	-139
Frais véhicules de société		29	0
Assurances		73	35
Frais bancaires		44	49
Frais de Recrutement et Formation		85	6
Affacturation		42	0
Documentations, autres fournitures de bureau petits informatiques		108	16
Frais de siège (frais de bourse, jetons de présence)		76	50
Autres charges		182	33
Frais généraux		5 073	2 013

Note 4 : Autres Produits et Charges Opérationnels

	En k€	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
Audacia		-67	0
Pénalités		-109	0
Cession activités Eolen Toulouse		37	0
Litiges Siemens		-435	0
Mise au Rebut Agencements Malakoff suite à déménagement		-52	0
Dotations Incorporelles Clientèle		-314	0
Abandons de créances obtenus auprès des fournisseurs ou dettes devenues sans objet		436	2 312
Abandon d'intérêts de compte courants de l'exercice 2013-2014 par XLP		0	328
Abandon d'intérêts de compte courants des exercices précédents par Air Invest		393	0
Différence Interco entre filiales Eolen		-115	0
Autres		-5	123
Autres produits et charges opérationnels		-232	2 762

Les autres produits et charges opérationnels se composent des produits et charges non récurrentes de l'exercice.

- Les pénalités sont relatives aux dettes CCSF.
- L'activité « Eolen » de Toulouse a été cédée à la société LABSOFT le 17 décembre 2015, pour 37K€.
- Le Groupe a signé un protocole d'accord sur un litige l'opposant à la société Siemens Lease, en décembre 2015. Le Groupe avait initialement provisionné 0,2M€. Le montant final de la dette arrêtée dans le cadre du protocole s'élève à 0,6M€, payable en 18 mensualités.
- Suite au déménagement des sociétés Eolen de Malakoff (92) en mois d'avril 2016, toutes les immobilisations liées à l'agencement des anciens locaux, ont été sorties des comptes (mise au rebut).
- Des abandons de créances obtenus auprès des fournisseurs, ou encore des dettes devenues sans objet, ont été comptabilisés pour 0,4M€.
- L'actionnaire AirInvest a consenti par ailleurs, un abandon des intérêts de leurs comptes courants au profit de la Société pour 0,4M€.
- Enfin, les différences des comptes réciproques entre la société Alliances Services Plus France avec ses filiales au Brésil et au Canada, a fait l'objet d'une comptabilisation de perte exceptionnelle pour 0,1M€.

Note 5 : Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »

En k€	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
Revenu financier (Placement ..)	0	0
Intérêt financier (AgiOS bancaires, intérêt Factor ..)	-555	-568
Coût de l'Endettement Financier Net	-555	-568
Gains et pertes de change	-1	-26
Actualisation des indemnités de fin de carrière	-3	-4
Plus value sur VMP	0	0
Autres	29	-7
Autres produits et charges financiers	24	-37

Les intérêts financiers sont constitués des intérêts des comptes courants d'actionnaires (0,3 M€) et des intérêts des dettes bancaires (0,2 M€).

Le Groupe établit dans la plupart des cas, ses factures dans la monnaie dans laquelle il fournit ses services, limitant ainsi son exposition au risque de change.

Note 6 : Immobilisations

Immobilisations incorporelles et corporelles

En k€	Imm. Incorporelles				Imm. Corporelles			Total	Total
	Logiciels Techniques	Goodwill	Autres	Total	Installations techniques	Equipeement des bureaux, informatique	Avances sur Immobilisations		
Valeur brute au 31 mars 15	3 209	0	0	3 209	300	2 920	0	3 220	6 429
Acquisitions	8	412	3 300	3 720	31	8		38	3 758
Crédit bail				0				0	0
Cessions	-29			-29		-112		-112	-141
Ecart conversion	-1			-1	-7	-5		-12	-13
Variation de périmètre	222		4 849	5 071	27	456	43	526	5 597
Autres (reclassement)				0				0	0
Valeur brute au 31 Mars 16	3 409	412	8 149	11 970	351	3 266	43	3 661	15 631
Amortissements au 31 mars 15	3 209	0	0	3 209	293	2 920	0	3 213	6 422
Dotation	157		314	471	4	38		43	513
Variation de périmètre	100			100	16	351		367	467
Reprise sur cessions	-167			-167		-54		-54	-221
Ecart conversion	-1			-1	-2	-17		-20	-21
Autres (reclassement)				0				0	0
Amortissements au 31 Mars 16	3 298	0	314	3 612	310	3 238	0	3 548	7 160
Valeur Nette au 31 Mars 16	111	412	7 835	8 359	41	29	43	113	8 471

La variation de périmètre concerne l'intégration des comptes consolidés du groupe Eolen.

Ecart d'acquisition :

Les 3,7 M€ d'écart d'acquisition correspondent à la différence entre le coût de la transaction et l'actif net du regroupement d'entreprises groupe Eolen.

Le coût d'acquisition a été estimé à 4,6 M€ et se décompose comme suit :

- prix d'acquisition de 1,1 M€,
- abandon de 0,7 M€ de créances du groupe Eolen en faveur d'Anthéa,
- option de rachat des 20% de la société Altona pour 2,8 M€ à partir de 2017).

La juste valeur a été obtenue selon la valeur de l'actif net comptable retraité des comptes consolidés à fin juillet 2015 du groupe Eolen, pour + 0,9 M€ (part du groupe).

Goodwill

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises, les goodwill comptabilisés ne sont pas amortis mais font l'objet au minimum d'un test de perte de valeur annuel pour acter d'une éventuelle perte de valeur à enregistrer. Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT définis par le Groupe : une UGT est un groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le niveau d'UGT retenu pour tester les goodwill repose sur les caractéristiques de métier, de marché ou de segmentation géographique de chacune des activités. Concernant le nouveau périmètre

du Groupe, les UGT retenus sont : Energie Transport & Industrie (ETI), Finance (FIN), Télécoms et informatique (TCI), High Performance Computing (HPC), Infogérance (ITC) et Brésil (BRA).

Suivant cette même norme, le Groupe se doit de procéder à l'exercice de l'affectation du coût d'acquisition consistant notamment, à identifier les actifs incorporels de la société acquise (le groupe Eolen) devant être reconnus séparément du goodwill, et à évaluer ceux-ci à leur juste valeur. Le Groupe a fait appel à un cabinet d'expert, pour se faire assister dans cette mission.

L'estimation de la valeur de cet actif est conforme à la norme IFRS 3R sur la notion de « juste valeur ». Les synergies et hypothèses spécifiques à l'acquéreur (GECI International) ont été exclues. L'analyse faite reflète les synergies et hypothèses communes à tout acquéreur potentiel qui pourrait acheter ou vendre individuellement les actifs identifiés. Les approches qui ont été utilisées sont : la méthode des redevances, la méthode des surprofits et l'approche par les coûts.

Le résultat a permis de conforter la valeur de la marque Eolen à 4,9 M€, mais également de valoriser les Relations clientèles à 3,3 M€. Le Goodwill non alloué est donc évalué à 0,4 M€.

Enfin, le Groupe dispose d'un délai d'un an à compter de la date d'acquisition pour procéder à l'allocation de l'écart d'acquisition et donc de la détermination finale du Goodwill.

31/03/2016	Marque	Relations Clients	GW résiduel	BFR	Total VNC	2015 - 2016
						Août - Mars
						CA
ETI	726 504	494 424	61 775	373 729	1 656 431	2 167 676
FIN	1 426 072	970 517	121 259	733 601	3 251 450	4 254 986
TCI	1 297 527	883 036	110 329	667 475	2 958 367	3 871 445
HPC	232 557	158 267	19 774	119 632	530 231	693 883
ITC	600 554	408 708	51 065	308 937	1 369 265	1 791 878
BRA	565 786	385 047	48 109	579 897	1 578 839	1 688 140
AF	-	-	-	-	-	0
TOTAL	4 849 000	3 300 000	412 312	2 783 272	11 344 584	14 468 009

Total (RC + GW résiduel) : 3 712 312

Source: Geci International

Répartition VNC par UGT en fonction du chiffre d'affaires

Le Groupe procède à des tests de perte de valeur chaque fin d'année ou chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendue de l'utilisation de l'unité génératrice). Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée au goodwill de l'UGT.

Un plan d'affaires a été établi afin de permettre la réalisation du test de dépréciation. Ce plan d'affaires tient compte plusieurs facteurs : l'historique, la stratégie définie et mise en place par le Groupe et les contraintes liées à la concurrence, les caractéristiques du marché, l'économie etc. La stratégie que le Groupe a définie porte sur une politique de « montée de gamme », afin de pouvoir améliorer le taux journalier moyen, la marge brute et la durée des missions. Pour cela, le Groupe a entamé une démarche de certification ISO (9001 et 27001) et poursuit ses efforts pour développer et mettre en avant sa RSE. Le Groupe peut ainsi prétendre à des référencements plus élevés. Néanmoins, les hypothèses envisagées (croissance, évolution de marge, etc) restent très prudentes, malgré des embauches importantes (Recruteurs et Ingénieurs d'affaires), qui devraient booster le chiffre d'affaires à moyen terme. Les coûts de structure dont l'optimisation a déjà été actée, sont les seules économies qui ont été prises en compte.

Les analyses de sensibilité effectuées sont comme suit :

UGT Energie Transport & industrie

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,2%	9,7%	9,2%	8,7%	8,2%
1,0%	5 784	6 073	6 396	6 759	7 173
1,5%	5 986	6 304	6 661	7 067	7 533
2,0%	6 213	6 565	6 964	7 421	7 952
2,5%	6 470	6 862	7 312	7 833	8 444
3,0%	6 763	7 205	7 717	8 317	9 032

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,2%	9,7%	9,2%	8,7%	8,2%
1,0%	4 128	4 416	4 739	5 103	5 516
1,5%	4 330	4 647	5 005	5 411	5 877
2,0%	4 557	4 908	5 307	5 766	6 295
2,5%	4 814	5 206	5 656	6 178	6 788
3,0%	5 106	5 548	6 060	6 661	7 375

UGT Finance

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,2%	9,7%	9,2%	8,7%	8,2%
1,0%	15 868	16 699	17 631	18 682	19 878
1,5%	16 496	17 414	18 450	19 629	20 981
2,0%	17 201	18 223	19 384	20 717	22 264
2,5%	17 999	19 144	20 458	21 982	23 773
3,0%	18 907	20 203	21 706	23 470	25 574

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,2%	9,7%	9,2%	8,7%	8,2%
1,0%	12 616	13 448	14 380	15 431	16 626
1,5%	13 245	14 163	15 199	16 377	17 730
2,0%	13 950	14 971	16 132	17 466	19 012
2,5%	14 747	15 892	17 206	18 731	20 521
3,0%	15 656	16 951	18 454	20 219	22 322

UGT Télécom & Informatique

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,2%	9,7%	9,2%	8,7%	8,2%
1,0%	9 985	10 490	11 056	11 694	12 420
1,5%	10 348	10 905	11 532	12 245	13 064
2,0%	10 756	11 373	12 075	12 879	13 812
2,5%	11 217	11 907	12 698	13 616	14 693
3,0%	11 743	12 521	13 423	14 482	15 744

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,2%	9,7%	9,2%	8,7%	8,2%
1,5%	7 026	7 532	8 098	8 736	9 461
2,0%	7 390	7 946	8 574	9 287	10 105
2,5%	7 798	8 415	9 116	9 921	10 854
3,0%	8 259	8 949	9 740	10 657	11 734
3,5%	8 784	9 563	10 465	11 524	12 785

UGT HPC

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,2%	9,7%	9,2%	8,7%	8,2%
1,0%	2 442	2 549	2 669	2 803	2 955
1,5%	2 516	2 633	2 765	2 915	3 086
2,0%	2 599	2 728	2 875	3 044	3 238
2,5%	2 692	2 837	3 002	3 193	3 417
3,0%	2 799	2 961	3 149	3 369	3 631

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,2%	9,7%	9,2%	8,7%	8,2%
1,5%	1 912	2 019	2 138	2 273	2 425
2,0%	1 986	2 103	2 235	2 385	2 556
2,5%	2 068	2 198	2 345	2 514	2 708
3,0%	2 162	2 307	2 472	2 663	2 887
3,5%	2 268	2 431	2 619	2 839	3 101

UGT Infogérance

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,2%	9,7%	9,2%	8,7%	8,2%
1,0%	2 985	3 157	3 351	3 570	3 819
1,5%	3 107	3 297	3 512	3 756	4 037
2,0%	3 243	3 454	3 694	3 970	4 291
2,5%	3 398	3 634	3 904	4 219	4 589
3,0%	3 574	3 840	4 149	4 512	4 945

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	10,2%	9,7%	9,2%	8,7%	8,2%
1,0%	1 616	1 788	1 982	2 201	2 450
1,5%	1 737	1 927	2 142	2 387	2 668
2,0%	1 874	2 085	2 325	2 601	2 922
2,5%	2 029	2 264	2 536	2 850	3 220
3,0%	2 205	2 471	2 779	3 143	3 576

UGT Brésil

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	21,4%	20,9%	20,4%	19,9%	19,4%
1,0%	1 317	1 359	1 404	1 451	1 501
1,5%	1 333	1 377	1 423	1 472	1 523
2,0%	1 350	1 395	1 443	1 493	1 547
2,5%	1 368	1 414	1 463	1 516	1 571
3,0%	1 386	1 434	1 486	1 540	1 596

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	21,4%	20,9%	20,4%	19,9%	19,4%
1,0%	(262)	(219)	(175)	(127)	(78)
1,5%	(246)	(202)	(156)	(107)	(55)
2,0%	(229)	(184)	(136)	(86)	(32)
2,5%	(211)	(165)	(115)	(83)	(7)
3,0%	(193)	(144)	(93)	(39)	19

UGT Afrique du Sud

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	17,2%	16,7%	16,2%	15,7%	15,2%
1,0%	232	241	249	258	268
1,5%	238	247	256	266	276
2,0%	245	254	264	274	285
2,5%	252	261	271	283	294
3,0%	259	269	280	292	305

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	17,2%	16,7%	16,2%	15,7%	15,2%
1,0%	232	241	249	258	268
1,5%	238	247	256	266	276
2,0%	245	254	264	274	285
2,5%	252	261	271	283	294
3,0%	259	269	280	292	305

Les travaux réalisés ne font pas apparaître de situation d'impairment au 31 mars 2016, mais mettent en exergue une situation à surveiller sur l'UGT Brésil nécessitant un suivi particulier. En effet, sur la base de prévisions ayant tenu compte d'aléas liés à la situation spécifique ponctuel du pays, la marge de confort ressort légèrement négatif. Le Groupe estime l'impact non significatif, dans l'état actuel des choses. Pour les autres UGT, les marges de confort (Valeur d'entreprise VE – VNC) sont significatives et il faut noter une prépondérance du poids de la valeur terminale dans la valeur d'utilité.

31/03/2016

UGT testés	VNC Actifs testés (1)	VE (**)	VT/VE	Marge de confort	% confort sur VE	WACC	g
en €							
:EIT	1 656	6 964	69,7%	5 307	76%	9,2%	2,0%
:FIN	3 251	19 384	73,7%	16 132	83%	9,2%	2,0%
:TCI	2 958	12 075	71,0%	9 116	75%	9,2%	2,0%
:HPC	530	2 875	60,9%	2 345	82%	9,2%	2,0%
:ITC	1 369	3 694	80,9%	2 325	63%	9,2%	2,0%
:BRA	1 579	1 443	80,8%	(136)	-	20,4%	2,0%
:AF	0	264	72,7%	264	100%	16,2%	2,0%
Total	11 345	46 698		35 354			

Le taux d'actualisation a été déterminé dans une fourchette 8,6% à 9,7% au 31 mars 2016 (valeur centrale 9,2%). Le benchmark sectoriel réalisé à cette même date sur un échantillon de sociétés comparables au Groupe fait ressortir un CMPC moyen à 8,5%, en ligne avec le bas de fourchette fixé pour le calcul.

Pour les UGT Brésil et Afrique du Sud, un ajustement a été fait sur le taux France afin de prendre en compte les risques spécifiques aux 2 pays (prime de risque pays additionnelle dans le calcul du coût des fonds propres).

Le taux de croissance à l'infini retenu a été de 2%. Le benchmark sectoriel réalisé au 31 mars 2016 sur un échantillon de sociétés comparables au Groupe fait ressortir un taux de croissance à l'infini moyen à 2,3%.

Coût Moyen Pondéré du Capital									
31/03/2016	UGT France			UGT Brésil			UGT Afrique du sud		
	Bas	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut
Taux Sans Risque ⁽¹⁾	1,0%	1,3%	1,5%	1,0%	1,3%	1,5%	1,0%	1,3%	1,5%
Prime de Risque du Marché ⁽²⁾	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%
Bêta Désendetté ⁽³⁾	0,60	65,0%	0,70	0,60	65,0%	0,70	0,60	65,0%	0,70
D/E ⁽⁴⁾	15%	17,5%	20%	15%	17,5%	20%	15%	17,5%	20%
Bêta Réendetté ⁽⁵⁾	0,66	0,73	0,79	0,66	0,73	0,79	0,66	0,73	0,79
Prime de Risque Spécifique ⁽⁶⁾		4,0%			4,0%			4,0%	
Prime de risque Pays ⁽⁷⁾		0,0%			13,2%			8,3%	
Coût des Fonds Propres	9,6%	10,3%	11,1%	22,8%	23,5%	24,2%	17,9%	18,6%	19,3%
Taux Sans Risque	1,0%	1,3%	1,5%	1,0%	1,3%	1,5%	1,0%	1,3%	1,5%
Spread Moyen ⁽⁸⁾	2,0%	2,5%	3,0%	2,0%	2,3%	3,0%	2,0%	2,5%	3,0%
Coût de la Dette avant Impôt	3,0%	3,8%	4,5%	3,0%	3,8%	4,5%	3,0%	3,8%	4,5%
Taux d'IS ⁽⁹⁾	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%
Coût de la Dette après Impôt	2,0%	2,5%	3,0%	2,0%	2,5%	3,0%	2,0%	2,5%	3,0%
D/(D+E)	13%	15%	17%	13%	15%	17%	13%	15%	17%
E/(D+E)	87%	85%	83%	87%	85%	83%	87%	85%	83%
CMPC	8,6%	9,2%	9,7%	20,1%	20,4%	20,7%	15,8%	16,2%	16,6%

Relations Clients

Les Relations Clients (RC) sont évaluées par la méthode des surprofits en déterminant : le chiffre d'affaires attribuable aux RC, la marge d'exploitation (EBIT) de l'activité, retraitée des frais commerciaux ne servant pas à maintenir les RC (frais engagés pour l'acquisition de nouveaux clients), les charges capitalistiques relatives aux autres actifs contribuant à l'exploitation des RC, et le taux d'actualisation à retenir pour l'actualisation des surprofits identifiés.

Les analyses du portefeuille clients de la Société ont conduit à segmenter les Relations Clients par pôle d'expertise :

- o pris individuellement les pôles d'expertise ont un seuil de matérialité significatif, à l'exception des pôles Intec et Brésil,
- o les pôles présentent des niveaux de croissance du chiffre d'affaires et de profitabilité différents,
- o les efforts engagés pour acquérir de nouveaux clients sont variables selon les pôles et leur historique respectif.

Le portefeuille clients est évalué à environ 80 clients, le TOP 10 représentant environ 70% du chiffre d'affaires total. La grande majorité étant des clients référencés et récurrents/historiques. Après l'évaluation du taux d'attrition de 14%, la durée de vie moyenne des relations clients des UGT a été estimée à 7 ans.

La marque « Eolen »

La marque a été évaluée par la méthode des redevances. La marque est une marque corporate avec 9 ans d'existence bénéficiant d'une forte visibilité sur le marché des ESN au regard de la taille de la société. Le Groupe a retenu une durée de vie indéfinie en l'absence de limite prévisible.

Les taux de redevance utilisés dans le cadre de contrats de licence pour des marques B2B se situent entre 1% et 1,5% du chiffre d'affaires. Le taux de redevance retenu par rapport aux caractéristiques de la société est de 1,45%. Les frais de support retenu sur la base de l'existant, sont estimés à 0,3% du chiffre d'affaires, ce qui établit le taux de redevance brut à 1,75%. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux pivot de l'activité, c'est-à-dire de 9,2%. La période de projection a été de 2015 à 2020.

Immobilisations financières

	En k€	Actifs financiers non courants				Total	
		Participation dans les entreprises associées	Prêts	Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
					Placés en actions		Simple
Valeur brute au 31 mars 15	185	0	0	173	50	408	
Acquisitions/Augmentations					69	69	
Variation de Périmètre					242	242	
Cessions/Remboursements					-2	-2	
Ecarts conversion	-20				0	-20	
Autres						0	
Valeur brute au 31 Mars 16	165	0	0	173	358	696	
Dépréciations au 31 mars 15	185	0	0	0	0	185	
Dotation						0	
Reprise sur cessions						0	
Variation de Périmètre						0	
Ecarts conversion	-20					-20	
Autres						0	
Dépréciations au 31 Mars 16	165	0	0	0	0	165	
Valeur Nette au 31 Mars 16	0	0	0	173	358	532	

Les titres de participation concernant la JV « AeroEuro Engineering India » sont classés, depuis l'application de l'IFRS 11 (suppression de la méthode d'intégration proportionnelle), dans la colonne « participation dans les entreprises associées ».

Par ailleurs, une garantie à première demande a été constituée pour 173K€, concernant les nouveaux locaux du siège social de GECl International. Les dépôts de garantie en variation de périmètre concernent les locaux du groupe Eolen à Malakoff (36 K€), une garantie de 158 K€ sur l'emprunt OSEO de 2,7 M€ et enfin des dépôts de garantie sur les véhicules loués. Les nouveaux dépôts de garantie concernent les nouveaux locaux à Rue Boissière dans le 16ème arrondissement de Paris.

Contrat de location financement

Les immobilisations faisant l'objet de contrat de location financement comprennent essentiellement les logiciels et matériels informatiques. Ils concernent en majorité les activités aujourd'hui cédées ou liquidées (licence CATIA etc ..). Ces matériels ont été amortis totalement de manière exceptionnelle durant l'exercice 2013-2014. Ils subsistent 6 petits contrats (BNP Lease et Locam) qui se termineront durant le premier semestre fiscal de l'exercice à venir.

Immobilisations en Location Financement	En K€			Valeur nette au 31/03/2016
	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	
Immobilisations Incorporelles	2 346	-	(2 346)	-
Immobilisations Corporelles	2 917	-	(2 917)	-
	5 263	-	(5 263)	-

Engagements de crédit bail	Redevances			Prix de rachat résiduel
	payées		à payer	
	exercice	cumul	total	
Immobilisations Incorporelles	167	2 830	0	0
Immobilisations Corporelles	178	3 487	14	0
Total	345	6 317	14	0

Engagements de crédit bail	Redevances à payer			Total
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	14	0	0	14
Total	14	0	0	14

Classification des actifs et passifs en fonction des catégories des instruments financiers

en milliers d'euros	Au 31 mars 2016		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	532	532				532
Clients et comptes rattachés	5 564	5 564				5 564
Impôts	7 154	7 154				7 154
Autres actifs courants	8 388	8 388				8 388
Trésorerie et équivalent de trésorerie	418	418	418			
Actifs	22 056	22 056	418	0	0	21 638
Dettes financières	12 772	12 772				12 772
Autres passifs non courants	0	0				0
Dettes fournisseurs	3 364	3 364				3 364
Impôts	0	0				0
Autres passifs courants	12 758	12 758				12 758
Passifs	28 895	28 895	0	0	0	28 895

en milliers d'euros	Au 31 mars 2015		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	223	223				223
Clients et comptes rattachés	229	229				229
Impôts	0	0				0
Autres actifs courants	825	825				825
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 574	1 574	1 574			
Actifs	2 852	2 852	1 574	0	0	1 278
Dettes financières	15 954	15 954				15 954
Autres passifs non courants	0	0				0
Dettes fournisseurs	793	793				793
Impôts	0	0				0
Autres passifs courants	497	497				497
Passifs	17 243	17 243	0	0	0	17 243

Note 7 : Dettes financières

	En k€	Mars.16			Mars.15
		Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans
Compte-Courant actionnaires	109		109		15 541
Dettes Bancaires	5 037	823	4 214		0
Crédit Vendeur	860	160	700		0
Autres dettes financières	392		392		393
"Put"	2 750		2 750		0
Dettes de crédit-bail	16	16			16
Factor	1 890	1 890			0
Mobilisation de créances CIR	800	800			0
Découverts et autres	919	919			4
Dettes financières	12 772	4 608	8 165	0	15 954
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>4 608</i>	<i>4 608</i>			<i>20</i>
<i>dont long terme</i>	<i>8 165</i>		<i>8 165</i>	<i>0</i>	<i>15 934</i>
Disponibilités et assimilés	-418	-418			-1 574
Endettement (Trésorerie) Net(te)	12 355	4 190	8 165	0	14 380

Les compte-courants actionnaires sont rémunérés à 2,13% pour celui de XLP Holding pour 109K€. Le reste concerne le crédit vendeur en faveur de la société Anthéa suite à l'acquisition des sociétés Eolen (0,7 M€).

Les dettes bancaires (5 M€) ainsi que la mobilisation de créances CIR (0,8 M€) concernent les sociétés Eolen. Un protocole d'accord signé en juillet 2015 a acté une franchise de remboursement des mensualités jusqu'en septembre 2016.

Les autres dettes financières concernent d'une part, des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (250 K€) et Leasetech (143 K€) ; et d'autre part, le crédit vendeur du rachat de la société Alliances Services Plus par le groupe Eolen (160 K€).

Par ailleurs, les créances des sociétés Eolen sont factorisées auprès de GE Factor. Le contrat de factoring n'est pas déconsolidant. Ce contrat a été conclu pour une durée indéterminée.

Enfin, l'Offre de Rachat des titres Altona « Put » », dont le montant total s'élève à 2,8 M€, est relative à l'opération d'acquisition du groupe Eolen.

Note 8 : Provisions

	En k€	Mars.15	Variation du périmètre					Mars.16	
				Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Impact sur le Résultat Global		Reclassement
Provisions clients		0	617	44	0			660	
Provisions autres actifs courants		0	56					56	
Provisions retraites et assimilées		51	358	59		6	-169	1	294
Lièges prud'hommaux		200			200				0
Provision pour risques et litiges		0	1 820		17				1 802
Provisions courantes		251	2 178	59	217	6	-169	1	2 097
Lièges prud'hommaux		268	295	326	24	217		-1	648
Provisions non courantes		268	295	326	24	217	0	-1	648
Total des Provisions		519	3 146	429	241	223	-169	0	3 461

Litige Région Lorraine

La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société Sky Aircraft des aides : 9,1 M€ au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 M€ au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion ; 5 M€ au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GECI International pour ces 3 avances et par GECI Aviation pour la seule avance de 9,1 M€.

En décembre 2012 et en janvier 2013, le payeur général de Lorraine a appelé en garantie GECI International pour le remboursement des 3 avances et GECI Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 M€. La Région Lorraine a fait séquestrer 3,9 M€ du CIR 2012 du groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du groupe. La Société a contesté ces saisies car elle estime ne pas avoir donné de réelle garantie de caution, en cas de défaillance de ses filiales.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 M€ à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond permettant de déterminer si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuit.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et

en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

L'avancement de la procédure à date est la fixation de la juridiction compétente (Tribunal administratif ou Tribunal de commerce) pour qu'une décision soit prise sur ce litige. Une fois les voies de recours épuisées sur cette première décision, les parties échangeront de nouvelles conclusions sur le fond du litige auprès de la juridiction compétente et le cas échéant pourront avoir recours aux voies d'appels suite à cette première décision.

Autres provisions :

Dans le cadre du litige avec un fournisseur (Siemens), concernant la société GECI International, dont la réclamation porte sur 0,7 M€, la société a provisionné 0,2 M€. En décembre 2015, un protocole d'accord a été conclu avec le fournisseur pour un montant de 0,6 M€ payables sur 18 mois.

Par ailleurs, les provisions sur les litiges prud'homaux d'un montant de 0,3 M€, concernent deux dossiers dont les demandes s'élèvent à 0,9 M€. Pour le premier dossier, le conseil des prud'hommes a rendu son délibéré le 27 mai 2015, constatant un partage des voix. Aucune date n'a été fixée pour la prochaine audience. Dans le deuxième dossier, le conseil des prud'hommes a débouté le plaignant de toutes ses demandes le 24 juin 2015, lequel a choisi de faire appel de cette décision en septembre 2015.

Concernant le groupe Eolen, une dizaine de litiges prud'homaux d'un montant global de 0,3 M€ ont été constatés dans les comptes pour une demande totale de 0,5 M€. Un litige sur l'Earn-out sur Amundis a été également provisionné pour 0,1 M€ (montant de la demande 0,1 M€). Un contrôle URSSAF sur la société Eolen et la société Eolen Finance, portant sur les exercices de 2009 à 2011, pour un montant global de 0,3 M€ a été également provisionné.

Par ailleurs, il existe une notification de redressement à la suite du contrôle fiscal portant sur les CIR 2009 à 2012 d'Eolen Finance pour 1,4 M€, intégralement provisionné, et qui a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif. Il n'y a pas d'éléments nouveaux à ce jour suite à cette contestation. Enfin, un contrôle fiscal sur la filiale Alliance Services Plus a débuté durant le mois de juillet 2015, celui-ci est toujours en cours et porte notamment sur les CIR des exercices 2011 à 2014. Ce contrôle n'a donné lieu à aucune notification à ce jour. GECI International a décidé, après consultation de ses conseils, de ne pas passer de provision au titre de ce contrôle dans les comptes arrêtés au 31 mars 2016.

Litiges avec le Cédant du groupe Eolen et son représentant M. Leblanc

De l'acquisition du groupe Eolen sont nés des litiges avec le cédant et l'ancien mandataire social M Leblanc ; Suite à son licenciement pour faute lourde, M. Leblanc a saisi le CPH avec une demande de 2 M€. La demande de reconnaissance de M. Leblanc du caractère professionnel de son supposé accident de travail n'a pas été reconnu par la CPAM. Le Conseil de la Société a estimé qu'il n'était pas nécessaire de provisionner. L'audience de bureau de conciliation a eu lieu. Une première décision n'est pas attendue avant fin 2017 et, s'il y a appel, une décision définitive sur le fond n'est pas attendue avant 2019.

M. Leblanc a initié une procédure au fond devant le tribunal de commerce de Paris demandant la nullité des accords « sous réserve » des saisies d'emails et de documents ordonnée, dans un premier temps de façon non contradictoire, sur le fondement de l'article 145 du. A titre subsidiaire, M. Pascal Leblanc et sa société ANTHEA demandent également la condamnation des sociétés ALTONA International et GECI International à l'exécution de leurs engagements issus des accords de cession.

Toutes les obligations contractuelles ont été parfaitement remplies à l'égard de M. Leblanc et de la société ANTHEA, dans le respect des termes des accords signés.

La Société a également contesté la saisie de sms et emails initiée de façon non contradictoire par Monsieur Leblanc et supposée fonder sa demande de nullité.

Le Président du Tribunal de Commerce a ordonné la rétractation desdites saisies suite à la contestation de la Société.

Il a retenu au vu des explications données qu'une telle mesure « ne peut reposer sur la seule suspicion d'un comportement de mauvaise foi des sociétés cessionnaires ou de leurs dirigeants ; que le débat contradictoire à l'audience de référé établit que de nombreux échanges sont intervenus entre le cédant et les cessionnaires et leurs dirigeants respectifs quant à leurs désaccords sur des éléments de valorisation du prix de cession ; que si ANTHEA et M. Pascal Leblanc soutiennent que les cessionnaires ont entendu de mauvaise foi prétexter de divers griefs pour remettre en cause les conditions de la cession, ils ne rapportent aucun élément ou commencement de preuve qui justifierait le motif légitime de la mesure de saisie ordonnée, à savoir établir à l'encontre des cessionnaires « la mise en œuvre de la mauvaise foi d'un stratagème de non-respect des accords conclus » .

Monsieur Pascal Leblanc a fait appel.

La Cour d'appel a confirmé la décision annulant les saisies par un jugement particulièrement motivé :

« considérant toutefois que si ces pièces révèlent l'existence de discussions âpres entre les parties dans les jours qui ont suivi la cession du 6 août 2015 susceptibles de remettre en cause des éléments substantiels la composant –tout comme les autres mentionnées dans la liste précitée– ne corroborent pas le soupçon de « mise en œuvre, de mauvaise foi, d'un stratagème de non-respect des accords conclus » sur lequel est fondée la requête initiale de la société Anthéa et M. Leblanc , ni ne constituent un faisceau d'indices concordants rendant vraisemblable ce soupçon, en l'absence de preuves suffisantes pour le rendre crédible » .

M. Leblanc a également été condamné par la Cour d'Appel de Paris à la somme de 5.000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile. M. Leblanc a informé le Conseil de la Société le jour même de la décision de la Cour d'Appel de son intention de former un pourvoi en cassation. La Société n'a toujours pas les écritures de M. Leblanc supposées fonder son pourvoi. Le pourvoi n'est pas suspensif.

Il a également effectué une saisie des titres supposément pour sécuriser la propriété de groupe Eolen, cette saisie étant actuellement contestée par la Société.

M. Leblanc a initié une citation directe, presque six mois après les supposés faits et postérieurement à la décision du Président du Tribunal de Commerce rétractant ses saisies, contre la Société et son dirigeant. M. Leblanc n'a toujours pas communiqué ses pièces, l'audience pour consignation étant prévue en septembre 2016. Si celui-ci ne consigne pas la somme demandée par le tribunal, la procédure sera déclarée irrecevable.

Face aux comportements préjudiciables de M. Leblanc et de la société Anthéa, la Société a déposé, des demandes reconventionnelles devant le Tribunal de Commerce de Paris à l'encontre de ces derniers à - estimation des montants non causés versés aux sociétés de M. Leblanc et ses conseils personnels, mais surtout aux litiges et risques découverts post cession sur l'ensemble des sociétés cédées, estimés à plus de 2.6 M€. La Société a pris le soin de provisionner ces risques (contrôles fiscaux, provisions prudhommales..) durant le premier semestre fiscal et de les publier. L'audience au fond était fixée au 23 juin 2016 et le délibéré est attendu avant la fin de l'année civile 2016.

La Société a également déposé une plainte et se réserve également le droit de formuler des demandes de dommages intérêts pour procédures abusives.

Note 9 : Stocks et encours

Néant

Note 10 : Actifs sur contrats en cours

	En k€	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
Encours sur Contrats d'ingénierie		58	
Actifs sur contrats en cours		58	0

Note 11 : Clients et autres débiteurs

	En k€	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
Clients et compte rattachés		5 491	229
Provisions sur comptes clients		-660	
Factures à établir		734	
Clients et autres débiteurs		5 564	229

Note 12 : Autres actifs courants et actifs d'impôt

	En k€	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
Avances Fournisseurs		32	0
Créances sociales		953	22
Créances fiscales		7 241	163
Charges constatées d'avance		121	63
Créances diverses		40	577
Autres actifs courants		8 388	825
Créances Fiscales CIR		6 622	0
Actif d'impôt exigible		6 622	0

Les créances fiscales concernent les créances de TVA (TVA déductibles, Crédit de TVA) pour 6,4 M€, les subventions à recevoir sur AS+ pour 0,5 M€ (concernant le HPC sur les projets CEA) et diverses taxes pour 0,2M€.

Les créances d'impôts concernent les créances CIR (2012 à 2014) et CICE (2013 à 2014) des filiales du groupe Eolen. Une partie de ces créances fait l'objet de contrôles fiscaux, dont certains sont en cours comme chez Alliance Services Plus. Ce dernier porte sur le CIR encore à l'actif (1,6 M€)

mais aussi sur le CIR versé (2,4 M€). Aucune provision au titre du contrôle chez Alliance Services Plus n'a été comptabilisée au 31 mars 2016 (cf. note 8 « provisions »).

Note 13 : Passifs sur contrats en cours

Néant

Note 14 : Fournisseurs et autres créditeurs

	En k€	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
Fournisseurs et compte rattachés		2 052	575
Factures non parvenues		1 313	217
Fournisseurs et autres créditeurs		3 364	793

Note 15 : Autres passifs courants

	En k€	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
Dettes sociales		2 657	386
Dettes fiscales		9 059	66
Comptes clients créditeurs		503	
Dettes d'immobilisations		0	7
Dettes diverses		39	37
Produits constatés d'avance		500	0
Autres passifs courants		12 758	497

Les dettes fiscales et sociales concernent majoritairement le groupe Eolen. Une grande partie concerne des dettes CCSF (Commission des Chefs des Services Financiers). Les dettes CCSF seront prélevées sur les créances de CIR/CICE non encore remboursées dans leur totalité (2012 à 2014).

Note 16 : Charge d'Impôts

	En k€	Avril.15-Mars.16	Avril.14-Mars.15
Impôts courants		54	0
Impôts différés		-326	
Charge d'impôts		-272	0

Note 17 : Taux effectif d'impôt

	En k€	Avril. 15-Mars. 16	Avril. 14-Mars. 15
Résultat net		469	445
Neutralisation :			
Charge d'impôts		-272	0
Résultat des activités abandonnées		0	0
Résultat net des activités poursuivies avant impôts		197	445
Taux courant d'imposition en France		34,4%	34,4%
Impôt théorique au taux courant français		68	153
Différence permanente lié à la non imposition du C.I.R. / C.I.C.E		-757	
Divers		29	
Impacts ID		-326	
Impact Brésil		25	
Ecart de taux d'imposition		-23	-2
Variation de l'impôt sur les déficits fiscaux non activés <i>(Utilisation de déficits antérieurement non activés ou Non activation de déficits)</i>		713	-151
Charge d'impôts du Groupe		-272	0
<i>Taux effectif d'impôt</i>		<i>-138,0%</i>	<i>0,0%</i>

Note 18 : Impôts différés Actif/Passif

	En k€	Mars. 15	Variation en résultat	Variation en sit. nette	Mars. 16
Provision pour avantages au personnel		0	15	56	72
Activation de déficits		0	272	1 073	1 345
CIR		0	0	0	0
Autres		0	38		38
Impôts différés Net		0	326	1 130	1 455
Impôts différés Actif		0			1 455
Impôts différés Passif		0			0

Lors de la prise de contrôle du groupe Eolen, figurait à l'actif des comptes consolidés de ce groupe, une créance d'impôts différés actifs de 1 M€. Dans le cadre de l'établissement des états

financiers semestriels consolidés 2015 - 2016, le Groupe GECl International ne disposait pas d'éléments suffisamment fiables à ce moment-là pour valider le maintien de l'IDA au 30 septembre 2015 et donc procéder au retraitement de la situation nette d'ouverture du groupe Eolen. Au 31 mars 2016, la meilleure connaissance du groupe Eolen a permis d'affiner les prévisions de trésorerie justifiant une absorption des déficits à moyen terme.

Ces prévisions sont notamment confortées par une optimisation des coûts de structure entre les sociétés filiales, et le renforcement des équipes commerciales et de recrutement. Les prestations à plus forte valeur ajoutée sont privilégiées avec notamment la solution HPC « High Performance Computing » mise en avant.

Les démarches de référencements actuelles (soit pour les renforcer soit pour les obtenir) accompagnent cette stratégie. Dans cette perspective, la démarche de certifications ISO 9001 et 27001 initiée en juin 2016 en fait partie.

Enfin, le Groupe a développé de nouvelles prestations qui confirment l'orientation donnée à sa stratégie de développement, notamment le BIM (Building Information Modeling).

C'est dans ce contexte que le Groupe a établi des prévisionnels qui augurent le retour à l'équilibre rapide des comptes et même à la profitabilité à moyen terme. Le Groupe a donc jugé opportun et raisonnable de pouvoir absorber les déficits dans un délai à moyen terme, et a ainsi décidé d'une part de reconnaître à nouveau dans la situation nette d'ouverture (conformément à l'application de la norme IFRS 3 révisée), une part de l'IDA antérieur (sur reports déficitaires) à la prise de contrôle à hauteur de 1,1 M€ et de comptabiliser un produit d'impôt de 0,3 M€ relatif à l'activation de déficits nés de la période 2015 - 2016.

Note 19 : Déficits fiscaux non activés

En k€	Mars. 15 Base en devise	Exercice	Mars. 16 Base en devise	Mars. 16 Base en Euros	Taux IS	Montant non activé en K€	
GECl International	53 741	241	53 982	53 982	33,33%	17 992	
Altona International			0	0	33,33%	0	
Eolen Ingénierie	38	3	41	41	33,33%	14	
Eolen Energie	370	370	740	740	33,33%	247	
Eolen Intec	419	616	1 035	1 035	33,33%	345	
Alliances Services Plus (Brésil)		68	68	16	30,00%	5	
Alliances Services Plus (Canada)	90	2	92	62	11,00%	7	
Riskalis	1 464	11	1 475	1 475	33,33%	492	
Geci Ltd et Mohacs Int.en GBP	4 875	6	4 881	6 166	28,00%	1 727	
GECl India et Aéroeuro India en INR	34 730		34 730	461	30,90%	142	
Geci South Africa en ZAR						0	
GECl Ukraine en UAH						0	
		Sociétés en cours de fermeture					0
Total	95 727	1 316	97 043	63 979		20 970	

Note 20 : Effectifs

				Mars.16	Mars.15
	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants		
France	29	215	33	277	8
Brésil	7	73	15	95	0
Autres	1	0	2	3	4
Effectif moyen	37	288	50	375	12

L'effectif de l'Inde (AeroEuro) n'est pas intégré dans l'effectif total (10 personnes).

Note 21 : Engagements hors bilan

	En M€					Mars.15 IFRS
	Total	N+1	N+2	N+3	N+4 et au-delà	
Avance remboursable Région Lorraine (b)	17 200	17 200				17 200
Garantie à première demande Locaux Kléber (a)	172				172	172
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (c) (d) (e)	871	871				871
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie (f)	300	300				300
Garantie sur emprunts bancaires (g)	2 950	800			2 150	
Engagements hors bilan	21 493	19 171	0	0	2 322	18 543

- a) La société GECI International a constitué une garantie à première demande de 172 380 euros, en faveur du bailleur de son nouveau siège social au 48 bis Avenue Kléber 75116 PARIS.
- b) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 M€ a été payée par le Groupe.
- c) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 M€ accordé par la société XLP Holding (ex-GTH) en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009, 22 juillet 2010 et 31 mai 2016. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 M€ d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 M€, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2016.

- d) La société GECE International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding ex-GTH, pour un montant de 0,3 M€ en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont : une situation nette positive supérieure à 8,5 M€ et d'un résultat net comptable avant impôt de 0,5 M€.
- e) Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers durant cet exercice, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros, a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.
- f) La cession des filiales du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN a donné lieu à une garantie de passif de 300K€ qui court jusqu'à fin mars 2016. L'obligation est éteinte depuis le 1er avril 2016.
- g) Les emprunts BNP Paribas et Caisse d'Epargne IDF, de 3 M€ (capital restant dû 2,017 M€) sont garantis par un nantissement des titres Amundis.

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 M€ (capital restant dû 0,132 M€) est garanti par un nantissement des 408 titres Eolen en second rang.

Les emprunts de Crédit du Nord de 0,8 M€ sont garantis sur le versement du CIR 2012 (estimé en mai 2016), et sur des titres Eolen (0,238 M€), Amundis (0,422 M€), Alliances Services Plus (1,3 M€) et Eolen Finance (0,15 M€).

Note 22 : Transactions avec les parties liées

L'actionnaire principal de GECE International est Serge BITBOUL qui détient, au 31/03/2016, 48,5% des actions de la société directement et indirectement via XLP Holding dont il est l'associé unique.

Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis des associés dans GECE International est de 0,1 M€ au 31 mars 2016 (XLP Holding) dont 0,2 M€ de charges d'intérêt pour l'exercice contre 0,3 M€ l'exercice précédent.

GECE International a donné mandat à la société XLP Holding ex-GTH la gestion de sa trésorerie de façon ponctuelle. À la fin de cet exercice le solde constaté est de 1 K€.

Un prêt de 250 K€ a été accordé à GECE Ltd par Mohacs Trading & Services SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

Un prêt de 135 K€ a été accordé à GECE Ltd par LeaseTech en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

En K€	Prêt	Client	Fournisseur	C/C créditeur
XLP Holding (ex-GTH)		174	6	109
Actionnaires	-	174	6	109
Mohacs trading Services	250			
Lease Tech	135			
Autres	385		-	-
TOTAL	385	175	6	109

Note 23 : Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECI International

La rémunération brute totale des dirigeants, salaires, bonus et éventuels avantages en nature compris, a été de :

- M. BITBOUL, Président Directeur Général, 374 878 €.

Ce dirigeant n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECI International.

Il a été attribué aux autres administrateurs, au titre de l'exercice 2015/2016, un total de 55 500 € de jetons de présence qui ont été partiellement versés.

Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	Bewiz Audit				RSM Paris				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15	2015/16	2014/15
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : GECI International	57	41	82%	78%	69	0	43%	0%	72	0	0%	N/A
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : Filiales françaises et étrangères intégrées globalement	0	0	0%	0%	54	0	33%	0%	88	11	100%	N/A
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	13	11	18%	22%	39	0	24%	0%	26	0	0%	N/A
Sous-Total	70	53	100%	100%	163	0	100%	0%	88	109	100%	0%
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
Sous-Total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total des honoraires	70	53	100%	100%	163	0	100%	0%	88	109	100%	0%

Note 25 : Options de souscription d'actions et actions gratuites

Plan d'actions gratuites voté par l'Assemblée Générale du 7 septembre 2015 :

L'assemblée générale du 7 septembre 2015 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder jusqu'au 7 novembre 2018 à des attributions d'actions gratuites, dans la limite de 10% du capital social au jour de l'émission. Les actions ne seront définitivement acquises qu'après une période de 1 an.

Ces attributions d'actions seront couvertes par la Société soit dans le cadre de son programme de rachat d'actions, soit par création de titres.

Lors de cet exercice aucune attribution n'a été accordée.

Note 26 : Taux de conversion des devises étrangères

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2015/2016	Taux moyen 2014/2015
Ukraine - UAH	0,03354	0,03975	0,03940	0,05510
Royaume Uni - GBP	1,26342	1,37495	1,36495	1,27495
Inde - INR	0,01326	0,01486	0,01384	0,01296
Afrique du Sud - ZAR	0,05957	0,07615	0,06574	0,07156
Canada - CAD	0,67852		0,69094	
Brésil - BRL	0,24287		0,25234	

Note 27 : Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	33 921 720	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	27 820 000	0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	61 741 720	0,01

L'intégralité du capital social a été libérée et les actions ne comprennent pas de dividendes prioritaires ou de restriction de droit de vote.

Le nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice, soit un total de 34 094 049 actions. Le nombre dilué d'actions comprend ce dernier et 20 000 actions pondéré prorata temporis, soit un total de 6 301 actions qui ont été levées par les salariés (cf. note 25).

(En actions)	2015/16		2014/15		2013/14	
	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée
Actions en circulation	61 741 720	34 087 747	33 921 720	33 921 720	33 921 720	33 890 900
Actions auto-contrôle	-61 724	-61 724	-61 724	-61 724	-61 724	-61 724
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	61 679 996	34 026 023	33 859 996	33 859 996	33 859 996	33 829 176

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle.

(En actions)	2015/16	2014/15	2013/14
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	34 087 747	33 859 996	33 829 176
Effet dilutif des stock-options et droits d'attribution d'actions gratuites	6 301	20 000	284 110
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	34 094 049	33 879 996	34 113 286

Il n'existe pas de titres subordonnés. Aucun dividende ne sera versé cette année.

Note 28 : Informations Financières Pro Forma

Le Groupe a finalisé l'acquisition du groupe Eolen le 6 août 2015. Les comptes consolidés clos au 31 mars 2016, intègrent les comptes du groupe Eolen pour une période de huit mois allant du mois d'août 2015 à mars 2016. Des comptes Pro Forma ont été établis, et donnent des informations sur la contribution du groupe Eolen au bilan comme si cette acquisition était effective au 31 mars 2016, et au résultat opérationnel comme si le groupe Eolen avait été acquis au début de l'exercice, soit au 1er avril 2015 (IFRS 3R).

Les informations financières Pro Forma Consolidées, ont été établies en utilisant la méthode de l'acquisition d'après les normes IFRS.

Les informations financières ont été préparées sur la base de :

- o des états financiers consolidés de GECI International audités à fin mars 2016.
- o des comptes de résultats Pro Forma consolidés du groupe Eolen à fin mars 2016, dont la tête de groupe est la société groupe Eolen.
- o Le bilan consolidé du groupe Eolen, à fin mars 2016 (période d'avril 2015 à mars 2016).
- o Les comptes annuels audités à fin mars 2016, de la holding d'acquisition « Altona International », filiale de GECI International.

Le groupe Eolen produit des comptes consolidés selon les normes françaises CRC 99-02. Leur exercice fiscal correspondait à une année civile. L'exercice fiscal de chaque société a été modifié pour se conformer à celui du Groupe, afin de faciliter les différents processus de clôture. Les derniers comptes certifiés correspondent à l'exercice 2015, clos à fin mars 2016 (15 mois exceptionnellement). Des arrêtés comptables correspondant à la période entre le mois d'avril 2015 et le mois de mars 2016, ont été produits. Ces comptes ont été établis conformément aux normes IFRS, avant d'être intégrés dans les comptes consolidés de GECI International pour la même période. Ces comptes n'ont pas fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes. Par contre, un arrêté comptable a été produit et audité, pour les comptes annuels correspondant à l'exercice fiscal de 15 mois, clos à fin mars 2016.

Les retraitements qui ont été effectués, ont pour but d'harmoniser les traitements comptables, notamment pour se mettre en conformité avec les normes IFRS.

Les retraitements pour la préparation des informations financières Pro Forma ont été déterminés en considérant que l'acquisition était effective au 31 mars 2016 pour le Bilan et au premier jour de l'exercice présenté pour le Compte de Résultat, soit le 1er avril 2015.

Seuls les ajustements pro forma directement imputables aux opérations d'acquisition, qui peuvent être étayés par des faits, documentés ou estimés de façon fiable, ont été pris en compte dans le Bilan Pro Forma et le Compte de Résultat Pro Forma.

Les Informations financières Pro Forma Consolidées n'incluent aucune économie d'échelle qui pourrait être réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de synergies ou de réduction des coûts, notamment des coûts d'intégration, coûts de restructuration et autres coûts exceptionnels.

Les informations financières Pro Forma Consolidées reposent sur les informations disponibles, des hypothèses préliminaires estimées raisonnables par le Groupe.

Les informations financières Pro Forma Consolidées à fin mars 2016, ont une valeur purement illustrative et, en raison de leur nature, traitent une situation hypothétique. Elles ne traitent en rien une indication des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière du nouvel ensemble consolidé, qui aurait été obtenue si l'opération était intervenue le 1er avril 2015 pour le compte de résultat.

Enfin, ces informations financières Pro Forma Consolidées ne représentent pas nécessairement ce qui aurait été constaté dans les comptes consolidés du Groupe, si l'acquisition avait été effectivement réalisée à une date antérieure. En aucun cas, elles n'ont pour objectif de présenter

ni ne peuvent être utilisées pour présumer de l'évolution future des comptes consolidés du Groupe.

□ Bilan Consolidé Pro Forma liés à l'acquisition du groupe Eolen

	Avril.2015- Mars.2016						
	en k€	GECl International	Groupe Eolen	Altona	Ajustements Pro Forma	Intercos	Total
ACTIF							
Goodwill					412		412
Immobilisations incorporelles		0	4 960	-314	3 300		7 946
Immobilisations corporelles		26	87				113
Actifs financiers non courants		1 227	305	4 578	-5 578		532
Impôts différés			1 455				1 455
Total Actifs non-courants		1 253	6 807	4 264	-1 865	0	10 458
Stocks et encours		0	58				58
Clients et autres débiteurs		1 072	5 213			-721	5 564
Actifs financiers courants			0				0
Actif d'impôt exigible		-7	6 629				6 622
Autres actifs courants		666	9 308	509		-2 095	8 388
Trésorerie et équivalents de trésorerie		255	162	1			418
Total Actifs courants		1 986	21 369	510	0	-2 816	21 049
Actifs non courants détenus en vue de la vente			0	0		0	
Total Actif		3 238	28 176	4 774	-1 865	-2 816	31 507
PASSIF							
Capital		617	10 000	1 250	-11 250		617
Primes et réserves		-453	-11 797	0	9 673	0	-2 577
Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)		-101	661	-373	-132		54
Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère		63	-1 136	877	-1 709	0	-1 906
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			2 024	-93	-157		1 774
Total des capitaux propres		63	887	783	-1 865	0	-132
Emprunts et dettes financières		1 649	4 736	3 874		-2 095	8 165
Provisions non courantes		64	2 033				2 097
Impôts différés							0
Autres passifs non courants							0
Total Passifs non courants		1 713	6 769	3 874	0	-2 095	10 261
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)		24	4 584				4 608
Provisions courantes		50	597				647
Fournisseurs et autres créditeurs		853	3 121	111		-721	3 364
Passif d'impôt exigible							0
Autres passifs courants		536	12 217	5			12 758
Total Passifs courants		1 462	20 520	116	0	-721	21 378
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente							0
Total des passifs		3 176	27 289	3 990	0	-2 816	31 639
Total Passif		3 238	28 176	4 774	-1 865	-2 816	31 507

□ Comptes de résultat Consolidés Pro Forma liés à l'acquisition du groupe Eolen

en K€	Avril.2015- Mars.2016					Comptes Pro Forma
	GECl International	Groupe EOLEN	Altona International	Ajustements Pro Forma	Intercos	
Chiffre d'affaires	2 200	22 585			-1 425	23 359
Autre Produits courants		93				
Coûts directs	-541	-13 981				-14 522
Marge sur coûts directs	1 659	8 697	0	0	-1 425	8 837
% du chiffre d'affaires	N/A	38,5%	N/A			37,8%
Coûts généraux et administratifs	-1 796	-9 722	-144		1 425	-10 236
Résultat opérationnel Courant	-138	-1 025	-144	0	0	-1 399
Autres Produits et Charges Opérationnels	372	-190	-314			-132
Résultat opérationnel Net	235	-1 214	-458	0	0	-1 530
Coût de l'endettement financier net	-339	-297	-9			-645
Autres charges et produits financiers	3	789				792
Résultat courant avant impôt	-101	-722	-467	0	0	-1 383
Impôts sur les bénéfices		874				874
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	-101	151	-467	0	0	-510
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées						
Résultat net	-101	151	-467	0	0	-510
Part du groupe	-101	662	-373	-132	0	54
Intérêts minoritaires		-510	-93	132		-564

□ Opérations Intra Groupe

Il n'y a pas d'opérations inter groupes entre GECl International et le groupe Eolen » avant la période d'acquisition (6 août 2015). Entre la période d'août 2015 à mars 2016, des opérations inter compagnies ont été neutralisées, notamment des management fees pour un montant global de 1,4 M€.

Un produit de dividende de 2014 dans les comptes de groupe Eolen, via sa filiale Alliance Services Plus a été neutralisé pour 0,8 M€, et a impacté les réserves consolidées en contrepartie.

□ Ajustements Pro Forma liés à l'harmonisation des méthodes comptables

Le groupe Eolen n'avait pas procédé auparavant, à la valorisation des engagements de retraites dans ses comptes consolidés. Lors de la prise de contrôle des sociétés Eolen, le Groupe a fait évaluer l'impact financier de ces engagements comme les normes IFRS l'y obligent (IAS 19). La valorisation a été faite par la société SPAC Actuaire, prestataire historique de GECl International.

Le montant à fin mars 2016 est de 0,2 M€ et ont été intégrés dans les comptes consolidé de groupe Eolen.

La méthode de valorisation a été établie selon les principales hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 63 ans et 65 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1,50 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2,00 %.
- Taux de progression des salaires : 2,50 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 0 % et 20 %.

Un goodwill a été calculé à partir de l'écart d'acquisition (différence entre le coût de la transaction et l'actif net du regroupement d'entreprises « groupe Eolen »).

Le coût d'acquisition a été estimé à 4,6 M€ et se décompose comme suit :

- prix d'acquisition de 1,1 M€,
- abandon de 0,7 M€ de créances du « groupe Eolen » en faveur d'Anthéa,
- option de rachat des 20% de la société Altona pour 3 M€ à partir de 2017).

La juste valeur a été obtenue selon la valeur de l'actif net comptable retraité des comptes consolidés à fin septembre 2015 du groupe Eolen, pour + 0,9 M€ (part du groupe). Conformément à la norme IFRS 3 révisée, le Groupe dispose d'un an à compter de la date d'acquisition pour procéder à l'allocation de l'écart d'acquisition et donc de la détermination finale du Goodwill.

Notes explicatives aux Informations Financières Pro Forma

Les principes et méthodes comptables et les bases de préparation et conversion ont été décrits en préambule. Des ajustements ont été nécessaires afin de reconstituer le compte de résultat consolidé du groupe Eolen. Le compte de résultat a été reconstitué en prenant en compte :

- un compte de résultat consolidé arrêté au 31 mars 2016 et intégrant les 15 mois d'exercice des activités des sociétés Eolen, dont les comptes annuels ont été audités par les commissaires aux comptes (1).

- un compte de résultat consolidé du 1er janvier 2015 au 31 mars 2015 non certifié et non audité par les commissaires aux comptes (2).

Compte de résultat consolidé reconstitué non audité par les commissaires aux comptes est obtenue par différence de (1) - (2)

Par ailleurs, le compte de résultat consolidé du Groupe utilise la notion de « marge directe », ce qui suppose la distinction en amont des coûts directs et les frais généraux. En général, les coûts directs regroupent tous les coûts liés directement au chiffre d'affaires (coûts salariaux des productifs, frais liés aux missions etc). Les comptes de résultat du groupe Eolen a donc dû faire l'objet de reclassement pour la distinction des coûts directs et indirects. Enfin il est à noter que les frais généraux intègrent diverses provisions, notamment la provision de redressement fiscal sur le CIR (1,3 M€) ainsi que des honoraires liés à la cession du groupe Eolen.

Le bilan consolidé Pro Forma a été reconstitué sur la base des :

- Comptes consolidés du groupe Eolen à fin mars 2016. Ceux-ci ont été arrêtés pour la période du mois de janvier à mars 2016. Ils ont été corrigés en intégrant le résultat de la période du 1er janvier 2015 au 31 mars 2016, dans le report à nouveau.
- Comptes contributifs de la holding et des filiales historiques (GECI Ltd,...) pour la période du mois d'avril 2015 à mars 2016.

Les ajustements qui ont été faits correspondent à :

- l'annulation des opérations intercompagnies sur les comptes de bilan (comptes courants pour 2 M€, créances clients et dettes fournisseurs pour 0,7 M€ relatives aux management fees facturés par la Holding GECI International aux filiales Eolen),
- l'annulation des titres de participation (5,7 M€), et les capitaux propres (11,2 M€),
- la constatation du goodwill (3,7 M€)
- la variation des intérêts minoritaires qui correspondent à (i) la part minoritaire sur la part groupe des sociétés Eolen (-0,2 M€), (ii) la part minoritaire sur l'annulation des titres de participation (-0,9 M€), (iii) la part minoritaire du goodwill calculé (+0,7 M€) et (iv) la part minoritaire sur la part groupe du résultat des sociétés Eolen (+0,2 M€).

3.8. Filiales et Participations

La société mère du Groupe est GECI International. Elle est située à Paris, 48 bis, avenue Kléber, au capital de 617 417,20 €. Elle est cotée sur Euronext.

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% de Contrôle	% d'Intérêt
France				
GECI International SA	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	Société Mère	Société Mère
Altona International	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	80	80
Groupe EOLEN	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	100	80
EOLEN	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	66,72	53,38
EOLEN Finance	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	51	40,80
Riskalis Consulting	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	82,15	33,52
EOLEN Intec	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	95	76
EOLEN Energie	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	100	80
EOLEN Ingénierie	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	100	80
AMUNDIS	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	100	80
Alliances Services Plus	48 bis Avenue Kléber - 75116 Paris	Globale	100	80
Europe				
GECI LTD	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100	100

GECI Ukraine	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	Globale	100	100
<hr/>				
Amérique				
<hr/>				
AS+ Service Conseil Inc	630 bd René-Levesque Ouest Bureau 2800 Montréal Québec H3B 1S6	Globale	100	80
Alliance Services Plus Servicos de Informatica Ltda	Av Paulista 568, 7° andabela Vista - 01310-000 Sao Paulo Brasil	Globale	93,4	74,72
<hr/>				
Asie				
<hr/>				
GECI Transportation and Engineering India Private Limited	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi – 110001 - INDE	Globale	100	100
Aeroeuro Engineering India Private Limited	Punj Lloyd House, 17-18, Nehru Place, New Dehli - 110019 – INDE	Mise en équivalence	50	50
<hr/>				
Afrique				
<hr/>				
GECI SOUTH AFRICA (PTY) LTD	1st Floor Bedford Centre Office Tower, Cnr Smith & Bradford Roads, Bedfordview 2007 SOUTH AFRICA	Globale	100	100
<hr/>				

Filiale consolidée par la méthode de la « Mise en équivalence »

La filiale Aero Euro Engineering India a été consolidée par la méthode de mise en équivalence (IFRS 11). Les capitaux propres de cette filiale étant négatifs, les titres de participation ont été provisionnés pour obtenir une valeur nulle.

Hypothèses et jugements importants

La filiale Aero Euro Engineering India est une Joint-Venture, détenue à 50% par la société GECI Transportation Engineering in India, filiale à 100% de GECI International d'une part et à 50% par la société Punj Lloyd Engineering filiale à 100% du groupe Punj Lloyd d'autre part. Cette filiale est de par sa nature une co-entreprise. Les décisions se prennent à la majorité absolue comme le

rappelle ses statuts, aussi bien du point de vue stratégique que financier. Comme il n'y a que deux partenaires avec une égalité parfaite en nombre de voix (50% chacun), la majorité absolue ne peut être obtenue qu'à l'unanimité. Dans cette optique, la société estime qu'elle n'exerce pas de contrôle effectif sur la filiale.

Informations financières sur la filiale Aero Euro Engineering

	Fin mars 2016		Fin mars 2015	
	En EUR	En INR	En EUR	En INR
Chiffre d'affaires	243 497	17 593 743	364 064	28 088 952
EBITDA	-28 506	-2 059 716	9 336	720 311
Amortissements et provisions	17 791	1 285 491	54 477	4 203 108
Intérêts financiers	668	48 294	31 962	2 465 982
Résultat Net	-46 966	-3 393 501	-77 103	-5 948 780
	Fin mars 2016		Fin mars 2015	
	En EUR	En INR	En EUR	En INR
Actifs non courants	68 347	5 154 370	84 294	5 670 811
Actifs Courants	83 829	6 321 949	144 246	9 703 999
Trésorerie et assimilés	18 351	1 383 926	29 887	2 010 635
Total Actif	170 527	12 860 245	258 428	17 385 445
Capitaux propres	-237 518	-17 912 395	-215 818	-14 518 895
Dettes non courantes	4 834	364 554	6 588	443 209
Dettes courantes	403 211	30 408 086	467 658	31 461 130
Total Passif	170 527	12 860 245	258 428	17 385 445

3.9. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés exercice clos au 31 mars 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/03/2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GECI INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés :

- Les notes 2-1 « Faits marquants, activité et perspectives » et 6 « Immobilisations », qui précisent les modalités de traitement du coût global d'acquisition de la société groupe Eolen.
- La note 8 « Provisions », qui explicite la position de la société au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.

- Les notes 8 « Provisions » et 12 « Autres actifs courants et Actifs d'Impôt Exigible », qui mentionnent les risques relatifs aux crédits d'impôt recherche.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les goodwill et les marques font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, conformément aux principes et méthodes repris dans la note 6 « Immobilisations » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues, et nous avons vérifié que la note précitée de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 11 juillet 2016

Les commissaires aux comptes

R S M P A R I S

MARTINE LECONTE

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ

Avertissement :

Compte tenu d'une numérotation différente des comptes consolidés dans le rapport financier annuel, les renvois à des paragraphes du rapport des commissaires sur les comptes consolidés doivent être lus au travers de la table de correspondance ci-dessous :

Rapport Commissaires aux comptes	Rapport Financier Annuel
Note 2-1	3.6.1
Note 6	3.7 Note 6
Note 8	3.7 Note 8
Note 12	3.7 Note 12

Chapitre 4. Comptes Sociaux au 31 mars 2016

4.1. Compte de résultat

En k €	Notes	Mars 2016	Mars 2015
Chiffre d'affaires net	13	1 627	318
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	2	701	6 886
Autres produits		2	4
Produits d'exploitation		2 330	7 208
Autres achats et charges externes		1 388	1 468
Impôts, taxes et versements assimilés		39	48
Charges de personnel		672	820
Salaires et traitements		496	486
Charges sociales		176	334
Dotations d'exploitation		168	168
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1	158	153
Dotations aux provisions sur actif circulant		10	15
Dotations aux provisions pour risques et charges	2	0	0
Autres charges d'exploitation		56	6 477
Charges d'exploitation		2 322	8 980
RESULTAT D'EXPLOITATION		8	-1 772
Produits financiers		129	144 702
Produits financiers de participations		0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		18	22
Reprises sur provisions et transferts de charges	2	110	144 672
Différences positives de change		0	0
Produits nets sur cessions de VMP		0	8
Charges financières		427	145 233
Dotations financières aux amortissements et provisions	2	0	110
Intérêts et charges assimilées		338	449
Pertes sur créances liées à des participations		88	144 672
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions de VMP		0	2
RESULTAT FINANCIER	14	-299	-531
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-291	-2 304
Produits exceptionnels		838	2 921
Charges exceptionnelles		-636	-134
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	202	2 786
Impôts sur les bénéfices	16	0	0
RESULTAT NET		-88	482

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de refacturation de coûts sous la forme de Management Fees. Les dettes fournisseurs agées et ainsi que celles devenues sans objet ont été soldées et comptabilisées en produits exceptionnels pour 0,3 M€. Air Invest a, de son côté, consenti à un abandon des intérêts de son compte courant en faveur de GEI International pour 0,4 M€.

4.2. Le Bilan

En k€	Notes	Mars 2016	Mars 2015
ACTIF			
Immobilisations incorporelles brutes		859	859
Immobilisations incorporelles amortissements		-859	-859
Immobilisations incorporelles nettes	1	0	0
Immobilisations corporelles brutes		310	287
Immobilisations corporelles amortissements		-284	-278
Immobilisations corporelles nettes	1	26	8
Immobilisations financières brutes		5 431	4 427
Immobilisations financières dépréciations		-4 205	-4 205
Immobilisations financières nettes	1/2	1 226	222
ACTIF IMMOBILISE		1 252	230
Avances et acomptes versés sur commande		0	0
Créances	2/3	1 618	996
Créances clients et comptes rattachés bruts		1 067	283
Créances clients et comptes rattachés provision		0	0
<i>Comptes courants sur filiales bruts</i>		975	538
<i>Comptes courant sur filiales provision</i>		-549	-538
Comptes courants sur filiales net		426	0
Autres créances		125	713
Disponibilités et divers		264	1 520
Valeurs mobilières de placement		22	172
Disponibilités		169	1 284
Charges constatées d'avance	3/5	73	63
ACTIF CIRCULANT		1 882	2 516
Ecart de conversion Actif	8		
TOTAL DE L'ACTIF		3 134	2 746

Les créances sont constituées de comptes clients (pour 1 M€), de comptes courants des filiales comme GEI Ltd (UK) et GTEI (India) totalement provisionnés (pour 0,5 M€), et de créances diverses pour 0,1 M€, des créances liées à TVA.

En k€	Notes	Mars 2016	Mars 2015
PASSIF			
Capital social	6	617	8 480
Prime d'émission		54 236	46 180
Réserve légale		820	820
Autres réserves		114	119
Report à nouveau		-55 258	-70 559
Résultat de l'exercice		-88	483
CAPITAUX PROPRES		441	-14 476
Provisions pour risques sur filiales		2	2
Autres provisions pour risques		50	467
Provision pour charges		0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2	52	469
Dettes financières	3	1 275	15 545
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4	3
Comptes courants actionnaires		109	15 542
Comptes courants sur filiales		1 162	0
Dettes diverses	3	1 366	1 209
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		855	592
Dettes fiscales et sociales		356	460
Autres dettes		156	157
Produits constatés d'avance	3/5	0	0
DETTES		2 641	16 753
Ecart de conversion Passif	8	0	0
TOTAL DU PASSIF		3 134	2 746

Le Groupe GECI International a reconstitué ses fonds propres à fin mars 2016 suite à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2016 :

- des augmentations de capital réservées en faveur des deux actionnaires de référence (XLP Holding et Air Invest), ces augmentations se sont matérialisées par l'incorporation des comptes courants des actionnaires dans le capital de la société pour 15,3 M€, dont 8,3 M€ de prime d'émission, et ont conduit à la création de 27 800 000 d'actions nouvelles.
- de la réduction de capital (à travers la diminution de la valeur nominale de l'action, de 0,25 € à 0,01 €), par absorption de pertes cumulées à hauteur de 14,8 M€.

4.3. Notes Annexes

4.3.1. Activité et Faits Marquants

Le Groupe GECl International a concrétisé une première étape de sa stratégie de redéploiement avec l'acquisition du groupe Eolen en août 2015. Cette acquisition s'est faite à travers la création de la filiale Altona International.

Créé en 2006 le groupe Eolen est une société française de conseils, d'expertises et d'ingénierie, composé de 11 sociétés, basées en France, au Brésil et au Canada.

Le groupe Eolen se distingue par un engagement sur-mesure pour réussir la mise en œuvre de projets à forte composante technologique pour des clients majoritairement "grands comptes". Le groupe Eolen intervient tout au long du cycle de vie des projets, depuis les phases d'études préliminaires, en passant par la conception et le développement, jusqu'aux phases de maintenance en et de maîtrise d'œuvre.

Labellisé "OSEO Excellence", le groupe Eolen Acquis a reçu le premier prix du classement Deloitte Technology Fast 50 dans la catégorie Logiciels et Services informatiques en 2012.

Au cours des derniers exercices, le groupe Eolen a enregistré un fort développement, s'appuyant sur une croissance organique et une stratégie d'acquisitions ciblées.

Cette opération de croissance externe permet à GECl International de développer ses positions en France et à l'international, tout en accroissant ses expertises sur des marchés à forte valeur ajoutée.

La nature et la taille significative de cette opération donnent un nouvel élan au développement de GECl International. Cette acquisition est également porteuse de synergies pour soutenir la stratégie de diversification sur des marchés à forte valeur ajoutée tels l'informatique financière, le e-learning et les services et produits intelligents.

Une opération de reconstitution des fonds propres et l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions au profit des actionnaires minoritaires a été proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2016, afin d'achever le redressement du Groupe GECl International et d'assainir sa structure financière.

Cette assemblée a approuvé deux augmentations de capital réservées d'un montant total de 15,3 M€, par émission de 27.800.000 actions nouvelles, à un prix de souscription de 0,55 € par action nouvelle avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice des sociétés XLP

Holding et Air Invest qui y ont souscrit en totalité, par incorporation de leurs comptes courants pour un montant de 15.290.000 €. Ces augmentations de capital réservées permettent à XLP Holding et Air Invest, de concrétiser leur volonté de soutenir le Groupe GECI International.

Conjointement, il a été proposé aux actionnaires de réaliser une opération de réduction de capital d'un montant de 14,8 M€ par réduction du nominal de 0,25 € à 0,01 €, afin d'apurer les pertes sociales cumulées à concurrence de ce même montant.

Parallèlement, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé l'émission de BSA attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires (les actionnaires de référence : Serge Bitboul, XLP Holding et Air Invest se sont engagés à ne pas exercer, ni céder les BSA qui leur ont été attribués), à raison d'un BSA pour 1 action existante, donnant droit à une souscription de 22 760 839 actions au prix de 0,06 € (après neutralisation des BSA attribués à Serge Bitboul, XLP Holding et Air Invest et des actions auto-détenues). Le produit brut à provenir de la souscription des actions nouvelles en cas d'exercice de la totalité des BSA Gratuits s'élèveraient à 1 365 650,34 €.

Cette émission de BSA gratuits, exerçables pendant une période de 18 mois, permettra au Groupe GECI International de remercier l'ensemble de ses actionnaires de leur patience après la profonde restructuration engagée depuis trois ans et de les associer à des perspectives de redressement et de création de valeur dans le cadre de la stratégie de redéploiement envisagée.

Le BSA (GECBS) est coté sur Euronext Paris depuis le 7 avril 2016, sous le code ISIN FR0013141249. A fin mai 2016, 4 163 261 BSA, soit 18,3 % du total maximum potentiel, ont été exercés entraînant la création de 4 163 261 actions nouvelles pour un montant brut de souscription de 249 795,66 €.

Enfin, la cotation des titres GECI International (GECIP ISIN FR0000079634) a repris depuis le 11 mars 2016. Le mode de cotation est aujourd'hui au fixing à cause de la suspension de cotation survenue depuis juin 2012. En effet, le nombre de transactions calculé sur l'exercice précédent est le point de référence qui classe la cotation des titres cotés sur le marché Euronext. L'année prochaine, selon le nombre de transactions enregistrées, le mode de cotation pourra donc changer de nouveau.

A ce jour, le mode de cotation au fixing des titres GECIP se fait aux horaires suivants :

- o De 11h30 jusqu'à 12h00 :
 - À 11h30 : cotation d'un cours d'ouverture
 - Jusqu'à 12h : possibilité pour les membres de marché de négocier à ce cours d'ouverture uniquement

- o De 16h30 à 17h00 :
 - À 16h30 : cotation d'un cours de clôture
 - Jusqu'à 17h : possibilité pour les membres de marché de négocier à ce cours de clôture uniquement.

4.3.2. Evènements Postérieurs a la Clôture

Afin de soutenir sa stratégie de croissance, le Groupe a acquis la société « ETUD Integral » à la fin du mois de juin 2016. Cette société d'ingénierie française, fondée en 1984, propose une gamme de services variés comprenant le développement et la conception, les simulations numériques, l'ergonomie, la réalisation de prototypes. Elle dessert en particulier un certain nombre de clients de premier plan dans l'univers des transports, parmi lesquels Renault, PSA, Bombardier, Alstom, Dassault Aviation, Sogeclair ou Valeo.

Son chiffre d'affaires s'est établi en 2015 à 4 M€ contre 5 M€ en 2014. Cette évolution s'explique par des difficultés financières récentes, qui ont altéré la demande des donneurs d'ordre pour la réalisation d'études et de prototypes ; la partie du chiffre d'affaires, réalisé par la mise à disposition de compétences dans le cadre de contrat en régie, offrant une meilleure résilience.

L'acquisition s'est effectuée dans le cadre d'une reprise d'activité devant le tribunal de commerce de Versailles. GECI International reprend l'ensemble des effectifs opérationnels (53 personnes) et pérennise ainsi les engagements pris auprès des clients d'ETUD Integral.

Grâce à son expérience de ce type de dossier, et grâce à la proximité des équipes et des métiers, GECI International entend mener une intégration rapide, efficace et pérenne, pour les collaborateurs comme pour les clients qui pourront désormais bénéficier d'une expertise élargie.

La date effective de reprise est le 23 juin 2016. Les résultats d'ETUD Integral seront consolidés à compter de cette date.

4.3.3. Règle de Présentation

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions légales françaises, en particulier le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables et de l'application des adaptations professionnelles (PCG art 831 1).



4.3.4. Continuité d'Exploitation

Les comptes au 31 Mars 2016 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation, celle-ci devant s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2017.

La Société a pratiquement atteint son seuil minimum de coûts de fonctionnement. Les dépenses exceptionnelles dûes aux opérations de recapitalisation, à la mise en œuvre de la stratégie de ré déploiement (recherche d'opportunités etc) et aux divers litiges en cours, restent les seuls postes de dépenses assez conséquents.

Les risques liés aux divers litiges (région Lorraine, litiges prud'hommaux) ne sont pas pris en compte dans l'élaboration de la prévision de trésorerie, car l'issue reste incertaine et dont le terme peut dépasser les 12 prochains mois. La société considère que les montants susceptibles d'être décaissés sur les 12 prochains mois au titre de ces litiges ne remettent pas en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'au 31 mars 2017.

La Société a comme ressource principale la refacturation de ses coûts auprès de ses filiales. Le plan de trésorerie tient compte donc de ces éléments et aléas qui peuvent avoir une influence sur ses prévisions.

4.3.5. Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- o - Installations générales 5 à 10 ans
- o - Matériels de transport 5 ans
- o - Matériels informatiques 3 à 5 ans
- o - Matériel de bureau 3 à 5 ans
- o - Mobilier 10 ans.

4.3.6. Participations, Autres titres immobilisés, Valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage pour la société. Elle est déterminée en fonction de la contribution à l'actif net consolidé des sociétés détenues, de leur rentabilité ainsi que de leur perspective d'avenir.

Des provisions sont constatées au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'origine et que les perspectives d'avenir des filiales ne permettent pas un retour à la rentabilité à moyen terme.

Les provisions sont constatées dans l'ordre suivant : par dépréciation des titres de participation, puis par dépréciation des comptes courant puis par provision pour risques.

4.3.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.3.8. Opérations en Devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en «écart de conversion».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet pour leur totalité d'une provision pour risque.

4.3.9. Régime fiscal et impôts sur les résultats

Il n'existe plus de groupe d'intégration fiscale, depuis l'exercice précédent, suite à la cession de ses filiales GECI Systèmes, AGIR et GECI Services, en mars 2014. Le solde des déficits fiscaux générés précédemment avec ce groupe fiscal a été gardé sur la société GECI International, tête de groupe de l'époque, comme le prévoyaient les conventions passées entre les sociétés constituant ce Groupe.

4.3.10. Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur à court terme. En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt) ou encore dans des placements sans risques mais très liquides (Compte à Terme).

4.3.11. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non) dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation. L'actualisation est appliquée, dès lors que son effet est significatif, et est comptabilisée en charges financières.

4.3.12. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Les salariés de la société bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe. Cette obligation n'est pas comptabilisée mais est portée en engagements hors bilan.

Le montant de l'engagement est estimé sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 63 ans et 65 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1.5 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2.0 %.
- Taux de progression des salaires : 2.5 %.
- Turn-over annuel moyen : 12.8 %.

Le montant de l'engagement de retraite de l'exercice s'élève à 64 K€.

4.4. Notes sur les Comptes Sociaux

NOTE.1. Immobilisations

	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de développement				
Autres immobilisations incorporelles	859			859
TOTAL	859	-	-	859
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	50			50
Matériel de transport	21			21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	216	24		239
Avances et acomptes	-			-
TOTAL	286	24	-	310
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	4 205	1 000		5 205
Prêts et autres immobilisations financières	222	4		226
TOTAL	4 427	1 004	-	5 431
TOTAL	5 572	1 028	-	6 600

L'augmentation des immobilisations financières au cours de l'exercice s'explique essentiellement par l'acquisition de 100% des titres de participation de sa filiale Altona International pour 1 M€. A fin mars 2016, suite à une augmentation de capital sur la filiale Altona International, les titres de participation détenues de celle-ci par la Société représentent désormais 80%.

Variation des amortissements	Montant Début exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	859	138	138	859
TOTAL	859	138	138	859
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et divers	44	3	1	45
Matériel de transport	21	4	4	21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	214	13	9	218
TOTAL	279	20	14	284
TOTAL	1 138	158	153	1 143

NOTE.2. Provisions

	Montant Début exercice	Dotations	Nature	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Nature	Montant Fin exercice
Provisions pour risque sur les filiales	2		Exploitation			Exploitation	2
Autres provisions pour risques	467		Exploitation	200	217	Exploitation	50
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Total prov. pour risques et charges	469			200			52
Provisions sur titres de participation	4 205		Financier			Financier	4 205
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur VM P	110		Financier	110		Financier	0
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur comptes courants	538	10	Exploitation			Exploitation	549
			Exceptionnel			Exceptionnel	-
Provisions sur comptes clients	-		Exploitation	-		Exploitation	-
			Exceptionnel			Exceptionnel	-
Total prov. pour dépréciation	4 853	10		110			4 754
TOTAL	5 322	10		310	-		4 805

La provision de 0.2 M€ pour litige avec un fournisseur (Siemens) a été reprise en raison de la fin de la procédure qui s'est soldé par un accord entre les parties.

Les provisions sur les litiges prud'hommaux s'élèvent à 50 K€ contre 267K€ l'an dernier. Elles concernaient deux dossiers dont les demandes s'élevaient à 952 K€. Pour le premier dossier, le conseil des prud'hommes a rendu son délibéré le 27 mai 2015, et a constaté le partage des voix, aucune date n'a pas été fixée pour la prochaine audience. Tandis que dans le deuxième dossier, le conseil des prud'hommes a débouté le plaignant de toutes ses demandes le 24 juin 2015. Ce dernier ayant fait appel de cette décision, eu égard de la décision en première instance et suivant l'avis de ses conseillers juridiques la Société a décidé de reprendre en totalité la provision pour 217K€.

Enfin, la provision sur les actions d'auto-contrôle de 110 K€, devenue sans objet a été reprise en raison de la reprise de la cotation des titres GECP depuis le 11 mars 2016.

En K€ - Provisions liées aux participations	Titres	Comptes courants	Risques & Charges	Total
Provisions au 31/03/15	4 205	538	2	4 745
GECI Ukraine				-
GECI India				-
Geci LTD		10		10
Altona International				-
Mouvements 2015/2016	-	10	-	10
Provisions au 31/03/16	4 205	549	2	4 756

NOTE.3. Etat des Créances et Dettes

Etat des créances	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	226	-	226
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (> 1 an)	226	-	226
Créances clients	1 071	1 071	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5	5	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	92	92	-
Etat - Divers	-	-	-
Groupe et associés	426	426	-
Débiteurs divers	23	23	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (< 1 an)	1 618	1 618	-
Charges constatées d'avance (< 1 an)	73	73	-
TOTAL	1 915	1 689	226

Etat des dettes	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus
Emprunts auprès des établissements de crédit	3	3	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	855	855	-
Personnel et comptes rattachés	52	52	-
Sécurité sociale et autres organismes	121	121	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	171	171	-
Autres impôts, taxes et assimilés	12	12	-
Groupe et associés	1 271	1 162	109
Autres dettes	156	156	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Produits constatés d'avance (< 1 an)	-	-	-
TOTAL	2 641	2 532	109

NOTE.4. Charges à Payer et Produits à Recevoir

□ Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

	Mars 2016	Mars 2015
Dettes fournisseurs	73	74
Dettes fiscales et sociales	76	320
Autres dettes	143	164
TOTAL	291	558

□ Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

	Mars 2016	Mars 2015
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Divers, produits à recevoir	0	0
TOTAL	-	-

NOTE.5. Charges et Produits Constatées d'Avance

Charges constatées d'avance	Mars 2016	Mars 2015
Charges d'exploitation	73	63
TOTAL	73	63

Produits constatés d'avance	Mars 2016	Mars 2015
Produits d'exploitation	0	0
TOTAL	0	0

NOTE.6. Capital Social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	33 921 720	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	27 820 000	0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	61 741 720	0,01

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2015	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2016
Capital Social		8 480	6 955				(14 818)	617
Primes d'émissions		46 180	8 340				(284)	54 236
Réserve Légale		820						820
Autres réserves		119	(5)					114
Report à nouveau		(70 559)		483			14 818	(55 258)
Résultat net		483		(483)		(88)		(88)
TOTAL		(14 476)	15 290	-	-	(88)	(284)	441

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2014	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2015
Capital Social		8 480						8 480
Primes d'émissions		46 180						46 180
Réserve Légale		820						820
Autres réserves		119						119
Report à nouveau		(101 386)		30 829				(70 558)
Résultat net		30 829		(30 829)		482		482
TOTAL		(14 958)	-	-	-	482	-	(14 476)

Le Groupe GECI International a reconstitué ses fonds propres à fin mars 2016 suite à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2016 :

- des augmentations de capital réservées en faveur des deux actionnaires de référence (XLP Holding et Air Invest), et
- de la réduction de capital (à travers la diminution de la valeur nominale de l'action, de 0,25 euro à 0,01 euro).

Ces opérations se sont matérialisées par l'incorporation des comptes courants des actionnaires dans le capital de la société pour 15,3 M€, dont 8,3 M€ de prime d'émission, et ont conduit à la création de 27 800 000 d'actions nouvelles.

Sur décision de cette même Assemblée, GECI International a également réalisé une émission de bons de souscription d'actions (« BSA ») attribués gratuitement à ses actionnaires afin de les associer aux nouveaux projets de développement. 61.741.720 BSA ont ainsi été émis le 7 avril 2016, 1 BSA donnant le droit de souscrire 1 action GECI International, à tout moment jusqu'au 6 octobre 2017 inclus, au prix unitaire de 0,06 euro par action. Il est rappelé que les actionnaires de référence Serge Bitboul, XLP Holding et Air Invest, se sont engagés à ne pas exercer ni à céder les BSA gratuits qui leur ont été attribués, les autres actionnaires se trouvant ainsi relués.

NOTE.7. Location Financement

Les immobilisations faisant l'objet de contrat de location financement comprennent essentiellement les logiciels et matériels informatiques. Ils concernent en majorité les activités aujourd'hui cédées ou liquidées (licence CATIA etc ..). Ces matériels ont été amortis totalement de manière exceptionnelle durant l'exercice 2013-2014. Ils subsistent 6 petits contrats (BNP Lease et Locam) qui se termineront durant le premier semestre fiscal de l'exercice à venir.

Immobilisations en Location Financement	En K€			Valeur nette au 31/03/2016
	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	
Immobilisations Incorporelles	2 346	-	(2 346)	-
Immobilisations Corporelles	2 917	-	(2 917)	-
	5 263	-	(5 263)	-

Engagements de crédit bail	En K€			Prix de rachat résiduel
	Redevances			
	exercice	payées cum ul	à payer total	
Immobilisations Incorporelles	0	2 830	0	0
Immobilisations Corporelles	14	3 501	0	0
Total	14	6 331	0	0

Engagements de crédit bail	En K€			Total
	Redevances à payer			
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

NOTE.8. Ecart de Conversions

Néant.

NOTE.9. Effectif

Effectif moyen	Mars 2016	Mars 2015
Cadres	8	7
Agents de maîtrise et techniciens	2	0
Employés	0	1
TOTAL	10	8

NOTE.10. Rémunération des Dirigeants

La rémunération globale du dirigeant, au titre de la Société et de ses filiales, allouée au titre de l'exercice, s'élève à 374 878 €. Il n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECI International.

Les autres administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2015/2016 d'un total de 55 500 € de jetons de présence, qui ont été partiellement versés.

NOTE.11. Engagements Hors Bilan

Engagements donnés	Mars 2016	Mars 2015
Engagements de retraite (1)	64	52
Aval et cautions (2)	17 372	17 372
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (3)	872	872
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie (4)	300	300
TOTAL	18 608	18 596

(1) Les hypothèses de calcul sont décrites dans les règles et méthodes comptables.

(2) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. Le CIR 2012 a été, par ailleurs, séquestré à la demande de la Région Lorraine, pour garantir le remboursement de ces montants.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 M€ à la Région Lorraine, en

contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour décider si GECl International est redevable de ces garanties se poursuivra.

Il a été constitué également « une garantie à première demande » pour un montant de 172 K€, en faveur du bailleur des locaux situés au « 48, bis Avenue Kléber – Paris 16ème ».

(3) Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune accordé par la société GTH.

□ La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 500 000 euros accordé par la société GTH en juillet 2004.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée suite à l'augmentation de capital de juillet 2005, des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009, 22 juillet 2010 et 31 mai 2016. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1.3 M€ ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 M€, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

□ La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 328 289 euros accordé par la société GTH en mars 2015.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître lors de l'un des cinq prochains exercices, un résultat net comptable avant impôts supérieur ou égal à 0.5 M€ et une situation nette comptable supérieure ou égale à 8.5 M€, ces conditions seront prises en compte de façon cumulative.

(4) La cession des filiales du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN a donné lieu à une garantie de passif de 300K€ qui court jusqu'à fin mars 2016. L'obligation est éteinte depuis le 1er avril 2016.

NOTE.12. Accroissements et Allègements de la Dette Future d'Impôts

Nature des différences temporaires	Mars 2016	Mars 2015
Ecarts de conversion Actif	-	-
Total des accroissements	0	0
Provisions non déductibles (C/C et Risque)	0	
Provisions perte de change	-	-
Ecarts de conversion Passif	-	-
Organic		
Amortissements réputés différés	(99)	(252)
Déficits reportables	(53 978)	(53 737)
Total des allègements	(54 077)	(53 988)

NOTE.13. Chiffre d'Affaires

Répartition par secteur d'activité	Mars 2016	Mars 2015
Refacturations aux filiales	0	0
Prestations de services	1627	318
Produits des activités annexes	-	-
TOTAL	1 627	318

Répartition par marché géographique	Mars 2016	Mars 2015
France	1627	318
Allemagne	0	0
Grande-Bretagne	0	0
Suisse	0	0
Espagne	0	0
Roumanie	0	0
Autres	0	0
TOTAL	1 627	318

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de la refacturation de divers coûts (informatiques ou autres) sous la forme de management fees.

NOTE.14. Résultat Financier

	En k€	Mars 2016	Mars 2015
Produits financiers			
Produits financiers de participations		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		18	22
Reprises sur provisions et transferts de charges		110	144 672
Produits nets sur cessions de VMP		0	8
TOTAL		129	144 702
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions		0	111
Intérêts et charges assimilées		427	145 120
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions de VMP		0	2
TOTAL		427	145 233

Le résultat financier est principalement constitué par des intérêts des comptes courants pour 326 K€ et a été impacté par la reprise de la dépréciation sur les titres d'auto-contrôle (110 K€) suite à la constatation d'une perte de valeur de 88 K€.

NOTE.15. Résultat Exceptionnel

	En k€	Mars 2016	Mars 2015
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		292	2 737
Produits de cession des immobilisations incorporelles		-	1
Produits de cession des immobilisations financières		-	-
Produits exceptionnels divers		393	30
Reprise sur provision pour dépréciation exceptionnelle		153	152
TOTAL		838	2 921
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1	12
VNC des immobilisations corporelles cédées		-	2
VNC des immobilisations financières cédées		-	-
Charges exceptionnelles diverses		635	120
Dotations aux amortissements exceptionnels (cf Note 1)		-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	-
TOTAL		636	134

Le litige avec le fournisseur Siemens/ATlease Finance s'est conclu par la signature d'un protocole d'accord dans lequel GECI International s'est engagé à verser une indemnité de 635 K€ dont le versement est étalé sur 18 mois.

Les produits exceptionnels sur opérations de gestion concernent principalement des dettes fournisseurs devenues sans objet (247 K€) et un remboursement du trop perçu de la Région Lorraine sur des saisies effectuées antérieurement sur les comptes bancaires de la Société (46 K€).

Par ailleurs, la société AirInvest a consenti un abandon des intérêts de son compte courant en faveur de GECI International à hauteur de 393 K€.

Enfin, la reprise sur dotations exceptionnelles (152K€), concernent le retraitement annuel dans les comptes sociaux de GECI International, des amortissements exceptionnels comptabilisés lors de l'exercice 2013-2014.

NOTE.16. Notes sur des Produits d'Impôts

Néant.

NOTE.17. Filiales et Participations

Participations	Adresse	% de capital détenu	Valeur comptable des titres (EUR)		Devises	Capital social	Capitaux propres sociaux (dt résultat)	Chiffre d'Affaires	Résultat social	Prêts, avances consentis non encore remboursés	Engagements hors bilan donnés	Dépréciations des Comptes Courants
			Brut	Net								
GECI Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	GBP	3 530 000	(584 476)	469 817	5 560	493 544		(493 544)
GECI UKRAINE	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	100	50 000	-	EUR	528 464	85 016					
GECI TEIP (India)	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001	99,99	281 763	-	INR	20 700 000	(635 937)			55 030		(55 030)
ALTONA International	48 Bis Avenue Kléber - 75116 Paris (France)	80	1 000 000	1 000 000	EUR	1 250 000	1 097 187		(152 813)	424 300		
Sociétés consolidées			5 205 163	1 000 000						972 874		(548 574)
Sociétés non consolidées			-	-						-		-
Ensemble des sociétés			5 205 163	1 000 000						972 874		(548 574)

NOTE.18. Opérations réalisées à des Entreprises liées

En K€	Fonds Confiés en mandat de	Client	Fournisseur	C/C débiteur	C/C créditeur
GECI LIMITED		40		494	
GECI UKRAINE					
ALTONA		96		424	
GROUPE EOLEN		625			1162
GECI TEIP (INDIA)				55	
Sociétés Consolidées	-	761	-	973	1162
EOLEN INGENIERIE				1	
EOLEN ENERGIE				1	
AMUNDIS				1	
Sociétés Non Consolidées	-	-	-	2	-
XLP Holding	1	174	6		109
Actionnaires	1	174	6	-	109
TOTAL	1	935	6	975	1 271

En k€	Refacturation Autres Produits	Produits financiers	Charges financières
GECI LIMITED	40	10	
ALTONA	80	6	
GROUPE EOLEN	1 345		13
Sociétés Consolidées	1 465	17	13
Sociétés Non Consolidées	-	-	-
XLP Holding (GTH)	133		(238)
AIRINVEST			(88)
Actionnaires	133	-	(326)
TOTAL	1 598	17	(313)

NOTE.19. Taux de Conversion des devises Etrangères

Devises étrangères en EUR	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2015/2016	Taux moyen 2014/2015
Ukraine - UAH	0,03354	0,03975	0,03962	0,05510
Royaume Uni - GBP	1,26342	1,37495	1,36632	1,27495
Inde - INR	0,01326	0,01486	0,01385	0,01296
Afrique du Sud - ZAR	0,05957	0,07615	0,06645	0,07156
Canada - CAD	0,67852	0,72791	0,69230	0,71230
Bresil - BRL	0,24287	0,28606	0,25515	0,32638

4.5. Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social	8 226 594	8 465 430	8 480 430	8 480 430	617 417
Nombres des actions émises	32 906 375	33 861 720	33 921 720	33 921 720	61 741 720
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	12 486 399	7 850 857	546 971	318 390	1 626 536
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	-1 084 405	-2 550 137	-35 173 443	-150 948 077	-183 290
Impôts sur les bénéfices	-51 320	-106 870	-79 328	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	-198 229 452	-24 047 221	30 829 497	482 593	-88 467
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations nettes aux amortissements et provisions	-0,03	-0,07	-1,03	-4,45	0,00
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	-6,02	-0,71	0,91	0,01	0,00
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	36	13	8	8	10
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 437 435	1 336 856	544 504	485 878	495 607
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 268 326	698 943	161 218	333 910	176 232

4.6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, exercice clos le 31 mars 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/03/2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GECI INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments

justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- la note 2.4 « Continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation n'incluent aucun décaissement au titre des litiges (région Lorraine, litiges prud'homaux), étant précisé que la société considère que les montants susceptibles d'être décaissés sur les 12 prochains mois au titre de ces litiges ne remettent pas en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'au 31 mars 2017 ;
- la note 11. « Engagements Hors Bilan », qui explicite la position de la société au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 11 juillet 2016

Les commissaires aux comptes

R S M P A R I S

MARTINE LECONTE

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ

Avertissement :

Compte tenu d'une numérotation différente des comptes consolidés dans le rapport financier annuel, les renvois à des paragraphes du rapport des commissaires sur les comptes consolidés doivent être lus au travers de la table de correspondance ci-dessous :

Rapport Commissaires aux comptes	Rapport Financier Annuel
Note 2-4	4.3.4
Note 11	4.4 Note 11

4.7. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, exercice clos le 31 mars 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS **SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements non autorisés préalablement mais autorisés postérieurement et motivés

En application des articles L.225-42 et L. 823-1216 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

- Signature le 31 mai 2016, avec effet rétroactif au 31 décembre 2015, avec la société XLP Holding (ex-GTH) d'un 4ème avenant à la convention d'abandon de créance, conclue le 22 mars 2004 entre les sociétés XLP Holding (ex-GTH) et GECI INTERNATIONAL.

Cet avenant prolonge le délai de mise en œuvre possible de la clause de retour à meilleure fortune jusqu'au 31 décembre 2020 et ce étant donné l'évolution du contexte inter-sociétés, la société XLP Holding ayant consenti à participer à l'augmentation de capital réservée de la société GECI International, augmentation qui a permis la reconstitution des fonds propres de cette dernière.

Aux termes de cet avenant, XLP Holding (ex-GTH) consent à neutraliser, outre l'effet des augmentations de capital passées et futures par appel au marché, l'impact de toutes opérations de restructuration ou de refacturation interne, pour le calcul de la clause de retour à meilleure fortune dont le montant s'élève à 500 000€.

Les seuils déclencheurs de la clause de retour à meilleure fortune se définissent comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1 300 000 euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10 000 000 euros.

La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Président du conseil d'administration de la société GECI International et Président de la société XLP Holding (ex-GTH).

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 6 juillet 2016, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention qui, par omission, n'avait pas été présenté lors d'un précédent conseil.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) *dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé*

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions conclues avec la société XLP Holding (ex-GTH)

- Un avenant au mandat de gestion de trésorerie signé le 30 mars 2014 entre les sociétés GECI International et XLP Holding (ex-GTH) a été établi le 31 mars 2015. Il y a été précisé le mode de fonctionnement sur le plan opérationnel, les obligations du mandataire XLP

Holding ainsi que la prise en compte des produits financiers issus des divers placements opérés sur les fonds en question.

La rémunération de la société XLP Holding au titre de ce mandat est fixée de manière forfaitaire à 5 000 € HT par an.

A la clôture de l'exercice, le solde de l'excédent de trésorerie confié à la société XLP Holding (ex-GTH) dans le cadre de son mandat s'élève à 831,36 €. Des frais financiers (pour un montant de 6 101 €) ainsi que les produits financiers (pour un montant de 1 390 €) liés à ces fonds confiés ont été comptabilisés dans les livres de GECI International durant l'exercice clos le 31 mars 2016. Il a été comptabilisé 5 000 € HT de frais de gestion en faveur de la société XLP holding concernant l'exercice clos le 31 mars 2016.

- Un contrat de prestation de services (conseil et assistance dans les domaines de la gestion administrative, financière et juridique) a été conclu entre la société GECI International et XLP Holding le 1er avril 2014. La société GECI International étant le prestataire, c'est la société XLP Holding qui en est donc le bénéficiaire. La rémunération de la société GECI International au titre de ce service a été fixée de manière forfaitaire à 12 000 € HT par an.

Au 31 mars 2016, un produit de 12 000 € HT a été comptabilisé chez GECI International au titre des services rendus en faveur de XLP Holding (ex-GTH).

- Un contrat de domiciliation a été accordé par la société GECI International en faveur de la société XLP Holding pour la domiciliation de son siège social. Ce contrat a été signé le 1er avril 2014. La rémunération de la société GECI International au titre de ce service a été fixée de manière forfaitaire à 1 000 € HT par an.

Au 31 mars 2016, un produit de 1 000 € HT a été comptabilisé chez GECI International au titre de frais de domiciliation, en faveur de XLP Holding (ex-GTH).

- Convention relative aux prêts et avances d'un montant en fin d'exercice de 109 144,12 euros, rémunérés à un taux de 2,13 %, consentis par la société XLP Holding à votre société. Les intérêts courus sur l'exercice clos le 31 mars 2016 s'élèvent à 238 049,57 euros.

La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Président du conseil d'administration de la société GECI International et Président de la société XLP Holding (ex-GTH).

Conventions conclues avec les sociétés GECI Aviation, GECI Aviation Industries et Sky Aircraft :

- Dans le cadre de l'engagement partenarial signé en date du 3 juin 2010 entre le Conseil Régional de Lorraine et GECI International, Sky Aircraft et GECI Aviation, les engagements suivants ont été consentis par votre société :
 - Garantie de remboursement anticipé de l'avance remboursable octroyée à la société Sky Aircraft par le Conseil Régional de Lorraine d'un montant de 9.100.000 €, augmentée des intérêts calculés au taux légal en vigueur en cas de non-implantation ou désimplantation de Sky Aircraft ou de GECI Aviation du site de Chambley ;

- o Garantie de remboursement de tous les frais préfinancés et dûment justifiés soit par la Région Lorraine, soit engagés par un tiers, pour la construction industrielle dans le cadre du projet immobilier d'entreprise, en vue de l'installation de Sky Aircraft sur le site de Chambley, en cas de non-implantation ou dès-implantation de Sky Aircraft ou de GECI Aviation du site de Chambley.
- Dans le cadre de la signature le 5 décembre 2011 de la convention d'aide de l'Agence de Mobilisation Economique entre la Région Lorraine et les sociétés GECI Aviation, GECI Aviation Industries agissant conjointement et solidairement avec leur filiale Sky Aircraft, votre société s'est engagée en qualité de caution pour le remboursement de cette avance de 7.000.000 €.
- Dans le cadre de la signature le 30 janvier 2012 de la convention d'avance de trésorerie entre la Région Lorraine et les sociétés GECI Aviation, GECI Aviation Industries agissant conjointement et solidairement avec leur filiale Sky Aircraft, votre société s'est engagée en qualité de caution pour le remboursement de cette avance de 5.000.000 €.
- A la suite du redressement judiciaire de la société SKY AIRCRAFT, la société GECI INTERNATIONAL a été appelée en garantie par le Payeur Régional de Lorraine aux fins de remboursement des avances remboursables du Conseil Régional de Lorraine. Aux termes d'un protocole d'accord signé en date du 13 février 2014, la société GECI INTERNATIONAL a payé la somme de 4.000.000 € à la Région Lorraine à valoir sur le montant des trois avances susmentionnées. L'exigibilité du solde de ces avances a été suspendue conformément aux termes du protocole d'accord.

La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Président du conseil d'administration des sociétés GECI International et GECI Aviation et Président des sociétés GECI Aviation Industries et Sky Aircraft.

b) *Sans exécution au cours de l'exercice écoulé*

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

- Une convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune conclut le 31 mars 2015 entre la société GECI International et la société XLP Holding. L'abandon porte sur une créance d'un montant de 328 289 euros détenue par la société XLP Holding à l'encontre de la société GECI International au titre des intérêts sur compte courant comptabilisés lors de l'exercice 2013-2014. Les seuils déclencheurs de la clause de retour à meilleure fortune se définissent comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître lors de l'un des cinq prochains exercices un résultat net comptable avant impôts supérieur ou égal à 500 000 euros et une situation nette comptable supérieure ou égale à 8 500 000 euros, ces conditions étant prises en compte de façon cumulative. Cette convention n'a pas eu d'effet au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016.

La personne concernée par cette convention est M. Serge BITBOUL, Président du conseil d'administration de la société GECl International et Président de la société XLP Holding (ex-GTH).

Fait à Paris, le 11 juillet 2016

Les commissaires aux comptes

R S M P A R I S

MARTINE LECONTE

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ



Chapitre 5. Rapport du Conseil d'Administration sur la Gouvernance et le Contrôle Interne

Chers Actionnaires,

Le présent rapport du Président du Conseil d'Administration est destiné à vous rendre compte :

- de la composition du Conseil d'Administration,
- de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société GECI International (ci-après la « Société »).

Ce rapport, joint au Rapport de Gestion 2015/2016, a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion.

Un rapport des Commissaires aux Comptes, joint au rapport général relatant l'accomplissement de leur mission, présente leurs observations sur ce rapport pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Pour l'élaboration du présent rapport, la Société s'est appuyée sur les principes généraux définis dans le document « Cadre de référence : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » en date du 22 juillet 2010, sur les recommandations AMF n°2010-15 et 2011-17, ainsi que sur le « Rapport 2013 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des valeurs moyennes et petites » du 18 novembre 2013.

5.1. Le Gouvernement d'Entreprise

La Société a initié une démarche de mise en conformité progressive avec les recommandations du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites (paru en décembre 2009), qui apparaît adapté aux spécificités de la Société, notamment sa taille réduite. Le code Middlednext est disponible sur le site Middlednext à l'adresse suivante : www.middlednext.com.

Le Conseil d'Administration s'est saisi d'un projet d'adoption de ce Code de gouvernance comme nouveau code de référence dans sa séance du 17 juin 2013 et l'a adopté lors de cette séance.

Le Code de référence contient 15 recommandations, ainsi que des points de vigilance pour une gouvernance raisonnable. Ces points de vigilance, qui rappellent les principales questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance, ont été étudiés lors de la réunion du 17 juin 2013.

Il ressort que les recommandations ont fait l'objet d'une mise en œuvre totale, à l'exception de la recommandation suivante :

- o la recommandation n°15 – Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration n'a pas formellement procédé à une auto-évaluation de ses travaux au cours de l'exercice passé. Lors de la réunion portant sur l'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2014 qui s'est tenue le 17 octobre 2014, les membres du Conseil ont été invités à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation des travaux. Conformément à la recommandation n°15, lors de la prochaine séance du Conseil d'administration de la Société, devant se tenir au mois de septembre 2016, les administrateurs seront appelés à analyser et évaluer la nature des travaux menés par le Conseil, au cours du dernier exercice clos : les administrateurs seront informés de ce sujet devant être inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil de septembre 2016, lors de la séance du Conseil, d'ores et déjà convoquée pour le 6 juillet 2016.

5.1.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

5.1.1.1. Composition du Conseil d'Administration (R8, R9, R10)

L'Article 12 des statuts de la Société dispose la société est administrée par un Conseil d'Administration dont les nombres minimum et maximum de membres sont déterminées par les dispositions légales en vigueur, soit trois membres au moins et dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de quatre ans.

Au cours de l'exercice 2015/2016, le Conseil d'Administration de la Société était composé de cinq membres :

- Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil et Directeur Général, administrateur
- Monsieur Yves DELACOUR, administrateur (décédé le 27 janvier 2016)
- Monsieur Gérard DELAGE, administrateur
- Madame Frédérique VALETTE, administrateur
- Monsieur Gérard NICOU, administrateur

Serge BITBOUL : Fondateur et Président-Directeur Général de GECI International, Président-Directeur Général de GECI Aviation.

Ingénieur aéronautique de formation, Serge Bitboul a commencé sa carrière à la Division Espace de l'Aérospatiale à Cannes. Spécialiste du calcul de structures complexes, il y fut un des initiateurs de l'utilisation des premiers logiciels de simulation numérique, notamment le système NASTRAN conçu par la NASA.

En 1980, il crée la société GECI (Groupe d'Etudes et Conseils en Ingénierie) dans le but de mettre cette expertise des nouvelles méthodes de calcul et de l'intégration de matériaux nouveaux au service des industriels. L'expansion de cette société et son orientation vers le développement de ses propres produits l'amèneront, en 1985, à fonder la Société qu'il dirige, depuis, en tant que Président-Directeur Général.

Au cours de l'exercice 2015/2016, Monsieur Bitboul a exercé les mandats suivants au sein du groupe GECI International, ledit groupe étant composé des sociétés GECI INTERNATIONAL, ALTONA INTERNATIONAL, GROUPE EOLEN, EOLEN, EOLEN FINANCE, ALLIANCE SERVICES PLUS, AMUNDIS GROUPE EOLEN, EOLEN ENERGIE, EOLEN INGENIERIE, RISKALIS CONSULTING, EOLEN INTEC (le « Groupe »),

- Directeur de GECI Ltd (Royaume-Uni),
- Directeur de GECI Transportation and Engineering India (Inde),
- Directeur de Aeroeuro Engineering India (Inde).

En dehors des différents mandats exercés dans les différentes filiales de la Société, Serge Bitboul est :

- Président de GECI Technologies Holding SAS,
- Gérant de la Financière des Chavelles SC,
- Gérant de SB Ternes SCI (France),
- Gérant de SB Pompe SCI (France).

Les mandats de Président du Conseil, Directeur Général et administrateur de Serge Bitboul expirent, chacun, respectivement, lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.



Gérard DELAGE : Administrateur depuis le 27 septembre 2006

De formation juridique et managériale, il a occupé différents postes à hautes responsabilités au sein d'un groupe international du secteur de la grande distribution.

Gérard Delage n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe.

Le mandat de Gérard Delage expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

Frédérique VALETTE : Administrateur depuis le 19 juillet 2013

Frédérique Valette est depuis 1991, conseil en investissements immobiliers. Elle a initialement travaillé dans le domaine de l'aéronautique en étant responsable du contrat de licence de fabrication d'hélicoptère Dauphin SA365 avec la Chine à l'Aérospatiale-Eurocopter. Elle a ensuite occupé le poste d'ingénieur commercial chez NAS (National Advanced System). Elle a travaillé pour GECI International de 1987 à 1991 en étant responsable de la stratégie marketing.

Frédérique Valette n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe.

Le mandat de Frédérique Valette expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2018.

Yves DELACOUR : Administrateur depuis le 23 janvier 2012

Yves Delacour est décédé le 27 janvier 2016 avant la fin de son mandat.

Gérard NICOU : Administrateur depuis le 5 novembre 2013

Monsieur Gérard Nicou a une formation universitaire scientifique complétée par un cursus CNAM en MKT industriel. Spécialisé en psychosociologie et patho et psychopathologie des organisations, il est fondateur et gérant associé de CITS Sarl depuis 1983. Il est administrateur d'une association de gestion agréée depuis 1997. Monsieur Gérard Nicou a une expérience de 40 années en tant que consultant-formateur et enseignant en universités et en écoles de commerce. Il est partiellement retraité depuis 2007 et est toujours chercheur en sciences sociales appliquées sur la cohérence des staffs de direction générale.

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- administrateur de B Media 2013 (SA)
- administrateur de la Caisse Locale du Crédit Agricole Mutuel du Val de Bièvre (société coopérative à personnel et capital variables)

- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Riber depuis le 15 décembre 2015

Le mandat de Gérard Nicou expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

Il est rappelé que la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 impose une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les Conseils d'Administration.

Conformément à la loi, le Conseil d'Administration compte au moins une femme parmi ses membres, à savoir Frédérique Valette.

Ainsi, à ce jour, la Société atteint le seuil de 20 % de représentation des administrateurs de chaque sexe.

Liens familiaux

M. Serge BITBOUL et Gérard DELAGE sont cousins germains. Il n'existe aucun autre lien familial entre les administrateurs et les dirigeants.

Informations complémentaires

Aucun des membres du Conseil d'Administration ne fait l'objet de toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, ni de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Aucun membre du Conseil d'administration n'a déjà été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Serge Bitboul, a demandé la mise en redressement et la mise en liquidation des sociétés du pôle Aviation.

5.1.1.2. Administrateurs indépendants

Le Conseil d'Administration de GEI International avait déterminé que Monsieur Gérard Delage était indépendant (sur un total de quatre) au sens des recommandations figurant dans le Code Middenext.

Compte-tenu de l'arrivée de Monsieur Gérard Nicou, le Conseil d'Administration a réexaminé ces critères et a considéré que Monsieur Nicou était également un administrateur indépendant.

Critères énoncés dans le Code Middlednext	Gérard Delage	Gérard Nicou
ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;	OK	OK
ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité	OK	OK
ne pas être actionnaire de référence de la société	OK	M. Nicou a 5.500 actions de la Société, ce qui n'en fait pas un actionnaire de référence.
ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Le Conseil a considéré que le lien de parenté de Monsieur Delage avec Monsieur Serge Bitboul (cousinage) ne compromettrait pas l'indépendance de Monsieur Delage.	OK
ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années	OK	OK

Le Conseil est donc actuellement composé à 40% d'administrateurs indépendants respectant ainsi les exigences de la recommandation Middlednext n°8.

En conformité avec la recommandation n°10 préconisant d'adapter la durée aux spécificités de l'entreprise, la durée statutaire des prochains mandats d'administrateur (renouvellement ou nouvelle nomination) dans la Société est de 4 ans.

5.1.1.3. **Missions du Conseil d'Administration (R12, R15)**

Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de la Société et du groupe dans les domaines stratégiques, économiques et financiers et veille à leur bonne mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la

Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, notamment toutes les décisions stratégiques de la Société et du Groupe.

5.1.1.4. Déontologie des membres du Conseil d'Administration (R6, R7)

L'adoption d'un règlement a été discutée lors de nombreuses réunions, afin de trouver un compromis entre tous les administrateurs sur le texte à adopter. Finalement, le règlement intérieur a été adopté lors de la séance du 19 juillet 2011.

Ce règlement traite principalement des points suivants :

- o rôle du Conseil et questions soumises à son autorisation
- o composition du Conseil et fixation des critères d'indépendance
- o devoirs des membres : énonciation des règles de déontologie à respecter
- o fonctionnement du Conseil
- o fixation des règles de détermination de la rémunération des membres

5.1.1.5. Préparation des travaux du Conseil d'Administration

- Convocations- Invitations

Conformément à la loi et aux statuts, les administrateurs sont convoqués par courrier électronique. Le délai moyen de convocation sur l'exercice 2015/2016 est de 5,4 jours.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement convoqués aux séances pour lesquelles leur présence est requise.

Les membres du Conseil d'Administration, qui disposent d'une expérience et d'une expertise complémentaires sont régulièrement informés de la vie de la Société. Ils sont consultés sur des projets stratégiques de la Société ainsi que sur des sujets particuliers. Cette expérience facilitera la mise en œuvre de comités. Ainsi, un comité d'audit a été nommé par le Conseil d'administration le 27 mai 2015 : Monsieur DELAGE a été nommé président et Madame VALETTE secrétaire. Une charte du comité d'audit a également été approuvée lors de la même séance. La constitution du comité des rémunérations, et du comité stratégique (nomination des membres et le mode de fonctionnement) a été proposée au Conseil d'Administration du 6 juillet 2016.

- Information des Administrateurs (R11)

Les administrateurs ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et ont pu se faire communiquer préalablement, l'ensemble des documents utiles.

5.1.1.6. Réunions

- Durée – fréquence (R13)

Le Conseil d'administration s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice 2015/2016, aux dates suivantes :

27 mai 2015, 22 juin 2015, 3 juillet 2015 (à 11h et à 13h), 21 juillet 2015, 15 décembre 2015, 7 janvier 2016, 9 février 2016 et 29 mars 2016 (à 15h et à 16 h 30).

Le taux de présence moyen des membres du Conseil est de 83%.

- Ordre du jour

Les principaux sujets examinés lors des réunions du Conseil ont été les suivants :

- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du code du Commerce
- Arrêté du texte des résolutions et convocations d'une Assemblée Générale Mixte
- Examen de la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale
- Examen de la qualité d'administrateur indépendant au regard du code Middlenext
- Examen et établissement des documents de gestion prévisionnelle
- Examen de la question de l'équilibre au sein des organes de gouvernance de la Société
- Point sur la situation du Groupe
- Fixation de la rémunération du Président Directeur Général pour l'exercice 2014-2015
- Constitution d'un comité d'audit
- Arrêté des comptes 2014-2015 et semestriels 2015-2016
- Constatation de réalisation des opérations de reconstitution des capitaux propres (augmentation de capital réservées, réduction du capital et émission de BSA)
- Fixation et répartition des jetons de présence
- Modification des statuts
- Elaboration des chartes de Comité de rémunérations et Comité Stratégique
- Nomination d'un auditeur du RSE
- Constatation du décès d'un administrateur de la Société

La date et l'heure des séances du Conseil d'Administration ont été fixées en prenant en compte les disponibilités des administrateurs.

Lors de chaque réunion, un registre des présences a été signé par les membres du Conseil d'Administration participant à la séance.

- Représentation des administrateurs

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux réunions du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit.

- Visioconférence

Les statuts prévoient la possibilité pour les Administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, et dans les limites qu'elles prévoient, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

- Présidence des réunions

En sa qualité de Président, Monsieur Serge Bitboul a présidé toutes les réunions du Conseil d'Administration qui se sont tenues au cours de l'exercice.

- Procès-verbaux

Chaque projet de procès-verbal des réunions du Conseil a été rédigé par le secrétaire de séance à l'issue de chaque réunion.

Le Conseil peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres. Le secrétariat des réunions est normalement attribué à la Direction juridique de la Société.

Le procès-verbal définitif a été approuvé lors d'une des réunions suivantes du Conseil d'Administration ou par envoi par courrier électronique, et signé par le Président et un administrateur.

Les procès-verbaux et le registre des procès-verbaux sont conservés par la Direction Juridique Groupe.

5.1.2. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

La Direction Générale de la Société est assumée par Monsieur Serge Bitboul, nommé Président et Directeur Général par le Conseil d'Administration qui a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

En dehors des limitations légales et réglementaires, le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limite aux pouvoirs du Président-Directeur Général ; de même il n'existe aucune limitation statutaire à ses pouvoirs en dehors de celles visées ci-dessus, reprises à l'Article 15 des statuts de la Société.

La question de l'équilibre au sein des organes de gouvernance de la Société a été examinée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 17 octobre 2014. Il est ressorti qu'au regard de la situation actuelle du groupe, composé d'un effectif restreint, l'examen est repoussé pour une date ultérieure. A ce jour, la situation de la société a fait que ce point n'a pas été évoqué, afin que le Conseil se concentre sur la survie de la société. Par ailleurs, la concentration de l'ensemble des pouvoirs permet une grande réactivité dans la stratégie de retournement du groupe.

5.1.3. Rémunération des mandataires sociaux (R1, R2, R3, R4, R5, R14)

La société GECI International applique les principes énoncés dans la Position-Recommandation « Guide d'élaboration des documents de référence » n°2009-16 disponible sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>).

Il n'existe pas au sein du groupe GECI International de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Il n'existe pas d'actions gratuites attribuées à des dirigeants mandataires sociaux.

C'est pourquoi les tableaux 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ne sont pas reproduits.

5.1.3.1. Administrateurs travaillant au sein du Groupe

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe GECI International ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de GECI International.

Monsieur Serge Bitboul, Président du Conseil et Directeur Général de la Société, perçoit une rémunération fixe en sa qualité de Président du Conseil -Directeur Général. Il bénéficie également d'un avantage en nature correspondant à la mise à disposition d'un véhicule automobile.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite supplémentaire, ni d'indemnités susceptibles de leur être dues à raison de la cessation de leur mandat ou du changement de leurs fonctions.

Il n'existe pas au sein de la Société (ni d'ailleurs au sein du Groupe) de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Monsieur Serge BITBOUL		
	Exercice 2015/2016	Exercice 2014/2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	374 878 €	250 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	--	--
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	--	--
TOTAL	374 878 €	250 000 €

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Serge BITBOUL				
	Exercice 2015/2016		Exercice 2014/2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe : - Mandat de Président Directeur Général de GECI International	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
Rémunération variable (arriérés)	124 878 €	124 878 €	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature (voiture) (GECI International)	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	374 878 €	374 878 €	250 000 €	250 000 €

Tableau 10

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Serge BITBOUL Président Directeur Général		x		x		x		x

Monsieur Bitboul adhère au régime de retraite commun à l'ensemble des salariés de la société GECI International (ARRCO et AGIRC).

5.1.3.2. Administrateurs extérieurs à la Société

Les administrateurs extérieurs à la Société ne bénéficient d'aucune autre rémunération en dehors des jetons de présence.

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence ont été fixés comme lors de l'exercice dernier, dans le cadre de l'enveloppe de 40.000 € qui avait été votée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 7 septembre 2015, selon les modalités suivantes :

Les jetons de présence sont réservés aux administrateurs non salariés du Groupe ou de la Société et alloués à chaque administrateur, dans la limite de l'enveloppe maximale globale fixée chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur proposition du Conseil d'Administration, en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration.

Lors de sa séance du 29 mars 2016, le Conseil d'Administration a proposé de maintenir un budget global de jetons de présence de l'ordre de 40.000 €, rémunérant la participation aux réunions de tous les organes institués au sein de la Société (Conseil d'administration et Comités), sur la base d'un nombre global de 9 réunions, tous organes confondus.

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015/2016, le Président a proposé que chaque administrateur perçoive la somme de 1.500 euros pour chacune des réunions du Conseil d'Administration et comité à laquelle il a assisté au cours de cet exercice.

Les administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2015/2016 d'un total de 40 500 € de jetons de présence, qui ont été partiellement versés.

Le montant des jetons de présence non alloué aux administrateurs en raison de leur absence est conservé par la Société.

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au cours de l'exercice 2015/2016	Montants attribués au cours de l'exercice 2014/2015
Gérard DELAGE		
Jetons de présence	13 500 €	6 000 €
Autres rémunérations	--	--
Yves DELACOUR		
Jetons de présence	6 000 €	4 500 €
Autres rémunérations	--	--

Frédérique VALETTE		
Jetons de présence	16 500 €	7 500 €
Autres rémunérations	--	--
Gérard NICOU		
Jetons de présence	10 500 €	7 500 €
Autres rémunérations	--	--

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de la Société.

5.1.4. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée sont décrites à l'article 17 des statuts de la Société et consultables sur le site internet de la Société www.geci.net.

5.1.5. Eléments pouvant avoir un impact en cas d'offre publique

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce sont mentionnées à l'annexe 4 du rapport de gestion.

5.2. Le Contrôle Interne

Le groupe GECI International a retenu la définition du contrôle interne mentionnée dans « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne - Cadre de référence : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » en date du 22 juillet 2010.

Le contrôle interne comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société et du groupe qui vise à assurer :

- o la conformité aux lois et règlements ;
- o l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- o le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- o la fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Dans le cadre du groupe GECI International, la Société, en tant que société mère, veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales. Ces dispositifs sont adaptés à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la Société et ses filiales.

5.2.1. Organisation du contrôle interne

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Groupe a concrétisé une première étape de son redéploiement avec l'acquisition de la société « groupe Eolen » et de ses filiales en août 2015. Cette acquisition a redonné un élan au développement de GECI International après la liquidation de ses anciennes sociétés du Pôle Aviation et la cession d'une grande partie du Pôle Ingénierie durant l'exercice 2012-2013.

Créé en 2006 la société « groupe Eolen » est une société française de conseils, d'expertises et d'ingénierie, composée de 11 sociétés, basées en France, au Brésil et au Canada.

Le Groupe est désormais organisé en trois pôles : le Pôle Ingénierie, le Pôle Informatique & Télécoms, le Pôle Finance ainsi que la Holding. Par ailleurs, le Groupe est organisé en unités opérationnelles et en unité support. Chaque salarié du Groupe est rattaché à l'une de ces unités.

Pour l'exercice 2015-2016, les acteurs du contrôle interne étaient :

Le Président (PDG), la Direction Administrative et Financière, la Direction Juridique.

- La Direction Juridique

La Direction Juridique du Groupe centralise l'ensemble des données juridiques. Des procédures juridiques, impliquant l'intervention de la Direction Juridique à différents niveaux des process déjà existants, ont été mises en place, et notamment l'analyse des risques juridiques et la validation des dispositifs contractuels préalablement à toute conclusion de contrat (baux commerciaux, achats...).

- La Direction Administrative & Financière

La Direction Financière, se porte garante de la qualité des informations financières et s'assure avec les contrôleurs légaux que la Société respecte l'ensemble des règles qui régissent la comptabilité et la gestion d'une entreprise. En l'absence d'une direction des Ressources

Humaines, elle est responsable des missions d'administration et d'expertise en la matière et également responsable du développement humain et social de l'entreprise.

En raison du nombre limité de personnel au sein de la Société, un certain nombre de missions nécessaires au bon fonctionnement de la Société a été externalisé, notamment :

La Responsabilité Sociétale et Environnementale

La Qualité & Systèmes d'Information. La Société a conclu des contrats avec des sociétés spécialisées ou consultants notamment sur la gestion du système d'information, le renouvellement de la norme qualité ISO 9001 et la mise en place de la norme ISO 27001.

5.2.2. Diffusion en interne d'informations pertinentes

Le Groupe a mis en place des systèmes d'information dont les objectifs principaux sont d'assurer une fiabilité de l'information et des reporting, assurer le contrôle des opérations réalisées par les différentes entités, mesurer les indicateurs et leur évolution, assurer des gains permanents de productivité, sécuriser les flux d'information financière.

Les systèmes d'information du Groupe intègrent parmi l'ensemble des applicatifs, les principaux éléments suivants :

Systèmes locaux administrés en fonction des règles groupe

- ❖ Outil Boond – Déclaration des temps par projets, autorisation des congés, gestion des projets, base des contrats commerciaux et base des collaborateurs, suivi financier d'activité,
- ❖ Outil de gestion - les bases CVaden, Monster, qui permettent une optimisation des recrutements et d'un contrôle sur l'ensemble des annonces passées ainsi qu'une globalisation de la fonction recrutement de toutes les unités du groupe
- ❖ Administration des ventes, facturation et suivi des paiements,
- ❖ Comptabilité,
- ❖ Paie

Recensement des risques

Les risques auxquels est exposée la Société sont détaillés dans le rapport de gestion, au paragraphe 1.6. Y figurent également les différentes mesures prises pour faire face à ces risques.

5.2.3. Activités de contrôle répondant à ces risques

Le Groupe s'est doté au cours des derniers exercices d'un ensemble de dispositifs de contrôle interne à la fois par la mise en place de notes de procédure, de systèmes d'information et de Reporting/contrôle qui permettent de sécuriser les différentes étapes de l'activité tant d'un point de vue financier que juridique. Ces règles sont diffusées et appliquées de manière homogène pour toutes les filiales du Groupe.

La Direction Générale a veillé à la mise en place opérationnelle de ces dispositifs.

Le système de contrôle interne repose :

- o d'une part sur le fait qu'à l'intérieur de chaque unité du groupe opérationnelle ou fonctionnelle c'est le Directeur d'Unité seul qui a le pouvoir d'effectuer des actes de gestion
- o d'autre part, sur un système de délégation encadrant les actes de gestion qui peuvent être pris au niveau des unités.

Ce système est formalisé dans une note de procédure dont les principales rubriques sont les suivantes :

Domaine	Règle de contrôle interne
Contrats commerciaux	Pour les contrats cadres, les contrats inférieurs à 250.000 €, s'il s'agit d'un client habituel, seul la signature du Directeur d'Unité est nécessaire (modèles de contrat déjà approuvés en amont). Si les contrats ont un montant supérieur à 250.000 € et/ou que ceux-ci comportent des clauses susceptibles de faire courir un risque significatif au groupe, une revue technique, juridique et financière des services support et la double signature du Directeur d'Unité et le RAF de l'Unité sont nécessaires.
Contrats particuliers	Notamment pour les contrats de partenariat, MOU (Protocole d'Accord), Letter of Intent (Lettre d'Intention), Shareholders' Agreement (Pacte d'Actionnaires), Cooperation Agreement (Accord de Coopération/Collaboration), une revue technique, administrative, sociale, juridique et financière des services support et la signature du mandataire social est nécessaire.
Embauches, Licenciement	Préalablement au <i>hiring form</i> (formulaire d'embauche), un <i>requirement form</i> (formulaire de demande/besoin) est établi et permet de formaliser et de suivre les demandes. Pour les recrutements, intérim, consultants et licenciements productifs, les signatures du Directeur d'Unité concerné et de la Direction Générale est nécessaire. Pour les recrutements, interim, consultants et licenciements de personnel support, la signature du Directeur Général est nécessaire.
Achats	Pour les achats et investissements, contrats fournisseurs d'un montant unitaire supérieur à 2.000 EUR, la signature du Directeur Général est nécessaire après examen par le service support concerné.
Prise de congés et temps de présence.	Le Directeur d'Unité autorise les prises de congés et approuve les temps des personnes qui lui sont rattachées. Le Directeur Général autorise les prises de congés et approuve les temps des Directeurs d'Unités.

Déplacements et notes de frais	<p>Le Directeur d'Unité autorise les déplacements (<i>travel request</i>) et approuve les notes de frais des personnes qui lui sont rattachées jusqu'à 1.500 Euros unitaire.</p> <p>Le Directeur Général autorise les déplacements (<i>travel request</i>) et approuve les notes de frais des Directeurs d'Unités. Il autorise également les <i>travel request</i> et approuve également les notes de frais des collaborateurs pour les montants unitaires supérieurs à 1.500 Euros.</p>
Reporting	<p>Le Directeur d'Unité, avec le support du Contrôle de Gestion est responsable de la production des reporting d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une Business Review mensuelle comprenant des éléments business, finance, Pipe, programme management, RH... - Un Reporting financier mensuel pour la gestion et trimestriel pour la consolidation. - Un Reporting RH mensuel pour l'effectif et hebdomadaire
Trésorerie Centralisée	<p>Le Directeur d'Unité est responsable du bon fonctionnement de la trésorerie centralisée pour son unité.</p> <p>Le Directeur Administratif et Financier informe régulièrement les unités de leur solde de compte et des opérations réalisées.</p>
Signature bancaire et paiements	<p>Le Directeur d'Unité est responsable des paiements effectués ou demandés notamment eu égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au respect de la réglementation (interdiction de remboursement d'amendes, de paiement sans justificatifs). - au suivi des commandes (non paiement en double, reprise effective des acomptes versés, paiement pour des services reçus). - à sa capacité à démontrer que les dépenses ont été réalisées dans l'intérêt de la société. <p>Le Directeur d'Unité rend compte en toute transparence en cas de demande.</p>
Rémunérations	<p>Le Directeur d'Unité est responsable du processus d'entretiens individuels annuels de son unité et de la préparation des augmentations individuelles.</p> <p>Le Directeur Général est responsable du processus d'entretiens individuels annuels pour les Directeurs d'Unités et de la validation des augmentations individuelles et des règles de remboursement sous forme de primes de toutes les personnes du groupe ainsi que des règles de détermination des bonus.</p>
Budget Annuel	<p>Le Directeur d'Unité est responsable de la préparation du budget annuel de son unité, avec le support du Contrôle de Gestion.</p> <p>La Direction Générale est responsable de l'approbation du budget et de la fixation des modalités de rémunération variable.</p>

Gestion des contrats au forfait	Mensuellement, les Directeurs d'Unités qui exécutent des contrats au forfait rendent compte à la Direction Générale et à la Direction Financière, de l'état des contrats au forfait en cours et à venir. Une analyse régulière de l'avancement et de la projection de la terminaison doit être fournie, pour évaluer les risques de dépassements.
Référentiel Qualité	Le Directeur d'Unité et/ou Le RAF de l'Unité sont responsables de l'implémentation du référentiel qualité dans son unité. La Direction Générale est responsable de la définition de la politique qualité du Groupe.

5.2.4. Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Les acteurs du contrôle interne (voir II.1) se réunissent à minima une fois par an lors d'une revue de direction afin de s'assurer que les dispositions prévues demeurent pertinentes, adéquates et efficaces.

Les éléments de sortie de la revue de direction comprennent les décisions et actions relatives :

- à l'amélioration de l'efficacité du système de management de la qualité et de ses processus,
- à l'amélioration du produit en rapport avec les exigences du client,
- aux besoins en ressources.

Enfin, des réunions mensuelles se sont tenues avec certains des responsables (Directeurs d'Unité, RAF ..) pour vérifier l'adéquation du système avec les besoins (Comité de Directeur, Comité de Ressources ...).

5.2.5. Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

5.2.6.1. Les règles de gestion et de comptabilité Groupe

La Direction administrative et financière du Groupe centralise l'ensemble des données comptables et financières.

Toutes les filiales du Groupe, qu'elles soient françaises ou étrangères, transmettent à périodicité régulière des informations de suivi opérationnel ainsi que des reportings financiers et comptables aux services support du Groupe. La Direction administrative et financière s'appuie sur les services comptables et administratifs des entités, éventuellement sur les cabinets comptables avec lesquels des accords ont été signés.

Les reportings sont homogènes, ainsi que les définitions des indicateurs aussi bien opérationnels que de gestion.

5.2.6.2. [Les facturations inter-sociétés](#)

Le Groupe s'appuie sur un ensemble de procédures internes permettant la facturation d'une entité du Groupe par une autre. Cet ensemble de procédures de facturation intra-groupe est revu à intervalles réguliers notamment en fonction de l'évolution des prestations du Groupe, mais aussi de l'évolution des législations des entités concernées. La Société est d'autant plus attentive au respect de cette procédure qu'elle contribue à optimiser l'utilisation des compétences et des ressources du Groupe. Lors de cet exercice, des facturations de Management Fees ainsi que des intérêts sur les comptes courants ont été constatés.

5.2.6.3. [La gestion de la trésorerie](#)

La trésorerie du Groupe est suivie au jour le jour et supervisée de manière centralisée. L'utilisation des liquidités du Groupe est ainsi continuellement optimisée dans une recherche de charges financières minimales.

Des estimations de flux de trésorerie Groupe sont mises à jour régulièrement et permettent d'anticiper les besoins de trésorerie de telle ou telle filiale.

5.2.6. Diligences ayant permis l'élaboration du rapport.

La préparation de ce rapport s'appuie tant sur les méthodes de contrôle telles qu'elles viennent d'être exposées que sur les diligences effectuées à la demande de la direction générale du Groupe et en particulier de son président par les différentes fonctions support en charge du suivi ou de la gestion des risques.

Conclusion – Perspectives

Le Groupe va poursuivre la démarche d'amélioration continue de son contrôle interne engagée depuis plusieurs années, afin notamment d'adapter en performance ses outils de gestion et de contrôle à l'évolution et mutation du Groupe et de ses enjeux.

Fait à Paris, le 23 juin 2016

Serge Bitboul

Président du Conseil d'Administration

5.3. **Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société GECI International**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GECI International et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à **l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 11 juillet 2016

Les commissaires aux comptes

R S M P A R I S

MARTINE LECONTE

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ



Tableau de concordance

Le présent rapport financier annuel est établi en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du code monétaire et Financier et de l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Afin de faciliter la lecture du présent document, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises de l'information réglementée du rapport financier annuel.

	PARAGRAPHE	PAGE
1. PERSONNES RESPONSABLES		
PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS	1.1	6
ATTESTATION DU RESPONSABLE	1.2	6
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES		
RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR LES COMPTES ANNUELS	4.6	179
RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR LES COMPTES CONSOLIDES	3.9	156
HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	1.4	8
3. COMPTES ANNUELS	CHAPITRE 4	158
4. COMPTES CONSOLIDES	CHAPITRE 3	93
5. RAPPORT DE GESTION	CHAPITRE 2	9
ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION DE LA SOCIETE	2.1	9
INFORMATION RELATIVE AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET AU NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL	2.8.1	46
NOMBRE D' ACTIONS ACHETEEES ET VENDUES DANS LE CADRE D' UN PROGRAMME DE RACHAT	2.8.1	46
PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL	2.8.2	50
REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE VERSES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL	5.1.3	196
MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DES MANDATAIRES SOCIAUX	5.1.1.1	188
CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L' ACTIVITE	2.11	56
ACTIVITE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS ET L' INDICATION DES PRISES DE PARTICIPATION	2.9	52
TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS POUR AUGMENTER LE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE	2.8.7	51
RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE	2.8.6	51

Informations de contact

Serge BITBOUL Président Directeur Général

Alice MATEUS Secrétaire Général

Jean Richard CHEN Directeur Financier

Informations sur l'entreprise

GECI INTERNATIONAL

48 bis, Avenue Kléber

Tél + 33 (0) 1 44 34 00 20

Télécopie + 33 (0) 1 44 34 00 29

www.geci.net

